



GEMBOUX

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ville de Gembloux



Laboratoire d'Aménagement des Territoires

Professeur Claude FELTZ

Ir F. CIPOLAT

Ir D. MORELLE

Ir M. OOMS

Ir S. COLLETTE

Ir C. DUBOIS

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIERES | I |
| 1. INTRODUCTION..... | 1 |
| 1.1. DEFINITIONS ET OBJECTIFS..... | 1 |
| 1.1.1. <i>Définition de l'opération de développement rural.....</i> | <i>1</i> |
| 1.1.2. <i>Les objectifs du développement rural.....</i> | <i>2</i> |
| 1.2. LA COMMUNE AU SEIN DE SA REGION..... | 3 |
| 1.2.1. <i>Situation géographique.....</i> | <i>3</i> |
| 1.2.2. <i>Gembloux parmi les typologies communales.....</i> | <i>3</i> |
| 1.2.3. <i>Aire de polarisation de la commune.....</i> | <i>4</i> |
| 1.2.4. <i>Projet de structure spatiale du SDER.....</i> | <i>5</i> |
| 2. CADRE GEOGRAPHIQUE..... | 8 |
| 2.1. MILIEU PHYSIQUE..... | 8 |
| 2.1.1. <i>Relief, Sous-sols et Sols.....</i> | <i>8</i> |
| 2.1.2. <i>Eaux souterraines.....</i> | <i>12</i> |
| 2.1.3. <i>Eaux de surface.....</i> | <i>14</i> |
| 2.2. OCCUPATION DU SOL | 18 |
| 2.2.1. <i>Situation actuelle</i> | <i>18</i> |
| 2.2.2. <i>Evolution des parcelles non bâties et bâties</i> | <i>20</i> |
| 2.2.3. <i>Comparaison entre la commune de Gembloux, sa micro-région et d'autres communes de référence</i> | <i>22</i> |
| 2.3. NATURE | 25 |
| 2.3.1. <i>Les espaces forestiers.....</i> | <i>25</i> |
| 2.3.2. <i>Les zones humides.....</i> | <i>25</i> |
| 2.3.3. <i>Les sites de grand intérêt biologique.....</i> | <i>26</i> |
| 2.3.4. <i>Natura 2000.....</i> | <i>27</i> |
| 2.3.5. <i>Réseau écologique.....</i> | <i>28</i> |
| 2.4. APPROCHE PAYSAGERE | 30 |
| 2.4.1. <i>Types de paysages observés dans la commune de Gembloux</i> | <i>30</i> |
| 2.4.2. <i>Éléments contribuant à la qualité et à la diversité du paysage</i> | <i>31</i> |
| 2.4.3. <i>Les sites d'intérêt paysager.....</i> | <i>32</i> |
| 2.5. PATRIMOINE CULTUREL | 35 |
| 2.5.1. <i>La liste des biens classés.....</i> | <i>35</i> |
| 2.5.2. <i>La liste du patrimoine immobilier exceptionnel en Région wallonne.....</i> | <i>36</i> |
| 2.5.3. <i>L'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique</i> | <i>36</i> |
| 2.5.4. <i>Sites repris au plan de secteur.....</i> | <i>37</i> |
| 2.5.5. <i>Autres biens et lieux d'intérêt patrimonial.....</i> | <i>37</i> |

| | |
|--|-----------|
| 2.5.6. Arbres et haies remarquables | 37 |
| 2.6. CADRE BATI..... | 39 |
| 2.6.1. Aspect d'ensemble des villages | 39 |
| 2.6.2. La ville de Gembloux..... | 40 |
| 3. GEMBLoux AU COURS DU TEMPS..... | 43 |
| 3.1. LA GENESE DE GEMBLoux | 43 |
| 3.1.1. La préhistoire..... | 43 |
| 3.1.2. L'Epoque Gallo-Romaine | 43 |
| 3.1.3. Le Moyen-Age | 43 |
| 3.1.4. Les Temps Modernes..... | 44 |
| 3.1.5. L'Epoque Contemporaine..... | 44 |
| 3.2. CROYANCES, LEGENDES ET FOLKLORE DE GEMBLoux..... | 45 |
| 3.2.1. Le Tour Saint-Guibert..... | 45 |
| 3.2.2. Le Sauveur Flagellé..... | 46 |
| 3.2.3. La Gatte d'Or..... | 46 |
| 4. LE MILIEU HUMAIN, POPULATION ET ACTIVITES..... | 47 |
| 4.1. LA POPULATION ET SON EVOLUTION | 47 |
| 4.1.1. Evolution démographique..... | 47 |
| 4.1.2. Solde migratoire et naturel | 50 |
| 4.1.3. Structure de la population par sexe et par âges | 52 |
| 4.1.4. Population étrangère | 56 |
| 4.1.5. Taille et types de ménages | 56 |
| 4.2. ENJEUX DE DEVELOPPEMENT SOCIAL..... | 58 |
| 4.2.1. Évolution des revenus | 58 |
| 4.2.2. Disparité des revenus au sein de la commune | 59 |
| 4.2.3. Minimexés | 61 |
| 4.2.4. Population active | 62 |
| 4.2.5. Demandeurs d'emploi..... | 66 |
| 4.3. ACTIVITES ECONOMIQUES | 69 |
| 4.3.1. Types d'activités | 69 |
| 4.3.2. Volume et types d'emplois | 70 |
| 4.3.3. Recherche et enseignement supérieur (www.gembloux.be) | 73 |
| 4.3.4. Parcs d'activités..... | 74 |
| 4.3.5. Agriculture | 75 |
| 4.4. LOGEMENT A GEMBLoux..... | 79 |
| 4.4.1. Logement, marché foncier et immobilier | 79 |
| 4.4.2. Demande globale en logement | 80 |
| 4.4.3. Qualité des logements..... | 81 |
| 4.4.4. Demande de logements sociaux..... | 85 |

| | |
|--|------------|
| 4.4.5. <i>Évolution du nombre de vente</i> | 86 |
| 5. MOBILITE ET INFRASTRUCTURES | 89 |
| 5.1. DEPLACEMENTS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS | 89 |
| 5.1.1. <i>Ecoliers</i> | 89 |
| 5.1.2. <i>Actifs</i> | 90 |
| 5.2. INFRASTRUCTURES ROUTIERES | 92 |
| 5.2.1. <i>Le réseau national et régional</i> | 92 |
| 5.2.2. <i>Relations N4 - N29 et navetteurs</i> | 93 |
| 5.2.3. <i>Le réseau communal et local</i> | 94 |
| 5.3. SECURITE ROUTIERE..... | 95 |
| 5.3.1. <i>Statistiques des accidents de la route</i> | 95 |
| 5.3.2. <i>Services de sécurité routière</i> | 96 |
| 5.4. INFRASTRUCTURES | 98 |
| 5.4.1. <i>Collecte et épuration des eaux usées</i> | 98 |
| 5.4.2. <i>Distribution d'eau</i> | 99 |
| 5.4.3. <i>Gaz et électricité</i> | 101 |
| 5.4.4. <i>Les énergies alternatives</i> | 102 |
| 5.4.5. <i>Télécommunication</i> | 102 |
| 6. SERVICES A LA POPULATION | 104 |
| 6.1. PETITE ENFANCE | 104 |
| 6.1.1. <i>Comité</i> | 104 |
| 6.1.2. <i>Services</i> | 104 |
| 6.1.3. <i>Atouts et faiblesses</i> | 104 |
| 6.2. ENFANCE | 105 |
| 6.2.1. <i>Conseil</i> | 105 |
| 6.2.2. <i>Services</i> | 105 |
| 6.2.3. <i>Projets</i> | 106 |
| 6.2.4. <i>Enquête</i> | 106 |
| 6.2.5. <i>Atouts et faiblesses</i> | 106 |
| 6.3. JEUNESSE | 107 |
| 6.3.1. <i>Fédération</i> | 107 |
| 6.3.2. <i>Services</i> | 107 |
| 6.3.3. <i>Projets</i> | 108 |
| 6.3.4. <i>Enquête</i> | 108 |
| 6.3.5. <i>Atouts et faiblesses</i> | 108 |
| 6.4. ENSEIGNEMENT | 108 |
| 6.4.1. <i>Services</i> | 108 |
| 6.4.2. <i>Atouts et faiblesses</i> | 109 |

| | | |
|-----------|---|------------|
| 6.5. | CULTURE..... | 109 |
| 6.5.1. | <i>Services</i> | 109 |
| 6.5.2. | <i>Projets</i> | 110 |
| 6.5.3. | <i>Atouts / Faiblesses</i> | 110 |
| 6.5.4. | <i>Objectifs futurs</i> | 110 |
| 6.5.5. | <i>Enquête</i> | 110 |
| 6.6. | SPORTS..... | 111 |
| 6.6.1. | <i>Services</i> | 111 |
| 6.6.2. | <i>Atouts et faiblesses</i> | 112 |
| 6.7. | SANTE..... | 113 |
| 6.7.1. | <i>Comité</i> | 113 |
| 6.7.2. | <i>Services</i> | 113 |
| 6.7.3. | <i>Projets</i> | 113 |
| 6.7.4. | <i>Atouts et faiblesses</i> | 114 |
| 6.8. | SECURITE ET PROTECTION CIVILE..... | 114 |
| 6.8.1. | <i>Services</i> | 114 |
| 6.9. | SERVICES SOCIAUX..... | 115 |
| 6.9.1. | <i>Services</i> | 115 |
| 6.9.2. | <i>Atouts et faiblesses</i> | 116 |
| 6.10. | FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE..... | 116 |
| 6.10.1. | <i>Comité</i> | 116 |
| 6.10.2. | <i>Services</i> | 116 |
| 6.10.3. | <i>Projets</i> | 117 |
| 6.10.4. | <i>Etude</i> | 117 |
| 6.10.5. | <i>Atouts faiblesses</i> | 117 |
| 6.11. | AIDE AU DEVELOPPEMENT..... | 117 |
| 6.12. | CULTES..... | 118 |
| 6.13. | MANIFESTATIONS SOCIOCULTURELLES..... | 118 |
| 6.14. | PERSONNES AGEES..... | 118 |
| 6.14.1. | <i>Commission</i> | 118 |
| 6.14.2. | <i>Services</i> | 118 |
| 6.15. | INFORMATION DE LA POPULATION..... | 119 |
| 6.16. | COMMERCE..... | 119 |
| 6.17. | ENVIRONNEMENT..... | 119 |
| 6.18. | TOURISME..... | 120 |
| 6.19. | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES..... | 120 |
| 6.20. | CONCLUSIONS..... | 120 |
| 7. | OUTILS DE DYNAMISATION DU DEVELOPPEMENT..... | 121 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 7.6. | AGROBIOPOLE | 121 |
| 7.6.1. | <i>Concept</i> | 121 |
| 7.6.2. | <i>Perspectives</i> | 121 |
| 8. | OUTILS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE..... | 122 |
| 8.1. | LE PLAN DE SECTEUR | 123 |
| 8.2. | LES PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT | 124 |
| 8.3. | LE SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL | 126 |
| 8.4. | LE REGLEMENT D'URBANISME | 127 |
| 8.5. | LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (C.C.A.T.)..... | 127 |
| 8.6. | LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (C.L.D.R.)..... | 128 |
| 8.7. | LE PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE MOBILITE (PICM) | 128 |
| 8.8. | LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SECURITE ROUTIERE (CCSR) | 129 |
| 8.9. | LES PERIMETRES DE REMEMBREMENT..... | 129 |
| | LISTE DES CARTES | 131 |
| | GEMBLoux..... | 135 |

1. INTRODUCTION

Sources des données

Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural

C.P.D.T., Rapport final de la subvention 1999, Thème 7.5. Rationalisation des outils de développement local.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est la concrétisation, sous la forme d'une liste d'actions à entreprendre, d'une démarche plus générale entreprise par une Commune : l'opération de développement rural. Celle-ci est définie par le législateur dans le Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural comme un « *ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement ou de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une Commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel.* »¹

L'opération est basée sur une procédure où la participation de la population et d'autres acteurs concernés joue un grand rôle. Après une phase d'inventaire de la situation existante et de consultation de la population, l'opération aboutit à choisir des objectifs de développement de la Commune, qui sont traduits par une liste d'aménagements et de projets repris sous la forme d'un programme : le Programme Communal de Développement Rural. Sur base de ce programme, des conventions d'exécution conclues avec la Région ouvriront à la Commune l'accès à des subventions pour réaliser les projets ainsi définis.

La matière du développement rural est régie par le Décret du 6 juin 1991, complété par l'arrêté de l'Exécutif du 20 novembre 1991.

1.1. DÉFINITIONS ET OBJECTIFS

1.1.1. Définition de l'opération de développement rural

Le décret instaure la terminologie de « développement rural », qui a remplacé celle de « rénovation rurale ». Une analyse de l'historique permettrait de se rendre compte qu'il s'agit là de la conceptualisation d'une philosophie de développement global et intégré qui a été présente dès les premières opérations, sans en porter le nom, même si l'octroi des subventions visait essentiellement la « rénovation ».

¹ Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, article 1.

L'exposé des motifs indique qu'il s'agit ici de mettre sur pied « une politique globale et intégrée visant à assurer la programmation et les synergies des différentes actions des pouvoirs publics »². Le décret, instaurant le concept de développement, doit, selon l'exposé des motifs, remédier au problème constaté lors de la mise en œuvre du guide de la rénovation rurale qui était de ne subsidier que les infrastructures³.

Le décret permet également d'accorder des subventions portant sur des investissements corporels ou incorporels qui concourent aux objectifs de développement rural.

L'article premier parle d'actions entreprises ou conduites « en milieu rural », mais cette notion n'est définie nulle part.

Parallèlement à l'évolution du concept, passant de l'idée de « rénovation » à celle de « développement », le décret stipule que des subventions peuvent être accordées pour des investissements incorporels. Dans le contexte plus large de développement, cela pourrait signifier une extension potentielle des actions éligibles à la subvention.

1.1.2. Les objectifs du développement rural

Selon l'exposé des motifs⁴, le développement rural vise quatre objectifs philosophiquement fondamentaux. Il s'agit de :

- la citoyenneté responsable par la participation de la population ;
- le soutien aux initiatives locales pour l'emploi ;
- l'affectation judicieuse des moyens publics par la rencontre de la demande « ascendante » venant de la population et de ses représentants, et de la politique « descendante » des différents niveaux de pouvoir ;
- l'approche pluridisciplinaire par la recherche des synergies augmentant l'impact des différentes actions qui ne sont plus juxtaposées, mais coordonnées.

Les objectifs définis dans l'exposé des motifs ont majoritairement trait à l'esprit dans lequel le processus doit se dérouler et aux méthodologies qui en découlent : citoyenneté responsable, prise de décision prenant en compte la demande ascendante, pluridisciplinarité, recherche de synergies entre les actions.

Un seul de ces objectifs a trait à un réel *domaine* d'intervention à privilégier ; il s'agit de l'emploi. Le commentaire de l'article 2 est également très explicite à cet égard : « *la priorité est accordée aux projets qui ont un impact sur l'emploi tels que les ateliers ruraux, par exemple.* »⁵

² Exposé des motifs, Conseil régional wallon, 236 (1990-1991)- n°1, p2.

³ Ibidem

⁴ Exposé des motifs du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, p.2.

⁵ Le commentaire de l'article 2 précise également que cette politique ne s'applique pas aux zones industrielles gérées par les intercommunales de développement économique.

1.2. LA COMMUNE AU SEIN DE SA RÉGION

1.2.1. Situation géographique

La commune de Gembloux est située en Hesbaye, à proximité de l'autoroute Bruxelles - Luxembourg (E 411) et de l'autoroute de Wallonie (E 42) (cf. carte 1). La Ville, traversée par l'Orneau, est au croisement de la Route Nationale 4 Bruxelles-Namur et de la Route Nationale 29 Tirlemont-Charleroi. La RN 912 Spy-Eghezée et la RN 93 Namur-Nivelles qui se croisent au sud de la commune complètent l'accessibilité de Gembloux par voiture depuis les différents pôles qui l'entourent.

1.2.2. Gembloux parmi les typologies communales

Sources des données

Surfaces : Surface des polygones de la carte digitalisée des Communes de Belgique (IGN, 1995)

Population : Registre National (INS, 2000)

Gembloux est une commune de superficie relativement importante (9 670 Ha, soit 150 % de la moyenne des communes wallonnes) et de densité moyenne (210 habitants/km²).

En terme de population (20 500 habitants, soit 160 % de la moyenne), la commune est équivalente à Huy, Chaudfontaine, Colfontaine, Rixensart ou Fleurus soit une importance bien supérieure à celle de la moyenne des communes wallonnes.

Dans la typologie de BRONCHART *et al.* (1991), Gembloux était classée *bourg ou petite ville attractive de main d'œuvre, à périphérie rurale* (à l'instar de : Ath, Leuze-en-Hainaut, Jemeppe-sur-Sambre, Seneffe ou Virton,...).

MERENNE *et al.* (1997) qualifient Gembloux de *commune à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle moyenne* (comme Couvin, Dinant, Neufchâteau, Soignies, Stavelot, Virton,...).

DESSOY (1998) classe Gembloux dans les *petites villes faiblement équipées* (comme Andenne, Binche, Chimay, Couvin, Philippeville, Sambreville, Saint-Vith, Seraing, Waterloo...).

En outre, Hannut et Jodoigne relèvent des mêmes catégories que Gembloux dans les trois typologies citées ; mais ces villes présentent une densité moins importante que Gembloux en terme de population (150 habitants/km²).

Le centre-ville de Jodoigne a une taille similaire à celui de Gembloux.

L'influence de Bruxelles et de l'axe de développement nord-sud (Bruxelles - Namur - Arlon) sur la Ville de Gembloux place la commune dans une zone de forte pression d'urbanisation.

1.2.3. Aire de polarisation de la commune

Origine de la population active

Selon les données communales du recensement de 1991⁶, Gembloux est pourvoyeur de main d'œuvre (pour 4 766 actifs résidant à Gembloux, 5 239 actifs travaillent à Gembloux). La moitié des personnes travaillant à Gembloux (52 %) sont domiciliées dans la commune. Plus de 8 % proviennent de Namur ; les autres communes d'origine des navetteurs travaillant à Gembloux sont Sombreffe (3,3 %), Jemeppe-sur-Sambre (3,0 %), Chastre (2,3 %), La Bruyère (2,3 %), Sambreville (1,9 %), Perwez (1,9 %), Charleroi (1,7 %), Eghezée (1,6 %), Fleurus (0,15 %), Walhain (0,14 %).

Le classement de ces communes par ordre de part relative de leur population est quelque peu différent : Sombreffe (10,2 %) et Chastre (10,1 %) arrivent en tête, puis Perwez (6,2 %), La Bruyère (5,9 %) et Walhain (5,9 %) également bien classés.

Tableau 1. *Origine de la population active*

| | (1) Actifs de la commune vers Gembloux | (2) Total des actifs de la commune | (3) Total des actifs vers la commune | (1)/(2) | (1)/(3) |
|--------------------|--|------------------------------------|--------------------------------------|---------|---------|
| <i>Gembloux</i> | 2 717 | 4 766 | 5 239 | 57,0% | 51,9% |
| <i>Chastre</i> | 119 | 1 180 | 677 | 10,1% | 17,6% |
| <i>Sombreffe</i> | 175 | 1 712 | 1 159 | 10,2% | 15,1% |
| <i>Perwez</i> | 74 | 1 261 | 633 | 5,9% | 11,7% |
| <i>La Bruyère</i> | 119 | 2 012 | 1 295 | 5,9% | 9,2% |
| <i>Walhain</i> | 97 | 1 561 | 1 137 | 6,2% | 8,5% |
| <i>Jemeppe/S</i> | 86 | 3 040 | 1 787 | 2,8% | 4,8% |
| <i>Eghezée</i> | 157 | 4 712 | 4 302 | 3,3% | 3,6% |
| <i>Namur</i> | 102 | 6 815 | 6 478 | 1,5% | 1,6% |
| <i>Sambreville</i> | 79 | 5 614 | 5 193 | 1,4% | 1,5% |
| <i>Fleurus</i> | 422 | 27 633 | 41 207 | 1,5% | 1,0% |
| <i>Charleroi</i> | 89 | 46 562 | 74 709 | 0,2% | 0,1% |

Gembloux est la seconde commune de destination des travailleurs d'Eghezée, Chastre et La Bruyère.

⁶ Malheureusement déjà non exhaustif à l'époque, renouvelé depuis lors mais non publié en cette fin 2002, son absence constitue une perte de données importante pour raisonner l'aménagement local.

Aire de polarisation

Sur la carte des régions urbaines de VAN DER HAEGEN *et al.* (1997), élaborée à partir des données du recensement de 1991, Gembloux est dans la zone résidentielle des migrants alternants de Bruxelles.

Sur base de la polarisation des principaux équipements⁷, la commune est dans la zone de polarisation de Bruxelles au niveau des grandes villes, de Namur au niveau des villes régionales.

Gembloux est considérée comme une **petite ville faiblement équipée** (comme Andenne, Braine-l'Alleud, Joidogne, Hannut, Sambreville ou Soignies). En comparaison, Ciney, Ottignies-LLN ou encore Waremme sont considérés comme des « petites villes moyennement équipées ».

Gembloux polarise en partie Sombreffe, Chastre, Walhain et Perwez. Eghezée, et Jemeppe-sur-Sambre sont considérés comme totalement polarisés par Namur. La Bruyère est également fortement polarisée par Namur mais dépend partiellement de la zone d'influence de Gembloux (*cf.* carte 2).

1.2.4. Projet de structure spatiale du SDER

Dans le Projet de structure spatiale pour la Wallonie du Schéma de développement de l'espace régional (GOUVERNEMENT WALLON, 1999), la ville de Gembloux est située :

- dans *l'aire de coopération* avec Bruxelles (triangle wallon) ;
- entre les *pôles* de Charleroi, Wavre-Ottignies et Namur ;
- à proximité d'un *point d'appui touristique* (Villers-la-Ville) ;
- à proximité de *l'eurocorridor* Nord Sud Amsterd.-Anvers-Bruxelles-Namur-Lux. ;
- à proximité de *l'eurocorridor* Est Ouest Lille-Charleroi-Namur-Liège-Cologne-Dortmund ;
- à proximité de deux *axes* autoroutiers et d'une voie ferrée à trafic voyageur intense ainsi que de *nœuds* de communication importants ;
- dans la *Région agro-géographique* de Hesbaye.

Le SDER qualifie Gembloux de **pôle**, ce qui lui confère un rôle de polarisation dépassant largement l'échelle communale et doit être progressivement structuré et aménagé pour répondre au mieux aux rôles diversifiés qu'il a à jouer. Le SDER cite explicitement Gembloux en insistant sur le fait que ce pôle doit bien assurer son rôle de centre par rapport à la zone qu'il draine (...), notamment par une valorisation des espaces publics, par la présence d'équipements, de services et de commerces de qualité ainsi que par des possibilités offertes sur le plan de l'emploi.

⁷ Les équipements concernés sont les soins de santé, loisirs, communication, enseignement, culture et autres services publics ainsi que commerce de détail, ...

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Gembloux est située dans une **zone de développement** importante, entre la capitale de la Belgique et celle de la Wallonie. Elle est en outre située à proximité d'un pôle majeur (Charleroi).
- La commune **polarise** de manière significative ses communes voisines de l'ouest au nord (Sombreffe, Chastre, Walhain, Perwez) et influence également partiellement La Bruyère à l'est.
- Gembloux doit valoriser sa position stratégique et assurer son rôle de pôle, en veillant à **gérer harmonieusement son développement**.
- La Ville de Gembloux peut utilement être **comparée** à Hannut, Jodoigne et Ottignies – Louvain-la-Neuve pour analyser comparativement les caractéristiques socio-économiques de la Commune.

Par sa position géographique devenue stratégique, la commune est soumise à une pression démographique assez importante (cf. 4.1.) ayant des impacts sociaux et territoriaux non négligeables. En effet avec le renouvellement de la population, de nouveaux besoins sont apparus (logements, écoles, enfance, culture, loisirs, ...) et d'autres sont à anticiper (mobilité, sécurité, cadre de vie, ...).

Les chapitres suivants, relatifs d'une part au cadre géographique et patrimonial du territoire gembloutois et d'autre part au milieu sociale et économique, présentent la situation actuelle ou, suivant la disponibilité des données celle de 1991. Cette situation traduit les mutations survenues depuis plus de dix ans en soulignant les atouts, faiblesses, opportunités ou menaces du développement actuel et en cherchant à dégager les grandes lignes d'un développement futur.

2. CADRE GEOGRAPHIQUE

2.1. MILIEU PHYSIQUE

Sources des données

Relief, Sols et Sous-sols :

Carte géologique de Belgique

MARDAGA P. (éd.). [1983]. *Hesbaye namuroise*. Liège, Mardaga, collection Architecture rurale de Wallonie, 181 p.

PECROT A. [1957]. *Carte des sols de la Belgique. Texte explicatif de la planchette de Gembloux 130 E*. Gand, Comité pour l'établissement de la carte des sols et de la végétation de la Belgique, 68 p.

Schéma de structure de la commune de Gembloux

Eaux souterraines et eaux de surface :

CERCLE ROYAL ART ET HISTOIRE DE GEMBOUX. [1999]. *Gembloux. Ma ville, mon village*. Gembloux, Cercle Royal Art et Histoire de Gembloux et environs asbl., 136 p.

Plan communal général d'épuration, Commune de Gembloux, INASEP

Rapport définitif du programme « prévention des risques de pollution » de l'étude réalisée dans l'entité de Gembloux, avril 1996.

RW / Atlas de l'eau pour la Wallonie

2.1.1. Relief, Sous-sols et Sols

Relief

La commune de Gembloux s'étend sur les bas plateaux limoneux mollement ondulés de la zone agrogéographique de Hesbaye namuroise.

L'altitude du plateau varie entre 150 m et 195 m, les vallées s'encaissent de 150 à 110 m d'altitude. Une ligne de crête, à peine marquée dans le paysage, constitue la séparation des bassins de la Dyle (dans le bassin fluvial de l'Escaut) et de l'Orneau (dans le bassin fluvial de la Meuse). Cette ligne, dont l'altitude voisine 160-170 m, borde l'ouest de la commune avec une direction nord, sensiblement parallèle à la route Charleroi-Tirlemont à quelques distances à l'ouest de celle-ci (cf. carte 3).

Dans l'entité de Gembloux, la majorité des pentes est inférieure à 10%. Ce n'est qu'aux abords des cours d'eau que l'on rencontre des pentes supérieures. Dans ce cas, les sols sont impropres à la culture (problème d'érosion et travail mécanique difficile) mais restent valables pour la pâture. Les pentes les plus abruptes sont généralement boisées.

D'une manière générale, le plateau est généralisé au nord de la ville de Gembloux tandis que les reliefs plus marqués se rencontrent dans la partie sud, creusée par les cours d'eau.

Les principales vallées sont celles de l'Orneau, du Repjou et de l'Arton (ou Lonzée).

Comme on le verra plus loin au point 2.4., le relief joue un rôle important dans la distribution territoriale des agglomérations villageoises. Les sites de creusement, proches des cours d'eau, ont été privilégiés par rapport aux sites de plateaux. Seul le village des Isnes occupe un sommet.

La ville de Gembloux, située le long de l'Orneau, présente une déclivité relativement importante : du croisement de l'avenue de la Faculté et de la Grand Rue (dans le haut de la ville) jusqu'à la place de l'Orneau (au bas de la ville), on passe de 160 m à 140 m, soit une pente de 4%.

Sous-sols

Sous les limons, se trouvent diverses formations plus ou moins épais de roches meubles, surtout des dépôts de sable marin datant de **l'ère tertiaire**. On rencontre encore des dépôts de sable sur les plateaux, là où ils ont pu être préservés de l'érosion. Ce sable a été exploité en de nombreux endroits de la commune (sablère des Isnes, de Sauvenière). Actuellement, plusieurs anciennes exploitations sont utilisées comme site d'enfouissement de déchets⁸ (cf. carte 4 et figure 1 au verso).

Ces sables renferment également des réserves aquifères importantes.

A Lonzée, on trouve des dépôts datant de **l'ère secondaire** : glauconie (argile verte).

Toutes ces formations reposent sur la partie sud du massif de Brabant et sur la partie nord du synclinal de Namur formés tous deux à **l'ère primaire**.

Le massif de Brabant (Ernage, Sauvenière, Grand-Leez, Gembloux, Grand-Manil, Lonzée, Corroy-le-Château, Beuzet) est constitué de roches anciennes datant du Silurien. Ce socle est constitué de grès, de schiste, de phyllade et de quartzophyllade.

Le flanc septentrional du synclinal de Namur (Bothey, Mazy, Bossière, Les Isnes) est composé de roches datant du système carbonifère. Ces roches sont à dominante calcaire et renferment d'importants aquifères. On y trouve une succession d'assises dont le pendage est dirigé vers le sud :

- poudingues, grès, calcaires et psammites du Givetien (Beuzet, Bothey)
- calcaires, « marbres » du Frasnien (Mazy, Bossière)
- schistes et psammites du Famennien (peu développés)
- calcaires du Tournaisien et du Viséen (aux Isnes)

⁸ L'exploitation de décharges dans ces anciennes sablières ne peut cependant se faire sans une imperméabilisation sérieuse du site si l'on veut éviter une dispersion des polluants.

L'assise de calcaire noir qui traverse le synclinal de Namur au niveau de Golzinne et de Mazy est erronément appelée marbre noir. Cette roche est un calcaire à grain fin, homogène et d'une grande pureté. Ces caractéristiques ont longtemps tenté les architectes, décorateurs ou sculpteurs du monde entier. A Mazy, le gisement se situe dans une assise non plissée et dont les bancs ont une épaisseur suffisamment importante pour obtenir de grandes surfaces ce qui est intéressant étant donné que le prix de vente croît en fonction de la taille du bloc. Anciennement, il existait de nombreux sites d'exploitation mais, de nos jours, la plupart de ces sites ont été remblayés ou leurs galeries et puits noyés. Actuellement, seule la carrière de « marbre noir » à Mazy est encore exploitée par la société Merbes-Sprimont.

Sols

La plupart des sols fertiles de l'entité de Gembloux se sont formés dans les loëss, limons apportés par les vents en vagues successives pendant la période interglaciaire de l'ère quaternaire. L'épaisseur du dépôt de loëss varie selon le relief originel et l'érosion ultérieure.

Elle va de 12 à 15 mètres comme par exemple, aux environs du bois de Grand-Leez, à la mise à nu de la roche en place sur les flancs des vallées des rivières. On observe donc des sols limoneux profonds (à proximité du bois de Grand-Leez) ou alors, une terre limono-caillouteuse à charge schisteuse (Bossière, Vichenet) ou calcaire (Mazy, Hermoye). Ces sols limoneux, spécifique à la Hesbaye, sont parmi les meilleures terres agricoles au monde et autorisent des rendements élevés. A ce titre, leur utilisation et/ou leur mise en valeur imposent de respecter certaines règles pour en garantir la pérennité.

L'érosion explique la présence de deux types essentiels de sols.

- **les sols de dépression**, correspondant aux matériaux arrachés des sommets par l'érosion et déposés le long et au bas des pentes, parfois après un transport par les eaux courantes. Ces sols de dépression et de vallées ne présentent pas de couche argileuse et leurs compositions granulométriques sont assez uniformes. Ce sont des sols de types :
 - . Abp : sols sur limon, phase profonde (*terre de grande valeur agronomique*)
 - . Acp : sols faiblement gleyfiés sur limon, phase profonde (*terre de grande valeur agronomique*)
 - . Aep : sols fortement gleyfiés à horizon réduit sur matériau limoneux (*sols humides*)
 - . Afp : sols très fortement gleyfiés à horizon réduit sur matériaux limoneux (*sols humides*)
 - . Agp : sols réduits sur matériaux limoneux (*sols humides*)
 - . Ahp : sols fortement gleyfiés sur matériaux limoneux (*sols humides*)
 - . Aip : sols très fortement gleyfiés sur matériaux limoneux (*sols humides*)
 - . Alp : sols fortement ou très fortement gleyfiés sur matériaux limoneux (*sols humides*)
 - . vAgp : sols réduits sur matériaux limoneux ; substrat tourbeux débutant à faible ou moyenne profondeur (*sols humides*)

– **Les sols limoneux des plateaux et de faibles pentes**, correspondant aux lœss en place qui n'ont pas ou peu subi les phénomènes d'érosion. Ce sont des sols de types :

- . Aba : sols limoneux à horizon B textural, phase à horizon A mince (*terre de grande valeur agronomique*)
- . Aba(b) : sols limoneux à horizon B textural tacheté, phase à horizon A épais (*terre de grande valeur agronomique*)
- . Aca : sols limoneux faiblement gleyfiés à horizon B textural, phase à horizon A épais (*terre de grande valeur agronomique*)
- . Aha : sols limoneux fortement gleyfié à horizon B textural (*sols humides*)

A côté de ces deux grands types de sols, on trouve également **des sols fortement gleyfiés** à horizon réduit sur matériaux sablo-limoneux (Lep) et des **sols sur matériaux tourbeux(V)**.

Les sols humides, fortement ou très fortement gleyfiés correspondent essentiellement aux fonds de vallons. Trop humides, ils sont inaptes à l'agriculture et mal adaptés pour la construction. Néanmoins, ces zones sont le siège des derniers biotopes intéressants de l'entité et méritent donc d'être préservés pour leur diversité biologique. Les marais et prairies humides présents sur ces sols, permettent l'infiltration des eaux de surface et régulent ainsi le régime des cours d'eau. Ils maintiennent une flore et une faune en rapport avec ce milieu et servent de zone d'épuration suivant le principe de lagunage⁹.

Les sols de grande valeur agronomique très aptes à toutes les cultures exigeantes (céréales, plantes fourragères et industrielles) sont majoritaires et sont principalement des sols de plateaux et/ou de faibles pentes (*cf. carte 5*).

Le détail des surfaces cartographiées montre que plus de 80% des terres sont aptes ou très aptes à l'agriculture. Le potentiel sol est donc très important et la fonction agricole y trouve donc un avantage naturel.

Tableau 2. *Aptitude des sols à l'agriculture*

| Aptitude | S (ha) | % de la S cartographiée |
|------------------|---------------|--------------------------------|
| Sols très aptes | 6122 | 78,2% |
| Sols aptes | 422 | 5,4% |
| Sols assez aptes | 226 | 2,9% |
| Sols peu aptes | 86 | 1,1% |
| Sols inaptes | 948 | 12,1% |
| non déterminé | 20,6 | 0,3% |
| TOT cartographié | 7824,4 | 100,0% |

⁹ Méthode d'épuration des eaux usées, basée sur le principe de l'auto-épuration. Au cours du lagunage, la matière organique est digérée par une population de bactéries aérobies maintenues en milieu favorable.

En tant que matériaux de construction traditionnelle, les limons (loëss) sont à l'origine des bâtiments de torchis et colombage ou de ceux en briques et en tuiles. L'affleurement ou l'accessibilité à un sous-sol primaire de roches cohérentes, conduit, vers le sud, à des constructions en dur, en moellons de calcaire ou de grès.

2.1.2. Eaux souterraines

Sur l'ensemble de la commune de Gembloux, il existe quatre aquifères principaux (2 nappes libres et 2 nappes captives) (cf. carte 6).

La distinction entre nappe libre et captive est importante pour l'application de l'Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon paru au Moniteur Belge du 14 novembre 1991 relatif aux zones de prise d'eau souterraines.

Nappe libre : « nappe d'eau souterraine située dans un milieu poreux perméable saturé sur une hauteur généralement variable et surmontée d'un milieu poreux sec ou saturé ; généralement la nappe est limitée vers le bas par un substratum imperméable ». (Extraits du MB du 14.11.1991)

Nappe captive : « nappe souterraine située dans un milieu poreux perméable surmonté d'une couche géologique peu ou pas perméable ». (Extraits du MB du 14.11.1991)

Sur toute l'entité de Gembloux, on trouve successivement du sud vers le Nord :

- Une nappe calcaire du Dévonien et du Carbonifère (nappe libre)
- Une nappe du massif schisto-gréseux du Dévonien, du Silurien, de l'Ordovicien et du Cambrien (nappe captive)
- Une nappe calcaire du Dévonien et du Carbonifère (nappe captive au centre Est de Gembloux)
- Une nappe des sables du Tertiaire (nappe libre).

Ces nappes peuvent stocker les eaux de précipitations de plusieurs saisons et constituent ainsi des réserves à long terme.

La nappe libre de calcaire du Dévonien et du Carbonifère couvre une surface estimée à 2000 hectares du territoire communal de Gembloux. Cette nappe, très importante, est exploitée par la Société Wallonne Des Eaux (S.W.D.E.) qui assure la distribution. Cette nappe ne souffre que d'un seul défaut inhérent au calcaire : elle ne connaît aucune filtration naturelle. Tous les liquides déposés à la surface du calcaire atteignent rapidement la nappe sans la moindre filtration ce qui rend les réservoirs calcaires vulnérables à toutes les formes de pollution (rejets domestiques, rejets agricoles, rejets industriels, rejets routiers,...).

Sur l'entité de Gembloux, deux sociétés de distribution se partagent l'ensemble du territoire :

- l'Association Intercommunale des Eaux du Nord de la Province de Namur (A.I.E.N.P.N.) qui distribue de l'eau à la section de Grand-Leez
- la Société Wallonne Des Eaux (S.W.D.E.) qui dessert sur le reste du territoire.

L'A.I.E.N.P.N. achète l'eau à la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (C.I.B.E.) qui possèdent quatre conduites d'adduction d'eau traversant l'entité en direction de Bruxelles.

La S.W.D.E. exploite deux captages d'eau : Le premier est situé entre Bossière et Golzinne près du lieu-dit, la Fausse-Cave (coord. Lambert : 174641 ; 133444) dans la nappe calcaire du Dévonien du Bord nord du Bassin de Namur. Le second est à Gembloux près du Rabauby (coord. Lambert : 173610 ; 140005) dans la nappe aquifère du Cambro-Silurien du Massif du Brabant.

La S.W.D.E. exploite un autre captage près de la ferme de Villeret (coord. Lambert : 170024 ; 132840) dans la commune de Jemeppe-sur-Sambre au sud de l'entité de Gembloux.

Autour de ces points de captages, des zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance sont délimitées.

Le Décret du 30/04/90 relatif à la protection et l'exploitation des eaux potabilisables, modifié par le décret du 23/12/93 et par le décret du 07/03/96 définit :

- Art.9. §1^{er}. Pour toutes les prises d'eau, **la zone de prise d'eau** est délimitée par la ligne située à une distance de dix mètres des limites extérieures des installations en surface strictement nécessaire à la prise d'eau. Cette zone est appelée zone I.
- Art. 10. §1^{er}. Une **zone de prévention** doit être déterminée pour toute prise d'eau de la catégorie B en nappe libre.
- Art. 11. § 1^{er}. En nappe libre, la zone de prévention d'une prise d'eau est scindée en deux sous-zones, appelées respectivement **zone de prévention rapprochée**, ou zone IIa, et **zone de prévention éloignée**, ou zone IIb.
- La zone IIa est comprise entre le périmètre de la zone I et une ligne située à une distance de captage correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage égale à 24 heures dans le sol saturé. Quand cette donnée n'est pas connue, cette surface est limitée par une ligne située à une distance horizontale minimale de 35 mètres à partir des installations de surface.
- La zone IIb est comprise entre le périmètre extérieur de la zone IIa et une distance maximale correspondant au temps de transfert de l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage égal à 50 jours dans un sol saturé. A défaut de données suffisantes permettant une délimitation de ce critère, la limite extérieure est fixée, dans le cas de formation calcaire et des nappes d'altération superficielle, à 1000 mètres du périmètre de la zone IIa.
- Art. 13. §1^{er}. Après l'enquête publique réalisée conformément à l'article 14, le gouvernement détermine la **zone de surveillance** et régleme les activités dans cette zone ; il en informe les communes concernées, la députation permanente du conseil provincial et toute personne ayant fait des observations au cours de l'enquête publique.

Les articles 17 à 25 décrivent les interdictions et les dispositions à prendre pour les différentes zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance.

Pour le captage à Gembloux, près du Rabauby, les zones de prévention ont été déterminées de manière théorique (zone IIa : minimum 35 mètres à partir des installations de surface et zone IIb : 1000 mètres du périmètre de la zone IIa).

Pour le captage situé entre Bossière et Golzinne, un projet de délimitation des zones de prévention a été déterminé en tenant compte de la distance parcourue dans un sol saturé par l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage pendant 24 heures (zone IIa) et 50 heures (zone IIb). Actuellement, aucune de ces zones n'a été officiellement arrêtée par le Ministère de la Région Wallonne.

En dehors des points de captages exploités par la S.W.D.E, on recense 39 points de captages dont 19 en activités sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les points de captages exploités par la S.W.D.E. et leurs zones de prévention sont repris sur la carte 3 « L'hydrographie et les captages ».

2.1.3. Eaux de surface

Le bassin hydrographique principal de la commune est celui de l'Orneau qui traverse l'entité de part en part, du nord vers le sud.

Au nord-ouest de la commune, une ligne de crête, à peine marquée dans le paysage, constitue la séparation des Bassins de la Dyle (dans le bassin fluvial de l'Escaut) et de l'Orneau (dans le bassin fluvial de la Meuse). Cette ligne, dont l'altitude avoisine 160 m, traverse la commune avec une direction nord-est, et est sensiblement parallèle à la route Charleroi-Tirlemont et à quelques distances au Nord de celle-ci.

On peut considérer que la quasi totalité de la superficie de la commune appartient au bassin de l'Orneau. Seul, le village d'Ernage et une faible partie du territoire de Corroy-le-Château s'intègrent dans le bassin versant de la Dyle. Les bassins secondaires des affluents de l'Orneau s'orientent sur l'axe est-ouest.

L'Orneau est le principal cours d'eau de la commune de Gembloux. Il prend sa source à Meux dans la province de Namur puis traverse successivement les villages de Grand-Leez, Sauvenière, Gembloux, Grand-Manil, Corroy-Le-Château, Bossière et Mazy avant de se jeter dans la Sambre à Jemeppe-sur-Sambre.

La longueur de son parcours dans l'entité de Gembloux est d'environ 19 kilomètres et sa dénivellation de 60 mètres. Son débit à Falnuée est de $\pm 1\text{m}^3/\text{sec}$ pour la moyenne annuelle, $\pm 0,25\text{m}^3/\text{sec}$ en saison sèche, et $\pm 25\text{m}^3/\text{sec}$ lors de fortes pluies.

Les principaux affluents de l'Orneau sont :

- la **Gette** (ou Jette, venant de Thorembais-Saint-Trond),
- le **Corroy**,
- le **Baudecet**,
- l'**Arton** (ou l'Harton ou le Lonzée),
- l'**Enée**,
- le **Rombu(s)**,
- le **Poncia(t)** (qui prend sa source à Fontenelle),
- le **Repjou(x)** (qui prend sa source à Golzinne).
- le **Pucet** (qui prend sa source près de la ferme du Monty à Corroy-le-Château),

L'ensemble des cours d'eau de la commune de Gembloux est repris dans le tableau 3 en page suivante. La commune de Gembloux est traversée par de nombreux cours d'eau qui, comme on le verra au point 2.4. modèlent de nombreux sites d'intérêt paysager.

Tableau 3. Inventaire des cours d'eau de la commune de Gembloux

| Cours d'eau | Catégorie | N° atlas | Gestionnaire | Section |
|-------------------------|-----------|----------------|-----------------------------|--|
| R.OURCHET | 3 | 9.033 | Commune | Beuzet |
| R. OURCHET / LE REPJOU | 2 | 9.033 | Province | Bossière Mazy |
| R. DE ROMBUS | 3 | 9.036 | Commune | Beuzet Bossière |
| R. DE LONZEE / ARTON | 2 | 9.037 | Province | Gembloux Lonzée Beuzet Bossière Corroy-le-Château |
| R. DU BOIS HENRY | 2 | 9.038 | Province | Beuzet Lonzée |
| R. L'ORNEAU | 2 1 | 9.023 9.023 | Province Région Wallonne | Grand-Leez Grand-Leez Sauvenière Gembloux Grand-Manil Bossière Mazy Corroy-le-Château |
| R. DE CORROY | 2 | 9.041 | Province | Corroy-le-Château Bossière |
| R. DU BOIS DES SPECKERS | 2 | 2.006 | Province | Corroy-le-Château Grand-Manil |
| R. D'ERNAGE | 3 | 2.005 | Commune | Ernage |
| R. D'ENCE | 3 | 9.045 | Commune | Gembloux |
| R. DU TRY | 2 | 9.040 | Province | Grand-Leez Lonzée |
| R. LA JETTE | 3 1 | 9.042 9.042 | Commune Région Wallonne | Grand-Leez Grand-Leez Sauvenière |
| R. DU PETIT LEEZ | 3 | 9.047 | Commune | Grand-Leez |
| R. DU PUCET | 2 | 9.043 | Province | Grand-Manil |
| R. DU PONCIA | 3 | 9.044 | Commune | Grand-Manil |
| R. DU ROUAU | 2 | 9.039 | Province | Lonzée |
| R. LA LIGNE | 1 | 9.022 | Région Wallonne | Mazy |
| R. BAUDECET | 3 | 9.046 | Commune | Sauvenière |
| R. DE CORSAL | 2 | 2.003 | Province | Grand-Manil |
| R. DE L'ORNE | 2 | 2.004 | Province | Grand-Manil |

L'évaluation de la **qualité biologique des eaux de surface** est basée sur l'étude des communautés (ou biocénoses) de macroinvertébrés benthiques considérées comme une expression synthétique de la qualité générale des eaux. Une pollution, qu'elle soit de nature chimique, physique ou biochimique, provoque une diminution du nombre des différents taxons de macroinvertébrés. D'une part, les espèces les plus sensibles sont éliminées en premier lieu. D'autre part, cette disparition sélective peut favoriser l'expansion des groupes résistants par diminution de concurrence biologique. Dès lors, la présence ou l'absence de certaines espèces et leur sensibilité par rapport à la pollution permet de déterminer le degré d'altération d'un cours d'eau.

Sur base de mesures réalisées de 1986 à 1992 par l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie (I.H.E.) et par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (D.G.R.N.E.) selon la méthode normalisée de l'indice biologique global (I.B.G.), la qualité biologique globale de l'Orneau était **très mauvaise** (sur une échelle à 6 valeurs allant d'excellente à excessivement mauvaise).

En matière d'épuration des eaux, quatre stations sont opérationnelles dans l'entité. Deux appartiennent au réseau public (Corroy-le-Château et Lonzée), une au Bureau Economique de la Province (Les Isnes) et la dernière au secteur privé (abattoir Meat and Food).

La station d'épuration de l'Orneau à Corroy-le-Château a une capacité de 22.000 équivalents habitants et est située à proximité du lieu-dit les Trois Ponts. L'implantation de cette station a permis d'améliorer l'état de la rivière. De très mauvaise, la qualité de l'eau est devenue juste satisfaisante sans parvenir à atteindre un niveau suffisamment élevé car l'Orneau reste tributaire de sa qualité initiale en amont de Gembloux. De plus, le risque d'eutrophisation est accru à l'aval, en raison de l'augmentation des nitrates et des orthophosphates.

La station de Lonzée a été construite par la Société Nationale Terrienne dans le cadre de l'assainissement du lotissement d'habitations sociales construit par cette même société. La gestion de la station a été confiée à l'INASEP. Cette station épure uniquement une cité, elle n'est donc pas conçue pour recevoir d'autres apports. L'assainissement du ruisseau l'Arton (ou le Lonzée) passe donc par l'épuration du village de Lonzée dans une autre station.

Remarque :

Le conseil communal du 14 décembre 2000 a adopté provisoirement le plan communal d'aménagement destiné à la réhabilitation du quartier de l'Orneau à Gembloux. Ce plan vise à mettre en évidence l'éperon rocheux naturel mais aussi et surtout l'Orneau. Il prévoit notamment la possibilité de création d'un quai piétonnier à l'image de ce qu'on peut voir dans les villes hollandaises. (Source :VERS L'AVENIR). Cette initiative de mise en valeur ou de protection des cours d'eau de la commune ne peut être que bénéfique pour la promotion d'un cadre de vie agréable et respectueux de la nature. En effet, le réseau hydrographique de la commune est un atout majeur pour la promotion d'un espace de vie de qualité et le développement d'un réseau de voies lentes et d'itinéraires de promenades.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- La commune de Gembloux s'étend sur des **sols** de plateaux, majoritairement **de grande valeur agronomique**.
- La S.W.D.E. exploite **2 captages** d'eau souterraine sur la commune autour desquels des zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance sont délimitées.
- La commune est traversée par de **nombreux cours d'eau** qui doivent être **valorisés** et **protégés** dans le but de renforcer et préserver un cadre de vie de qualité pour les habitants.

Le sous-sol communal est varié et a connu une exploitation productive dont quelques résurgences sont encore d'actualité. Ainsi les sables du Bruxellien ou le « marbre noir » de Mazy restent des ressources potentielles (exploitation, tourisme, ...). De plus la plupart des sablières ont, ou ont connu, un intérêt biologique et environnemental important ; les utiliser comme décharge est donc à proscrire.

La commune de Gembloux possède des sols de grandes valeurs agronomiques. Toutefois ils sont soumis à la pression de l'urbanisation et il est nécessaire de rechercher un équilibre entre consommation d'espace, réhabilitation, agriculture, production, environnement afin de conserver le maximum du potentiel de cette ressource.

Les aquifères présents sur la commune sont exploités par la SWDE. La qualité de cette ressource est donc à maintenir par une protection renforcée dans les périmètres de captage, par des pratiques agricoles raisonnables, ...

L'eau de surface, en particulier l'Orneau a souffert des évolutions de la commune. Si des efforts ont été menés, la situation actuelle est encore loin d'être satisfaisante. En supposant que la pression n'ira pas en diminuant, les efforts de protection et de valorisation des cours d'eau devraient être maintenus afin que l'Orneau puisse retrouver une qualité suffisante pour qu'il puisse jouer à nouveau son rôle écologique et social.

Globalement, le milieu bio-physique de Gembloux est fragilisé par la pression humaine croissante de ces dernières années mais conserve un potentiel intéressant tant pour une exploitation directe de la ressource que pour une valorisation autre (agro-tourisme, circuit découverte, produit d'artisanat, ...).

2.2. OCCUPATION DU SOL

Sources des données

Schéma de structure de la commune de Gembloux

Données de l'INS (1999)

CARLETTI I. (2000). *Analyse des ressources patrimoniales d'un territoire pour l'identification de circuits thématiques - Application à la vallée de l'Orneau*. TFE, FUSAG, Gembloux, Belgique, 74p.

MARDAGA P. [1983]. *Hesbaye namuroise*. Liège, Mardaga, collection Architecture rurale de Wallonie, 181 p.

2.2.1. Situation actuelle

La commune de Gembloux s'étend sur une superficie de **9.586 hectares**¹⁰ répartis entre :

| | | | | | |
|---|---------|----------|--|--------|---------|
| – grandes cultures : | 5620 ha | (58.6 %) | – appartements : | 5 ha | (0.05%) |
| – prés et pâtures : | 1422 ha | (14.8 %) | – buildings : | 1 ha | (0.01%) |
| – bois : | 756 ha | (7.9 %) | – maisons et fermes : | 654 ha | (6.8 %) |
| – vergers : | 109 ha | (1.1 %) | – bâtiments industriels : | 70 ha | (0.7 %) |
| – jardins et parcs : | 117 ha | (1.2 %) | – bâtiments commerciaux : | 30 ha | (0.3 %) |
| – terrains vagues : | 121 ha | (1.3 %) | – immeubles de bureaux : | 3 ha | (0.03%) |
| – terrains récréatifs : | 20 ha | (0.2 %) | – bâtiments publics : | 7 ha | (0.07%) |
| – autres : | 138 ha | (1.4 %) | – autres : | 119 ha | (1.2 %) |
| – superficie non bâtie : 8303 ha (86.6%) | | | – superficie bâtie : 889 ha (9.3 %) | | |
| – superficie non reprise: 394 ha (4.1 %) | | | | | |

Avec 8303 ha, la superficie des parcelles non bâties représente 86,6% de la superficie totale de la commune, classant ainsi Gembloux parmi les communes à occupation agricole majoritaire. L'ensemble des parcelles bâties représente 9,3% du territoire communal. Le reste de la superficie (4%) n'est pas reprise au cadastre.

Les bois couvrent 8% du territoire ce qui représente un pourcentage important pour la Hesbaye, quasi identique au pourcentage de l'ensemble des parcelles bâties.

¹⁰ Données INS de 1999

Au sein des parcelles non bâties, les grandes cultures occupent la part la plus importante (58,6% du territoire) suivie des pâtures et des prés (14,8% du territoire). Tandis qu'au sein des parcelles bâties, les maisons et les fermes sont majoritaires et représentent 73% de la superficie des parcelles bâties (6,8% du territoire).

Par rapport au plan de secteur (cf. carte 7 et 7bis au verso), la superficie des affectations réglementaires est reprise au tableau 4.

Tableau 4. Superficie du territoire communal en fonction des différentes affectations reprises au plan de secteur de Namur

| Affectation | Superficie (ha) | Pourcentage (%) |
|---|-----------------|-----------------|
| Zones destinées à l'urbanisation | 1.767 | 18,3 |
| <i>Zone d'habitat</i> | 620 | 6,4 |
| <i>Zone d'habitat à caractère rural</i> | 541 | 5,6 |
| <i>Zone d'aménagement différé</i> | 109 | 1,1 |
| <i>Zone de services publics et d'équipements communautaires</i> | 162 | 1,7 |
| <i>Zone d'activités économiques mixtes</i> | 18 | 0,2 |
| <i>Zone industrielle</i> | 243 | 2,5 |
| <i>Zone d'extraction</i> | 74 | 0,8 |
| Zones non destinées à l'urbanisation | 7.865 | 81,7 |
| <i>Zone agricole</i> | 6.836 | 71,0 |
| <i>Zone forestière</i> | 726 | 7,5 |
| <i>Zone d'espace vert</i> | 303 | 3,1 |
| Total | 9632 | 100,0 |

De ce tableau, il ressort que la superficie totale destinée à l'urbanisation est de 1.767 hectares, ce qui représente 18,3% du territoire de la commune (y compris les réseaux de voiries et les espaces publics).

Les zones agricoles, forestières et d'espaces verts représentent quant à elles la majeure partie du territoire avec 7.865 hectares, soit 81,6% de la commune.

2.2.2. Evolution des parcelles non bâties et bâties

Tableau 5. Occupation du sol - Evolution

| Sources : INS | 1990 | | | 1999 | | | Evolution de la superficie |
|---|---------------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------|-----------------------------------|----------------------------|
| | Nombre de parcelles | Superficie (ha) | Taille moyenne des parcelles (ha) | Nombre de parcelles | Superficie (ha) | Taille moyenne des parcelles (ha) | |
| Terres agricoles | 3333 | 5621 | 1,7 | 2954 | 5620 | 1,9 | 0,0% |
| Pâtures, prés | 2753 | 1591 | 0,6 | 2165 | 1422 | 0,7 | -10,6% |
| Jardins et parcs | 1718 | 156 | 0,1 | 1143 | 117 | 0,1 | -25,0% |
| Vergers | 236 | 119 | 0,5 | 148 | 109 | 0,7 | -8,4% |
| Bois | 542 | 756 | 1,4 | 495 | 756 | 1,5 | 0,0% |
| Terres vaines et vagues | 238 | 104 | 0,4 | 230 | 121 | 0,5 | 16,3% |
| Terrains récréatifs | 22 | 21 | 1,0 | 27 | 20 | 0,7 | -4,8% |
| Eaux cadastrées | 63 | 20 | 0,3 | 75 | 23 | 0,3 | 15,0% |
| Chemins cadastrés | 211 | 22 | 0,1 | 198 | 22 | 0,1 | 0,0% |
| Autres | 471 | 71 | 0,2 | 612 | 93 | 0,2 | 31,0% |
| Total des parcelles non-bâties | 9587 | 8480 | 0,9 | 8047 | 8303 | 1,0 | -2,1% |
| Appartements | 512 | 3 | 0,0 | 677 | 5 | 0,0 | 66,7% |
| Buildings | 13 | 1 | 0,1 | 21 | 1 | 0,0 | 0,0% |
| Maisons et fermes | 6208 | 524 | 0,1 | 6714 | 654 | 0,1 | 24,8% |
| Annexes, y compris les serres | 920 | 21 | 0,0 | 840 | 25 | 0,0 | 19,0% |
| Ateliers et bâtiments industriels | 127 | 51 | 0,4 | 154 | 70 | 0,5 | 37,3% |
| Bâtiments de stockage | 59 | 27 | 0,5 | 75 | 36 | 0,5 | 33,3% |
| Immeubles de bureaux | 15 | 2 | 0,1 | 27 | 3 | 0,1 | 50,0% |
| Bâtiments commerciaux | 351 | 24 | 0,1 | 364 | 30 | 0,1 | 25,0% |
| Bâtiments publics | 25 | 4 | 0,2 | 26 | 7 | 0,3 | 75,0% |
| Bâtiments d'utilité publique | 124 | 2 | 0,0 | 141 | 3 | 0,0 | 50,0% |
| Bâtiments destinés à l'aide social et santé | 18 | 5 | 0,3 | 20 | 5 | 0,3 | 0,0% |
| Bâtiments destinés à l'enseignement, recherche et culture | 91 | 22 | 0,2 | 94 | 25 | 0,3 | 13,6% |
| Bâtiments destinés aux cultes | 65 | 2 | 0,0 | 63 | 2 | 0,0 | 0,0% |
| Bâtiments destinés aux récréations et sports | 66 | 9 | 0,1 | 68 | 17 | 0,3 | 88,9% |
| Autres | 136 | 5 | 0,0 | 130 | 6 | 0,0 | 20,0% |
| Total des parcelles bâties | 8730 | 702 | 0,1 | 9414 | 889 | 0,1 | 26,6% |
| Parcelles non-normalisées | 0 | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 0,0 | 0,0% |
| Superficie cadastrée | 18317 | 9182 | 0,5 | 17461 | 9193 | 0,5 | 0,1% |
| Superficie non-cadastrée | 0 | 404 | 0,0 | 0 | 393 | 0,0 | -2,7% |
| Superficie totale | 0 | 9586 | 0,0 | 0 | 9586 | 0,0 | 0,0% |

Evolution des parcelles non bâties

Si l'on observe l'évolution des parcelles non bâties au cours de ces 10 dernières années, on constate que leur superficie n'a fait que diminuer : de 8.480 hectares en 1990, leur superficie est passée à 8.303 hectares en 1999 soit, une diminution de 2,1%.

C'est principalement la superficie des pâtures et des prés qui a diminué (-10,6%) ainsi que celle des jardins et des parcs (-25%). Par contre, la superficie des terres agricoles et des bois est restée pratiquement inchangée.

Malgré cette légère baisse, les prés et cultures représentent encore à eux seuls 73,5% de la superficie totale des surfaces non bâties, ce qui reste évidemment fort appréciable et place la commune de Gembloux parmi les communes agricoles dont le degré d'urbanisation actuel est moyen à faible. En référence à l'étude Halleux, Derweal, Mérenne¹¹, Gembloux a en effet une urbanisation morphologique faible et une urbanisation fonctionnelle moyenne. A titre de comparaison, Ottignies LLN ou Wavre ont des degrés d'urbanisation nettement plus élevés, Hannut et Jodoigne étant dans la même situation que Gembloux. Il faut cependant noter que la croissance de l'urbanisation est forte comme nous le montre l'évolution des parcelles bâties.

Evolution des parcelles bâties

Dans l'ensemble, la superficie des parcelles bâties augmente de manière très significative : de 702 ha en 1990 elle est passée à 889 ha, soit une augmentation absolue de 187ha soit, 26,6% en valeur relative. On observe une augmentation sensible de la superficie des parcelles occupées par les maisons et les fermes : de 524 hectares en 1990, la superficie s'élève à 654 hectares en 1999, soit une augmentation de 24,8%. A elles seules, les maisons et les fermes occupent 73,5% de la superficie totale des parcelles bâties.

Bien que la superficie des parcelles non bâties reste largement supérieure à celle des parcelles bâties, la tendance de ces dix dernières années montre une augmentation sensible de la superficie bâtie aux dépens des parcelles non-bâties.

La commune de Gembloux est toujours une commune essentiellement agricole mais elle assure une fonction de plus en plus résidentielle ce qui se traduit par une augmentation de l'espace occupé par des bâtiments commerciaux, résidentiels ou autres. L'attractivité de Gembloux s'est donc traduite par une augmentation sensible des logements de type « maison unifamiliale » dans les villages périphériques à la ville. Cette première réponse se complète actuellement par une augmentation de l'offre en appartements dans le centre ville (analyse détaillée au point 4.4.). Les impacts de cette « consommation » relativement rapide d'espace sont multiples tant d'un point de vue social qu'environnemental : relation résidence - agriculture parfois problématique, perte d'homogénéité villageoise, mobilité accrue, services centralisés en ville, détérioration de biotopes, pollution des ruisseaux, ... Toutefois, le rôle de centre continue à être assumé par la ville et les caractéristiques de ruralité dans les villages sont pour la plupart conservées : les maintenir reste encore un objectif important.

¹¹ La Belgique - Diversité territoriale, sous la direction de B. Mérenne, H. Van der Haegen et E. Van Hecke, Bulletin du Crédit Communal, N°202, 1997/4 - Carte 1.5.

2.2.3. Comparaison entre la commune de Gembloux, sa micro-région et d'autres communes de référence

L'analyse du tableau 7 et de la figure 2, en pages suivantes, montre que l'ensemble des communes voisines de Gembloux ainsi que Hannut et Joidogne se caractérisent par une part élevée des parcelles non bâties au sein de la superficie totale de leur commune. Avec 86,6%, la part des parcelles non bâties dans la superficie totale de la commune de Gembloux se situe dans la moyenne de la Région wallonne (84,6%). Elle est légèrement plus élevée que la commune de Sombreffe (85,9%) mais plus faible que les communes de La Bruyère (87,2%), Walhain (89%), Chastre (89%) et Perwez (89,5%).

On notera plus particulièrement le cas de la commune d'Ottignies qui, avec une part de parcelles non bâties de 69,3% de la superficie totale de la commune, se situe bien en dessous de la moyenne régionale et de la commune de Gembloux.

De façon générale, on constate que les communes plus proches de grands pôles urbains (Bruxelles ou Namur), ont une part plus faible de parcelles non bâties. Ces communes assurent de plus en plus une fonction résidentielle au détriment de leur vocation agricole initiale. La tendance observée pour Gembloux ces dix dernières années montre que ce phénomène prend tout doucement place dans la commune. Un facteur supplémentaire se situe sur la mobilité croissante des personnes. La commune de Gembloux possède en effet là aussi des atouts importants. A titre d'exemple le tableau suivant présente l'accessibilité aux grands pôles d'emploi au départ de Gembloux.

Tableau 6. Accessibilité aux grands pôles depuis Gembloux

| Pôle | Temps nécessaire en Train | Temps et distance en Voiture | |
|-------------------|---------------------------|------------------------------|-------|
| Bruxelles Central | 44 min | 41 min | 43 km |
| Charleroi | 57 min | 30 min | 38 km |
| Namur | 11 min | 21 min | 19 km |
| Liège | 1h07 min | 50 min | 75 km |

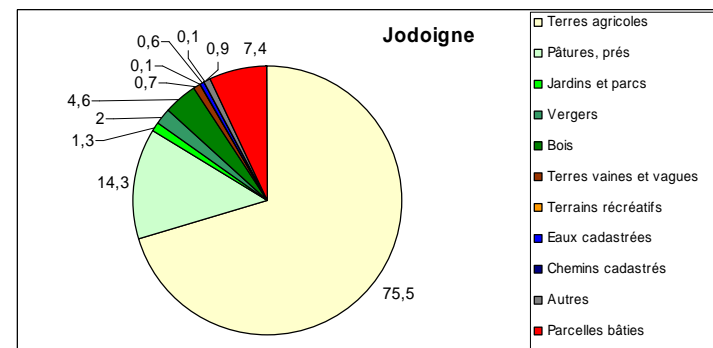
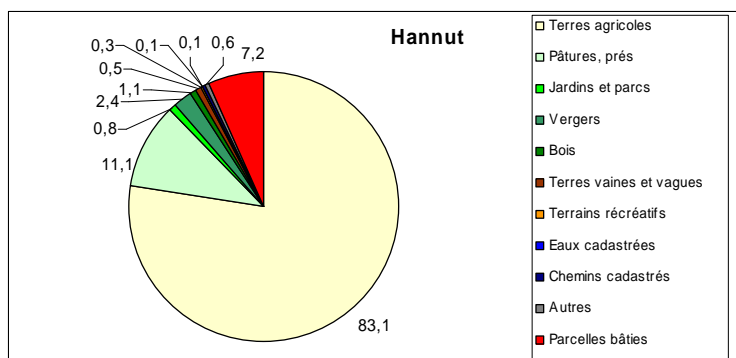
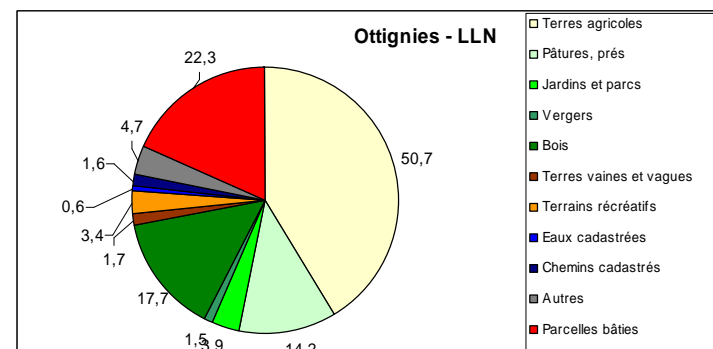
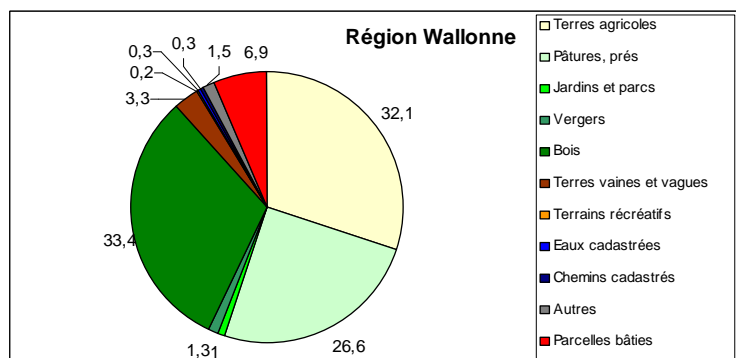
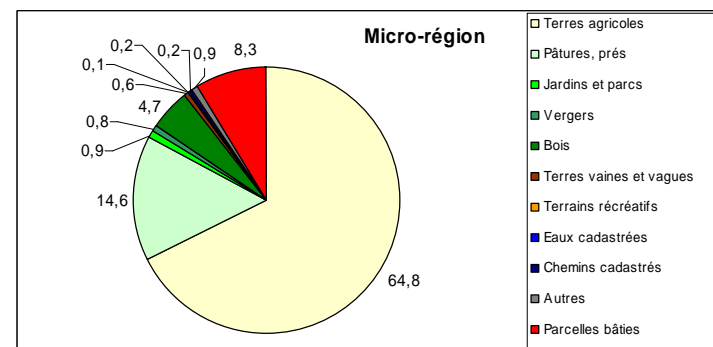
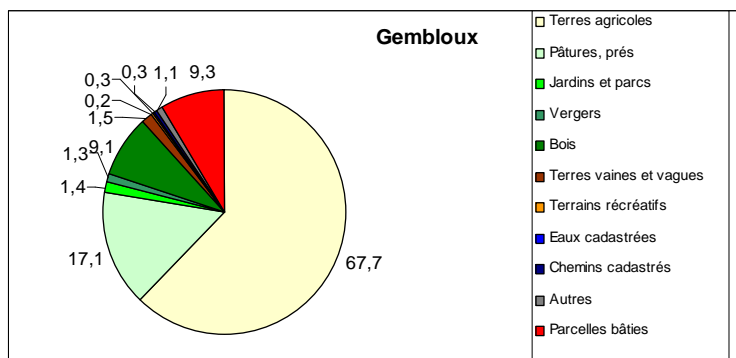
Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Avec 59% du territoire occupé par des terres agricoles et 15% par des prés et des pâtures, Gembloux reste une **commune à vocation agricole**.
- Ces dix dernières années, on a observé une **diminution de la superficie des parcelles non bâties** (- 2,1%) et une **augmentation des parcelles bâties** (+26,6%) qui couvrent en 1999, 9,3% du territoire communal, la commune est **en phase d'urbanisation**.
- Comparativement aux communes limitrophes et vu la tendance amorcée ces dernières années, **Gembloux assure de plus en plus une fonction résidentielle** tout en gardant sa vocation agricole et une proportion importante de surface boisée.

Tableau 7. Comparaison de l'occupation du sol

| | Gembloux | Chastre | Perwez | Sombreffe | La Bruyère | Walhain | Jodoigne | Hannut | Ottignies | Ar. Namur | RW |
|--|-------------|---------|--------|-----------|------------|---------|----------|--------|-----------|-----------|---------|
| Terres agricoles | 5620 | 2132 | 3594 | 2273 | 3410 | 2700 | 4943 | 6373 | 1158 | 46315 | 477268 |
| Pâtures, prés | 1422 | 449 | 603 | 644 | 805 | 524 | 934 | 851 | 324 | 25700 | 396025 |
| Jardins et parcs | 117 | 39 | 30 | 27 | 26 | 26 | 84 | 65 | 90 | 1163 | 14744 |
| Vergers | 109 | 10 | 26 | 23 | 40 | 26 | 132 | 184 | 34 | 2011 | 19302 |
| Bois | 756 | 86 | 244 | 60 | 250 | 41 | 298 | 83 | 404 | 19286 | 497154 |
| Terres vaines et vagues | 121 | 16 | 12 | 16 | 16 | 10 | 47 | 36 | 39 | 1827 | 48526 |
| Terrains récréatifs | 20 | 3 | 1 | 1 | 3 | 5 | 6 | 21 | 77 | 205 | 3437 |
| Eaux cadastrées | 23 | 5 | 11 | 5 | 3 | 8 | 37 | 6 | 13 | 216 | 3801 |
| Chemins cadastrés | 22 | 7 | 6 | 2 | 11 | 1 | 9 | 7 | 36 | 274 | 4040 |
| Autres | 93 | 38 | 23 | 22 | 53 | 36 | 58 | 48 | 107 | 1534 | 22424 |
| Total des parcelles non-bâties | 8303 | 2784 | 4549 | 3072 | 4618 | 3377 | 6547 | 7673 | 2283 | 98530 | 1486722 |
| Total des parcelles bâties | 889 | 265 | 334 | 338 | 419 | 275 | 539 | 621 | 735 | 11664 | 115397 |
| Superficie totale | 9586 | 3127 | 5081 | 3578 | 5298 | 3794 | 7331 | 8653 | 3296 | 116485 | 1684429 |
| Occupation du sol en pourcentage des parcelles non bâties | | | | | | | | | | | |
| | Gembloux | Chastre | Perwez | Sombreffe | La Bruyère | Walhain | Jodoigne | Hannut | Ottignies | Ar. Namur | RW |
| Terres agricoles | 67,7 | 76,6 | 79,0 | 74,0 | 73,8 | 80,0 | 75,5 | 83,1 | 50,7 | 47,0 | 32,1 |
| Pâtures, prés | 17,1 | 16,1 | 13,3 | 21,0 | 17,4 | 15,5 | 14,3 | 11,1 | 14,2 | 26,1 | 26,6 |
| Jardins et parcs | 1,4 | 1,4 | 0,7 | 0,9 | 0,6 | 0,8 | 1,3 | 0,8 | 3,9 | 1,2 | 1,0 |
| Vergers | 1,3 | 0,4 | 0,6 | 0,7 | 0,9 | 0,8 | 2,0 | 2,4 | 1,5 | 2,0 | 1,3 |
| Bois | 9,1 | 3,1 | 5,4 | 2,0 | 5,4 | 1,2 | 4,6 | 1,1 | 17,7 | 19,6 | 33,4 |
| Terres vaines et vagues | 1,5 | 0,6 | 0,3 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,7 | 0,5 | 1,7 | 1,9 | 3,3 |
| Terrains récréatifs | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 3,4 | 0,2 | 0,2 |
| Eaux cadastrées | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,6 | 0,1 | 0,6 | 0,2 | 0,3 |
| Chemins cadastrés | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 1,6 | 0,3 | 0,3 |
| Autres | 1,1 | 1,4 | 0,5 | 0,7 | 1,1 | 1,1 | 0,9 | 0,6 | 4,7 | 1,6 | 1,5 |
| Part des parcelles non bâties dans la superficie totale | 86,6 | 89,0 | 89,5 | 85,9 | 87,2 | 89,0 | 89,3 | 88,7 | 69,3 | 84,6 | 88,3 |
| Part des parcelles bâties dans la superficie totale | 9,3 | 8,5 | 6,6 | 9,4 | 7,9 | 7,2 | 7,4 | 7,2 | 22,3 | 10,0 | 6,9 |

Figure 2. Comparaison de l'occupation du sol



2.3. NATURE

Sources des données

DUFRENE M. (2000). *Inventaire des sites intéressants dans une commune. Gembloux* : MRW. DGRNE. OFFH. Available < <http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne/sgib.communes.form.pl>>

DELESCAILLE LM. (1993). *Le maillage écologique et l'espace rural*. Ann. Gembloux (99), 61-69.

MONTALTO M. (2000). *Etude du renforcement du maillage écologique du bassin supérieur de l'Orneau*. TFE, FUSAGx, Belgique, 92p.

Schéma de structure de la commune de Gembloux

Avec la collaboration du docteur O. Guillitte

Le territoire communal présente une diversité de milieux naturels intéressants : espaces forestiers, zones humides, sites naturels remarquables voir exceptionnel. (cf. cartes 8 et 9 en pages suivantes)

C'est l'un des atouts que recherchent peut-être les personnes qui s'installent dans une commune comme Gembloux, calme et entourée de grands espaces verts ; atouts qu'ils ne retrouvent plus dans les villes importantes. Préserver le milieu naturel et les zones écologiquement intéressantes de la commune tout en faisant face à une demande de plus en plus importante en matière de logement est donc l'un des enjeux du développement de la commune.

2.3.1. Les espaces forestiers

La Chênaie-Charmaie du Bois de Grand-Leez est une zone boisée écologiquement intéressante. Le Bois de Buis (chênaie), située pour en majeure partie à Perwez est également considéré comme une zone de grand intérêt écologique, il borde le Nord de Sauvenière.

D'autres zones boisées plus au sud, sont également - en partie tout au moins - de bonne valeur ou de très bonne valeur écologique car située dans des vallées. Citons les bois du Pucet et de Chenemont et, dans le prolongement, le bois de Vieilles Ferrières, les bois d'Hermoye, de Respaille, du Pequet, de Raidi, les bois d'Alloy et du Bordeaux, le bois de Mielmont.

2.3.2. Les zones humides

Ces zones présentent le plus grand potentiel écologique de la commune. On y retrouve la plupart des écotopes intéressants des zones humides tels que les aulnaies, les peupleraies buissonneuses, les roselières et les pâtures à ray-grass et trèfles blancs.

Ces zones se localisent :

- dans le fond humide de la Gette (prairies humides, roselières, aulnaie, plan d'eau dormante) ;
- le long de l'Orneau, de sa source jusqu'à Petit Manil (aulnaie, pâture à ray-grass, peupleraie buissonneuse) ;

- le long du ruisseau du Tri, aux sources de l'Arton à Loncée (aulnaie, pâture à ray-grass) ;
- dans le fond du ruisseau d'Enée (aulnaie) ;
- à proximité de la ferme de Sart Ernage, aux sources du ruisseau d'Ernage (peupleraie buissonneuse, pâture à ray-grass) ;
- au bois de Godiau, aux sources du ruisseau de Poncia (peupleraie buissonneuse, aulnaie, pâture à ray-grass) ;
- aux sources de l'Orneau, à Bertinchamps (plan d'eau, peupleraie buissonneuse, aulnaie, pâture à ray-grass).

2.3.3. Les sites de grand intérêt biologique

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) se présentent comme des unités homogènes (de 0,1 à plus ou moins 10 hectares), généralement bien identifiables sur le terrain et qui ont un intérêt biologique motivé par la présence d'espèces ou d'habitats protégés, menacés ou que les naturalistes jugent intéressants (DUFRENE, 2000).

Au total, 11 sites de « grand intérêt biologique » sont répertoriés sur le territoire de la commune de Gembloux. Il s'agit d'un nombre relativement important si l'on considère la superficie totale de la commune : 9.670 hectares.

En effet, dans l'inventaire des SGIB pour une surface de 37.430 hectares, qui correspond au territoire représenté par les communes de Gembloux, Perwez, Eghezée, La Bruyère, Chastre et Walhain, seulement 15 sites ont été répertoriés.

| SGIB de la commune de Gembloux | Intérêt | Commentaires |
|--|---------|--|
| Fond des Nues (Eghezée , Gembloux) | ++++ | L'intérêt est majeur, ce site est également une réserve naturelle domaniale |
| L'Escaille (Gembloux) | ++++ | L'intérêt est majeur, ce site est également une réserve naturelle agréée |
| Les étangs et marécages du Long Pont à Perwez (Perwez, Gembloux) | +++ | Cette zone naturelle est de bon intérêt écologique |
| La Sablière des Sept Voleurs (Gembloux) - Ancienne décharge de Grand-Leez-Liberoux | + | Si cette sablière avait auparavant un bon intérêt, actuellement la situation est fortement dégradée (décharge) |
| Sablière du Laid-Mâle (Gembloux) - Sablière Lambeaux | ++ | Ici aussi la dégradation est assez forte mais les possibilités de réhabilitation sont à examiner |
| Sablière de Sauvenière (Gembloux) | ++ | Le site a conservé un potentiel réel |
| Etang de pêche de Grand-Leez (Gembloux) - Warichet | + | Ce milieu rendu fortement artificiel ne présente plus réellement d'intérêt |
| Ancienne décharges des Isnes (Gembloux) - Bois de Raidi | +++ | Le potentiel est à examiner |
| Terril d'Hermoye (Gembloux) | +++ | Site de grand intérêt mais menacé par les activités de concassage |
| Carrière souterraine du Ranil (Gembloux) - Le Ranil | +++ | Sans doute un habitat intéressant pour les chauves-souris - à évaluer |
| Orneau à Grand-Leez-Fond Gatot | ++++ | Site de grand intérêt, réserve naturelle domaniale |

Parmi tous ces sites, les seuls sites qui possèdent un statut de protection sont les trois **réserves naturelles** :

- du Fond des Nues (Réserve naturelle domaniale - Région wallonne) ;
- de l'Orneau à Grand-Leez-Fond Gatot (Réserve naturelle domaniale - Région wallonne) ;
- de l'Escaille (Réserve naturelle agréée - R.N.O.B.).

Ces sites sont repris sur la carte 5 « les Sites Naturels reconnus » ainsi que dans un catalogue mis en forme et géré par M. Dufrêne dans le cadre du programme SGIB¹² de l'Observatoire de la faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) en Wallonie.

Il s'agit d'un catalogue en développement permanent qui peut être consulté sur le site Internet <http://mrw.wallonie.be/cgi/dgrne>.

A côté de ces zones (zones forestières, zones humides et SGIB), d'autres milieux biologiques comme les plans d'eau et marais, les prairies, les fourrés, les plantations et les milieux artificiels (vergers, sablière,...) peuvent également être de grandes valeurs écologiques ou paysagères.

Citons par exemple : l'érablière vers Onoz, la carrière de Vichenet, les fosses de la briqueterie à Grand-Manil, le Bois du Raidi. Un inventaire et une évaluation détaillée de ces sites devraient valider leur intérêt pour rechercher ensuite un mode de gestion approprié.

2.3.4. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Le réseau Natura 2000 couvre par décret (6 décembre 2001) les concepts et les sites identifiés des zones spéciales de conservation (ZSC) de la Directive CEE/92/43 « Faune – Flore - Habitat » et des zones de protection spéciale (ZPS) de la Directive CEE/79/409 « Oiseaux ».

Le réseau Natura 2000 vise à la conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble de leur aire de répartition.

Les sites définis comme Natura 2000 sur l'entité de Gembloux sont les suivants :

| Nom | SUPERFICIE (HA) | Coordonnées Lambert | |
|---|--------------------|---------------------|-------|
| | | X | Y |
| Vallée de l'Orneau (Gembloux - Perwez) | 31,4 | 173,7 | 136,8 |
| VALLÉE DE L'ORNEAU (GEMBOUX – JEMEPPE- SUR-SAMBRE – PERWEZ) | 317,4 | 173,7 | 136,8 |

¹² SGIB : Site de grand intérêt biologique.

2.3.5. Réseau écologique

L'ensemble des sites mentionnés ci-dessus font partie du réseau écologique de la commune.

Le concept de réseau écologique est basé sur une stratégie de conservation de la nature visant une meilleure maîtrise de l'organisation de l'espace écologique. Ce concept repose sur l'existence de zones correspondant à différentes utilisations de l'espace.

Le point de départ est l'ensemble des zones de protection de la nature (ZPN). Les liaisons entre les grandes zones de protection sont assurées par les zones associées (ZA) et les couloirs de liaison (ZL) qui permettent des liaisons entre les différentes zones de protection. L'intégration des activités de protection et de conservation est recherchée par les zones d'utilisation extensive du sol (ZE).

La carte 9 « valeurs écologiques théoriques » extraite de l'étude élaborée dans le cadre de l'établissement du réseau RAVeL¹³ met en évidence l'ossature principale de ce réseau écologique. On remarque que les deux noyaux principaux, le bois de Grand-Leez et les bois du sud dans la vallée de l'Orneau et ses affluents sont en contact par deux « corridors » : l'un empruntant la vallée d'un affluent de l'Orneau entre Sauvenière et Grand-Leez, l'autre empruntant la vallée de l'Orneau en passant par la ville de Gembloux qui conserve avec ses jardins, parcs, ... une qualité écologique intéressante qui lui permet de ne pas constituer une barrière trop forte.

Une réflexion approfondie sur le mode d'urbanisation de la ville et sur les rôles des espaces verts dans la ville est à mener. A titre d'information la carte 10 présente une vue aérienne de la ville montrant un « potentiel vert » intéressant de la ville elle-même.

Une série de projets sont actuellement subventionnés par la Région Wallonne et suivis par la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces Verts (DCNEV) :

- une pépinière éducative à Gembloux (resp. Mr. O. Guilite) ;
- la qualité environnementale des pratiques populicoles en vallées (resp. Asbl. « GRAPP » 081/61.11.69) ;
- l'organisation d'une campagne sur l'état de santé des coccinelles indigènes (resp. Unité de Zoologie générale et Appliquée de la FUSAGx) ;
- des plantations dans les espaces publics de la ville de Gembloux (resp. Administration communale) ;
- l'aménagement d'un jardin didactique à Mazy (resp. Ecole communale de Mazy).

¹³ Etude sur le renforcement des mesures d'intégration de l'échelle locale à l'ensemble du réseau des critères écologiques et paysagers dans le choix des implantations et du mode de gestion du RAVeL - Laboratoire d'écologie - FUSAGx - Convention MRW - DGATLP

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- La commune de Gembloux présente **plusieurs zones forestières majeures** (bois de Grand-Leez et bois de Buis, bois du Raidi, ...) ainsi que des **zones humides** de grande valeur écologique.
- Au total, **11 sites de grand intérêt biologique** sont répertoriés sur le territoire de la commune de Gembloux, **3** sont classés comme **réserve naturelle** mais **les sablières utilisées comme décharge** ont perdu de leur intérêt.
- Le **patrimoine naturel** de la commune constitue un atout important qui mérite d'être **protégé et valorisé** afin de garantir un cadre de vie de qualité.
- Le **réseau écologique** présente **une ossature intéressante mais fragilisée**.

La commune de Gembloux, située en Hesbaye, sur des terres d'excellente qualité agronomique et donc peu propices au développement de la nature, présente malgré cela un patrimoine écologique non négligeable. Celui-ci est lié à la présence de cours d'eau à vallées moyennement encaissées qui permettent le développement de milieux naturels intéressants. Certains bois, préservés d'une agriculture qui a trouvé ailleurs suffisamment de place pour produire, présentent également de bonnes caractéristiques écologiques et forment des « noyaux » de biodiversité à préserver et à gérer. Pour un bon fonctionnement du réseau écologique, les connexions entre ces noyaux sont à consolider. Actuellement fragilisées pour diverses raisons (agriculture, urbanisation, ...) les éléments faibles du réseau devraient être préservés de nouveaux dégâts ou réhabilités.

Dans les espaces de grande culture, même si la biodiversité des champs est faible, certaines pratiques agricoles, comme les mesures agri-environnementales, peuvent renforcer la qualité naturelle globale de la commune.

Seule une réflexion approfondie sur les espaces naturels pourra apporter des réponses convaincantes à ce bilan général, par exemple par le biais d'un Programme Communal de Développement de la Nature (PCDN).

En terme d'image et de développement, si Gembloux - Agrobiopôle est assez reconnu¹⁴, il l'est sans doute plus pour ses activités « **agro-productrice** » que pour sa qualité « **biologique** », un enjeu important semble donc se dessiner à ce niveau : renforcer la qualité écologique globale du territoire de Gembloux.

¹⁴ cf.. 3.8.

2.4. APPROCHE PAYSAGÈRE

Sources des données

CARLETTI I. (2000). *Analyse des ressources patrimoniales d'un territoire pour l'identification de circuits thématiques - Application à la vallée de l'Orneau..* TFE, FUSAGx, Belgique, 74p.

CERCLE ROYAL ART ET HISTOIRE DE GEMBOUX. [1999]. *Gembloux. Ma ville, mon village.* Gembloux, Cercle Royal Art et Histoire de Gembloux et environs a.s.b.l., 136 p.

MARDAGA P. (éd.). [1983]. *Hesbaye namuroise.* Liège, Mardaga, collection Architecture rurale de Wallonie, 181 p.

Schéma de structure de la commune de Gembloux.

Une approche générale du paysage va nous permettre d'inventorier et de décrire les principaux types de paysages observés sur le territoire de la commune de Gembloux et d'en identifier les caractéristiques les plus intéressantes à préserver.

2.4.1. Types de paysages observés dans la commune de Gembloux

Paysage de plateaux et de versants faibles

Sur les plateaux et versants, on observe différents paysages en fonction de la lithologie (nature du substrat géologique), du profil hydrique (drainage naturel du sol), du relief et de l'occupation du sol.

Paysage ouvert

Caractérisant l'ensemble des plateaux, le paysage ouvert constitue le type dominant des paysages de l'entité. Il présente de vastes zones agricoles non closes, occupées principalement par des grandes cultures et ponctuées par quelques éléments isolés (fermes, arbres ou arbustes, chapelle, clochers,...) qui empêchent la monotonie. La vue de l'observateur embrasse ici de longues distances.

Les campagnes labourées se sont développées sur les excellents limons situés sur sable, schiste ou calcaire, tandis que les prés, le plus souvent humide, se cantonnent dans les vallées, aux abords des cours d'eau.

Paysage boisé

Les massifs boisés sont très rares sur le plateau, en effet l'excellence des sols (sols limoneux du quaternaire) a favorisé les grandes cultures annuelles au détriment de la forêt.

Comme massif forestier important, on note : le Bois de Grand-Leez au nord-est de la commune ainsi qu'une partie du Bois de Buis au Nord de Sauvenière. On notera également, le Bois des Vieilles Ferrières qui s'étend en face du château de Vichenet, sur le promontoire compris entre l'Orneau, le ruisseau de Rombus et le château de Ferooz et qui est prolongé au nord de Vichenet par le Bois de Chenémont.

Ces bois constituent les vestiges de la barrière forestière en arc de cercle encore présente à la fin du 18^{ème} (visible sur la carte de Ferraris 1770-1778) qui partait de la vallée de l'Orneau jusqu'à la Gette en passant par Lonzée, Grand-Leez et Sart-lez-Walhain.

L'ensemble des bois repris comme zone forestière au plan de secteur sont cités au paragraphe 2.3.

En dehors de ces massifs plus importants, d'autres paysages boisés se rencontrent là où la pente est trop importante que pour être travaillée par l'agriculture.

Paysages des fonds de vallées

Les paysages de fonds de vallées sont essentiellement occupés de villages et de prairies auxquels s'ajoutent quelques boisements alluviaux ou de versant.

L'alignement végétal des fonds de vallée est le plus souvent représenté par les berges boisées de quelques ruisseaux. Cet élément, souvent composé de saule têtard, de peupliers voire de roselières, donne plus de présence visuelle au ruisseau et en outre, joue un rôle non négligeable dans la protection des berges contre l'érosion.

On retiendra particulièrement la qualité esthétique des berges des ruisseaux suivants :

- ruisseaux de la Gette et de l'Orneau dans son cours supérieur de Grand-Leez à Sauvenière ;
- quelques tronçons de l'Arton (ou Lonzée) à hauteur de Lonzée ;
- le ruisseau de Corroy à Corroy-le-Château ;
- le Repjou ainsi que l'Orneau en amont de Mazy ; la vallée du Repjou à travers bois, ainsi que celles des affluents l'Ourchet (arrosant Beuzet et Golzinne) et le ruisseau des Saulnes (venant des Isnes).

2.4.2. Eléments contribuant à la qualité et à la diversité du paysage

Lignes de crêtes et sommets

Une grande attention doit être réservée aux lignes de crête et aux sommets. Ce sont des zones particulières déterminant bien souvent la ligne d'horizon. En outre, ces sommets sont situés, dans la plupart des cas, sur des plateaux défrichés où aucun obstacle n'entrave la vue de l'observateur.

L'entité de Gembloux accueille la limite de partage des eaux entre les bassins fluviaux de la Meuse et de l'Escaut.

Cette ligne de crête détermine quelques sommets bien peu visibles au sein des plateaux. Les lignes de partage définies par les affluents de l'Orneau, après la traversée de Gembloux vers le Sud de la commune sont nettement mieux marquées, ici encore les sommets sont confinés dans les plateaux cultivés.

Les ruisseaux et divers points d'eau

Le réseau hydrographique de la commune est important et s'accompagne d'une palette végétale variée, propice au maintien d'une faune et en particulier d'une avifaune de qualité.

Alignement végétal

Plusieurs éléments linéaires végétaux s'alignent sur le plateau et les versants. Ces éléments rompent la monotonie du paysage des plateaux tout en offrant les derniers sites de refuges à la faune.

On retrouve par exemple :

- les haies qui protègent les fermes du vent des plateaux,
- les allées (exemple : route de l'ancienne abbaye d'Argenton),
- quelques tronçons de la ligne de chemin de fer désaffecté (Fleurus-Gembloux-Landen) et colonisés par des buissons.

2.4.3. Les sites d'intérêt paysager

Dès le début des années '60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire s'est lancée dans une action en faveur de la conservation de la nature en général et plus spécialement visant à identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains. Cet inventaire est nommé « Inventaire des Sites » [DUFRENE, 1997].

Pour la commune de Gembloux, la liste des sites et des paysages repris à l'inventaire est donné au tableau 8.

Tableau 8. *Inventaire des sites pour la commune de Gembloux [Lambinon, 1962]*

| Commune de Gembloux | |
|----------------------------|--|
| 2843 | Le complexe formé par le château et la ferme de Ferooz, le parc avec ses étangs et de beaux arbres, ainsi que la partie est du Bois des Vieilles Ferrières ; celui-ci constitue un fragment du massif boisé situé à l'est de l'Orneau, sur les anciennes communes de Bossière, Corroy-le-Château, Gembloux ainsi relié au site suivant (2844) |
| 2844 | Le ruisseau de Loncée et le massif situé au sud, relié sans discontinuité au précédent (2843) par son prolongement ouest ; dans la partie Nord-Est, l'étang du ruisseau du Bois Henry ; site se prolongeant quelque peu, dans cette partie, sur l'ancienne commune de Loncée |
| 2970 | Le Bois de Grand-Leez, constituant le plus important massif boisé de plateau de la partie hesbignonne de la province : groupement forestier et beaux arbres. |
| 3014 | Le complexe formé par la vallée de l'Orneau, le Bois de Chenémont, traversé par le chemin de fer Jemeppe-Gembloux (coupe géologique du Silurien dans la tranchée) et la rive gauche du ruisseau de Corroy ; site se prolongeant vers le nord sur Gembloux, vers le sud sur Bossière et vers l'est sur Beuzet ; l'ensemble forme, à l'est de l'Orneau, un massif boisé au relief tantôt doux, tantôt accidenté, montrant des groupements végétaux variés. |
| 3411 | La vallée de l'Orneau en aval de la route Saint-Martin et Mazy avec versant boisé de la rive droite, se resserrant peu avant la limite de l'ancienne commune d'Onoz entre deux falaises dolomitiques. |

Parmi ces sites, les n° 2843, 2970 et 3411 sont entièrement repris comme zone d'intérêt paysager au plan de secteur (*cf.* carte 11). De même que le site 2844, à l'exception de la zone d'espace vert le long de la N4 vers Namur (partie nord-est, étang du ruisseau du Bois Henry) et le site 3014, à l'exception de la zone d'espace vert le long de la rive gauche du Corroy.

Le plan de secteur reprend également comme zones présentant un intérêt paysage, les zones forestières et d'espaces verts le long du Repjou et de l'Ourchet, l'ancienne abbaye d'Argenton et la vallée de l'Orneau au sud du site 2843 sur l'ancienne commune de Bossière.

Si on se réfère au schéma de structure communal, on note également, comme périmètre de protection paysagère, la zone d'aménagement différé à Ernage à gauche de la chaussée de Wavre en allant vers Louvain-la-Neuve. Actuellement, cette zone est occupée par des prairies permanentes et offre ainsi un point de vue intéressant sur le village d'Ernage situé en contrebas.

Il existe d'autres périmètres de protection paysagère reprises dans le SSC comme par exemple, la zone à droite de la N4 en allant vers Namur à la sortie de la ville de Gembloux. Actuellement, des grandes et moyennes surfaces commerciales ont été construites dans ce périmètre de protection ce qui dénature le site.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Le **paysage ouvert de grands labours** est le principal type de paysage observé dans la commune de Gembloux.
- Le réseau hydrographique dense offre de nombreux **sites de fonds de vallées de qualité**.
- En plus des sites repris au plan de secteur, **5 sites** sont repris à l'inventaire des sites d'intérêt paysager.
- Même si la commune n'est pas comparable aux communes rurales d'Ardenne, Gembloux offre de nombreux **sites intéressants au point de vue paysager** qui méritent d'être **préservés et valorisés** par des itinéraires de promenades et une meilleure promotion.

Tous les sites d'intérêt paysager sont repris comme zone forestière ou zone d'espace vert au plan de secteur et sont donc, par le fait même, protégés.

En dehors de ces sites, il existe d'autres paysages qui, bien que non repris dans les sites d'intérêt paysager, sont représentatifs de la région hesbignonne et, à ce titre, méritent d'être préserver. En effet, les paysages ouverts que nous offrent les grands champs de cultures ponctués par quelques éléments isolés sont autant de paysages agréables pour le promeneur ou le résident. Ce sont ces larges espaces que les anciens habitants et les néo-ruraux apprécient. C'est en évitant l'implantation de bâtiment agricole et/ou résidentiel sur des lignes de crêtes ou des points hauts visibles de très loin et en veillant à ce que les nouvelles constructions s'intègrent le plus possible au paysage par le respect des matériaux et gabarits utilisés que la qualité des paysages pourra être préservée. Le schéma de structure et le règlement d'urbanisme sont les outils les plus adaptés pour atteindre cet objectif.

Une attention particulière devra également être apportée aux berges et fonds de vallées des nombreux ruisseaux qui traversent la commune de Gembloux et qui sont souvent des endroits idylliques et reposants pour le promeneur.

2.5. PATRIMOINE CULTUREL

Sources des données

CARLETTI I. (2000). *Analyse des ressources patrimoniales d'un territoire pour l'identification de circuits thématiques - Application à la vallée de l'Orneau..* TFE, FUSAGx, Belgique, 74p.

CERCLE ROYAL ART ET HISTOIRE DE GEMBOUX. [1999]. *Gembloux. Ma ville, mon village.* Gembloux, Cercle Royal Art et Histoire de Gembloux et environs a.s.b.l., 136 p.

MARDAGA P. (éd.). [1983]. *Hesbaye namuroise.* Liège, Mardaga, collection Architecture rurale de Wallonie, 181 p.

Schéma de structure de la commune de Gembloux

Divers documents mentionnent les biens présentant un intérêt architectural tout particulier. Il s'agit principalement de :

- la liste des *biens classés* (arrêtés au 31 décembre 1997) ;
- la liste du *patrimoine immobilier exceptionnel* en Région wallonne (arrêté au 3 juin 1999) ;
- l'inventaire du *patrimoine monumental* de la Belgique (arrondissement de Namur, 1975).

2.5.1. La liste des biens classés

Le « classement » d'un bien immobilier est une mesure de reconnaissance de sa valeur patrimoniale. C'est aussi la plus importante mesure de protection prévue par le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine). Elle est destinée à assurer la conservation, l'entretien, voire la restauration d'un bien, en lui garantissant la mise en œuvre de techniques spécifiques. Cet acte officiel émane du Gouvernement wallon et fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement.

Dans certains cas, une zone de protection est établie autour d'un bien immobilier classé afin de garantir l'intégrité de son environnement.

La commune de Gembloux comprend **15 monuments et/ou sites classés**, il s'agit principalement d'églises, d'anciennes abbayes, de châteaux, de châteaux-fermes, de fermes, de chapelles, de moulins (à eau et à vent), et leurs alentours. Deux sites présentent un potentiel patrimonial plus riche :

- Le site urbain de Gembloux-centre, avec un patrimoine bâti directement lié à l'histoire de l'ancienne abbaye et de la ville abbatiale.
- Le site « naturel » de la vallée aval de l'Orneau avec un patrimoine bâti et naturel lié à la roche calcaire.

Les différents biens classés sont présentés sur les cartes 12 et 13 et la liste est reprise en annexe.

2.5.2. La liste du patrimoine immobilier exceptionnel en Région wallonne

Cette liste comprend des monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques qui, bénéficiant d'une mesure de protection, présentent un intérêt majeur. Elle est déterminée et revue tous les trois ans par arrêté du Gouvernement wallon, après avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles. Un ouvrage, le patrimoine majeur de Wallonie, étudie et illustre les biens repris à l'annexe de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993.

Deux biens de la commune de Gembloux sont désignés comme patrimoine majeur de Wallonie. Il s'agit :

- du château de Corroy ;
- de l'ancienne abbaye de Gembloux.

2.5.3. L'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique

Entamé en 1965, cet inventaire est un recensement de toutes les constructions qui constituent notre héritage architectural.

Chaque bien repris à l'inventaire est répertorié par arrondissement, entité, commune et adresse administrative. Il est décrit succinctement et si possible daté.

Le volume qui concerne la commune de Gembloux est *l'arrondissement de Namur* [LANOTTE, 1975^A ET LANOTTE, 1975^B]

La liste complète des monuments de Gembloux renseignés dans cet inventaire se trouve en annexe.

En plus des monuments classés, l'inventaire indique (par une pastille noire) les biens qui devraient faire l'objet d'un classement ou d'une protection (certains ont d'ailleurs été classés depuis). Ces biens sont repris au tableau 9. pour la commune de Gembloux.

Tableau 9. Biens de la commune de Gembloux recensés au patrimoine monumental de la Belgique qui devraient faire l'objet d'un classement ou d'une protection [LANOTTE 1975^A ET LANOTTE, 1975^B ; PIRLOT, 1974]

Commune de Gembloux

Sites de l'ancien château des Comtes de Namur (détruit en 1430), petit château néo-classique (1804) [Bossière]

Ferme du Marais, ensemble chaulé (17^{ème} siècle) [Corroy-le-Château]

Grande potale classique en pierre et brique (1^{ère} moitié du 18^{ème} siècle) [Gembloux]

Chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, construction en brique enduite et pierre blanche (1753) [Grand-Leez]

Ferme de Légillon, en brique et pierre chaulée (17^{ème} et 19^{ème} siècles) [Grand-Leez]

Ferme de la Couverterie, en brique et pierre bleu chaulée (18^{ème} siècle) [Grand-Leez]

Ferme des Dames Blanches, en moellons de grès chaulés (18^{ème} siècle) [Isnes]

Ferme d'Hermoye (16^{ème} au 18^{ème} siècle) [Mazy]

Chapelle Notre-Dame de Lorette, en brique (19^{ème} siècle) [Sauvenière]

2.5.4. Sites repris au plan de secteur.

Le plan de secteur renseigne comme *périmètres d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique* (PICHE) (cf. carte 14) :

- le centre du village de Corroy-le-Château (autour de l'église) ;
- la rue R. Rubay aux Isnes ;
- le centre du village de Bothey ;
- le site de l'abbaye d'Argenton à Lonzée ;
- le site du château de la Tour à Grand-Manil ;
- le centre de Gembloux (autour de l'ancienne abbaye).

2.5.5. Autres biens et lieux d'intérêt patrimonial

D'autres biens et lieux présentent un intérêt dans la commune de Gembloux. On note :

- les anciens bâtiments industriels de la malterie bordant la chaussée de Charleroi ;
- le musée de la vie locale et de la coutellerie ;
- la chaussée romaine ;
- les fermes (ferme du Moulin Brabant, ferme de Baudecet, ferme de la Motte,...).

Le Cercle Royal « Art et Histoire de Gembloux et environs » présente, dans son livre « *Gembloux ma ville, mon village* », au moyen de documents anciens, quelques traces du passé de la ville de Gembloux et des villages qui composent son entité.

Parmi les thèmes repris dans le livre, citons : le bassin de l'Orneau ; les moulins à eau et à vent ; une partie du patrimoine monumental ; les rues de Gembloux en rapport avec le plan de Gramaye daté de 1610 ; les liaisons entre Gembloux et les villes voisines ; quelques industries anciennes.

Récemment, les autorités communales ont introduit une demande de procédure de classement de site et monuments, compris dans un périmètre décrit par la rue Gustave Docq, la rue du 8 Mai, la rue du Tribunal, la place de l'Hôtel de Ville, la place du Chien Noir et la rue St-Pierre.

2.5.6. Arbres et haies remarquables

Une liste des arbres et haies remarquables de la commune de Gembloux a été établie par la C.C.A.T. sur base des critères de choix suivants :

- la localisation sur les biens publics ou accessibles au public ou le long des voiries ;
- la valeur dendrologique (rareté-dimensions) ;
- la valeur esthétique de l'arbre pris individuellement et sa valeur dans le site ;
- la valeur historique.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Le territoire communal de Gembloux comporte un important patrimoine tant monumental, que naturel et paysager.
- Il est important tout d'abord que ce patrimoine soit reconnu, comme c'est déjà le cas pour le patrimoine monumental le plus important, pour être mieux considéré et protégé.
- Mais certains éléments non encore reconnu du patrimoine monumental mériteraient aussi la reconnaissance, comme par exemple :
 - l'ensemble des vestiges de l'ancien rempart abbatial et urbain de Gembloux, à savoir :
 - la tour nord dite « des Sarrasins » à la rue du Moulin ;
 - la tour sud dite « du Guêt » à la rue Gustave Doq ;
 - ainsi qu'une série de tronçons vestiges du rempart ;
 - tous les vestiges urbains gembloutois d'avant le 18^e siècle :
 - la maison du Bailly dite aussi « château du Bailly » ;
 - diverses maisons du centre-ville conservant des vestiges des bâtisses ;
 - le Tertre Galloz ;
 - la Ruelle Thirion ;
 - quelques beaux exemples d'architecture industrielle dont par exemple le bâtiment de la malterie à la chaussée de Charleroi ;
 - dans la campagne de Gembloux :
 - un certain nombre de bâtiments (tour carrée du 16^e de la ferme du château de Ferooz, château néo-classique 1804 à Golzines) ;
 - certaines fermes (ferme-château de Petit-Leez) ;
 - des vestiges d'activités économiques anciennes (carrière de marbre noir de Mazy, la coutellerie à Gembloux-ville.
- Mais un patrimoine historiquement intéressant ne constitue pas d'office un potentiel touristique. Ce potentiel attractif n'attirera que si :
 - il y a une réelle « présentation » attractive du bien patrimonial comprenant information historique accessible, supports de présentation communicatif, ...
 - s'il entre dans un circuit touristique plus large promu comme « produit touristique ».

2.6. CADRE BATI

Sources des données

CARLETTI I. (2000). *Analyse des ressources patrimoniales d'un territoire pour l'identification de circuits thématiques - Application à la vallée de l'Orneau..* TFE, FUSAGx, Belgique, 74p.

CERCLE ROYAL ART ET HISTOIRE DE GEMBOUX. [1999]. *Gembloux. Ma ville, mon village.* Gembloux, Cercle Royal Art et Histoire de Gembloux et environs a.s.b.l., 136 p.

MARDAGA P. (éd.). [1983]. *Hesbaye namuroise.* Liège, Mardaga, collection Architecture rurale de Wallonie, 181 p.

2.6.1. Aspect d'ensemble des villages

L'habitat rural dans la commune de Gembloux est groupé en villages ou en hameaux. Les villages sont densément répartis sur le territoire à des distances de l'ordre de 3 kilomètres. Entre ces groupements, on retrouve un certain nombre de fermes isolées ou de châteaux.

La **distribution territoriale des implantations villageoises** est dictée par la morphologie des sites formant leurs assiettes respectives. La plupart de ceux-ci se sont implantés le long d'un cours d'eau.

Le site de dépression de vallée est le plus fréquent dans l'entité. C'est le cas des villages de Corroy-le-Château, Lonzée, Beuzet, Grand-Manil, Mazy, Bossière, Grand-Leez et Sauvenière. Les villages s'étirent sur le bas de versant, légèrement au-dessus du lit supérieur de la rivière. Généralement, lorsque le cours d'eau est orienté selon la direction est-ouest, les villages s'installent sur le versant exposé sud ou versant d'adret (cas de Grand-Leez, Sauvenière, Lonzée, Bossière). Lorsqu'il est disposé nord-sud, les villages occupent le versant ouest qui présente un relief plus doux (cas de Mazy).

Plus particulièrement, les villages d'Ernage et de Bothey sont situés en tête de vallée d'un cours d'eau.

Cette localisation dans les vallées évite le plateau découvert et venteux mais aussi plus propice à l'agriculture.

A l'exception des Isnes, en site de plateau, la perception visuelle des villages se limite donc au clocher de l'église et aux versants des toitures des maisons.

La position des villages par rapport à la topographie et l'hydrographie est illustrée par des coupes (cf. figure 3) pour les villages de Grand-Leez, Sauvenière, Lonzée, Corroy-le Château, Bossière, Les Isnes, Mazy.

La **distribution spatiale du bâti** détermine des agglomérations organiques constituées d'un ou de plusieurs groupements et sous-tendu par une rue principale parallèle au lit de ruisseau, tels les villages de Lonzée, Sauvenière et Grand-Leez. La rue principale de ces villages est entrecoupée de

routes secondaires qui forment, par endroits, des places. La hiérarchisation des voies se marque dans les types de revêtement, asphalte, pavés mosaïque.

L'extension de l'habitat s'est essentiellement matérialisée par le développement des constructions le long des axes routiers. Ce développement a entraîné un étirement linéaire ou tentaculaire des villages. Le plan des extensions du village est généralement de forme nettement plus géométrique que le noyau originel.

Dans les villages, la structure urbanistique du bâti est formée, soit :

- de volumes implantés en alignement lâche plus ou moins ouverts, l'orientation préférentielle étant nord-sud et sans respect systématique de l'alignement parallèle aux voiries tels les Isnes, Sauvenière, Grand-Leez, Lonzée.
- de volumes plus groupés formant des îlots ouverts (le regard peut le traverser). A l'intérieur de ces groupements, des volumes secondaires viennent s'imbriquer aux volumes principaux formant des ensembles relativement compacts, limités dans l'espace mais généralement non saturés quand aux possibilités d'implantation de nouvelles constructions. Cette organisation spatiale se rencontre dans les villages de Corroy-le-Château, Bossière, Mazy et Bothey.

2.6.2. La ville de Gembloux

Description

C'est en 940 que le site de la ville de Gembloux est choisi pour l'implantation d'une abbaye. Plus tard, cette implantation attira le commerce, l'artisanat et s'entoura au fil des siècles d'habitations de bourgeois. Ce choix valorisait la présence d'un promontoire rocheux constituant un avantage stratégique défensif remarquable. L'origine de l'organisation territoriale de la ville de Gembloux va être dictée par la nécessité de se défendre avec les avantages que le site offrait. Les habitations urbaines vont s'adosser contre l'éperon rocheux au pied de l'abbaye contenue dans les remparts mentionnés en 1153.

Dès avant le 19^{ème} siècle, au départ d'une implantation le long de la butte (Rue Notre Dame, Grand Rue, Rue des Abbés-Comtes), des faubourgs s'étaient développés le long de la vallée de l'Orneau (Rue du moulin, place de l'Orneau et rue Théo Toussaint) et prolongés par le tracé des rues Gustave Docq, du Chien Noir, Puits Connette, Ste-Adèle, les entrées des rues Damseaux et Gustave Masset. Les circulations sont animées de placettes (Places de l'hôtel de ville et Place St-Guibert). Ce tissu organique de la ville historique est formé par un habitat mitoyen dense.

La qualité d'ensemble doit son originalité au rythme créé par les façades, au jeu des toitures, à l'étroitesse des rues, à la formation inattendue des placettes, au tracé sinueux suivant la topographie des lieux mais également aux silhouettes dominantes du beffroi, de l'église, de l'ancienne abbaye et du Château du Bailli qui conservent à la ville sa structure de ville médiévale monastique.

La gare, construite dans les années 1855 sur le tronçon de la ligne Bruxelles-Namur se voit rapidement complétée de lignes vers Ligny (1865) et Jemeppe sur Sambre (1877).

L'implantation de la gare va entraîner le développement d'un second noyau industriel, urbain et commercial. Ce quartier présente une toute autre physionomie que le centre historique. Actuellement,

il est caractérisé par une forte présence de professions libérales, un nombre restreint de commerces de détails mais plusieurs grandes surfaces. Le faible nombre de commerçants et, par extension, la diversité des commerces présents, réduit fortement l'attractivité du quartier qui, dès 7 heures du soir, cesse presque toutes activités et perd par conséquent la majeure partie de son animation.

L'extension de la ville par la RN4 et RN29 est articulée par des constructions du 19^{ème} et début du 20^{ème}, bâties en alignement continu, dans le prolongement du vieux tissu ancien, puis en ordre discontinu vers l'extérieur.

Après la guerre, la physionomie urbaine contemporaine se précise par l'accroissement extra muros du tissu vers le sud et l'ouest jusqu'à la chaussée de Charleroi et l'avenue de la Faculté des Sciences Agronomiques. Ce nouveau tissu englobe les constructions dispersées, forme de nouveaux quartiers et fait la jonction avec le quartier industriel et commercial de la gare.

La RN29, les deux avenues de la Faculté et des Combattants, dont les tracés urbains longeant la chaussée de Bruxelles à Namur datent du début du 20^{ème} siècle, sont bordées d'un bâti de forme et de caractère disparates (bâtiments industriels traditionnels, bâtiments industriels contemporains, habitat mitoyen traditionnel implanté en alignement, grandes surfaces, bâtiments de Faculté, garages, habitat pavillonnaire récent implanté en retrait avec jardin et petits immeubles).

Dès 1955, la ville repousse encore ses limites par l'implantation de lotissements à l'extérieur de la chaussée de Charleroi, le long de la chaussée de Namur et en direction de Mazy. A l'Ouest de la RN29, l'extension urbaine se concrétise par un développement résidentiel pavillonnaire structuré par des voies bordées d'arbres mais dénaturés par la présence d'immeubles à appartements hors gabarit.

Actuellement, la ville a préservé son centre historique qui est un de ses aspects les plus caractéristiques. L'urbanisation a largement dépassé ces anciennes limites et la ville à une superficie actuelle de 891 hectares (chiffres de 1996).

Le centre présente une structure annulaire d'où partent des rues rayonnantes deux par deux :

- L'anneau ceinture le centre et l'abbaye anciens en empruntant la rue et la place des Volontaires, la rue du Moulin, la place de l'Orneau, la rue Pierquin, la rue Docq, la place St-Guibert et l'avenue de la Faculté des Sciences Agronomiques. A l'intérieur de l'anneau on trouve un noyau commercial comprenant la place St-Guibert, St-Jean, la Grand-Rue, la Place de l'Hôtel de Ville, la rue du Huit Mai, la rue Notre-Dame, la rue Léopold, la Place de l'Orneau, ainsi qu'une partie de la rue Théo Toussaint et du Moulin. On trouve également l'ensemble des services administratifs et communaux qui ont su s'intégrer au tissu de la ville, notamment par l'appropriation du site du Château du Bailli comme siège prestigieux de l'administration communale.
- Les rues rayonnantes se regroupent deux par deux dans différentes directions : les rues Damseaux et Masset au nord-ouest, les rues Théo Toussaint et Ste-Adèle au sud-ouest, les rues Albert et Chapelle-Dieu à l'est. C'est en bordure de cet anneau périphérique à la ville médiévale que l'on trouve les équipements grands consommateurs d'espace tels que le foyer culturel, le complexe sportif, le CPAS et divers homes, le cinéma royal, l'Académie de musique, la police, les écoles secondaires, ...

La silhouette urbaine s'appréhende difficilement de la route en provenance de Sauvenière et de la N29 à l'entrée de Grand-Manil. Les deux routes nationales bordée d'immeubles ou d'industries et dont le tracé est tangentiel au centre urbain ainsi que la topographie, empêchent la perception de celle-ci. Aucun signe urbain ne matérialise actuellement les entrées de la ville. La perception du centre ancien ne se matérialise, en voiture, que par les rues Sigebert et Théo Toussaint.

L'implantation de grandes et moyennes surfaces commerciales le long de la N4 en venant de Namur ou de Louvain-la-Neuve a un impact paysager négatif sur l'entrée de la ville et sur l'image de la commune comme espace de vie de qualité.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Habitat rural **groupé** en villages, **extensions linéaires** sur les axes importants entraînant un **éclatement des villages**
- **Centre historique bien conservé** et présentant une structure annulaire d'où partent des rues rayonnantes
- **Ville** s'étendant sur **891 ha**
- **Silhouette urbaine peu perceptible** et **entrées de ville peu structurées**

La structure villageoise a subi un fort développement dû à la capacité d'attraction résidentielle de la commune. Ainsi l'habitat a pris de formes multiples et, par endroit, a complètement redessiné les équilibres villageois. De ce fait les fonctions présentes dans les villages sont parfois peu propices à une « ambiance » dynamique ce qui éveille une question : le village est-il « **Mosaïque villageoise** », comme la juxtaposition de maisons et d'individus formant un ensemble dont la fonction principale est la résidence individuelle **ou** « **Unité villageoise** », comme reflet du mutualisme¹⁵ possible dans cet espace fait d'animation et de d'activité ?

Le devenir des entités périphériques est à envisager aussi par la maîtrise de l'urbanisation et la redéfinition des centres.

Le centre ville a connu une évolution assez rapide et la différenciation de fonction et d'animation entre les différents quartiers a tendance à augmenter. Le projet de ville est lui aussi à dessiner en renforçant les logements au centre par la création d'appartements en suffisance, en y aménageant des espaces verts et de rencontre, en offrant aux habitants une animation, des commerces, des loisirs capables de rendre à Gembloux son réel dynamisme.

¹⁵ mutualisme : au sens biologique, association de deux animaux d'espèce différentes qui retirent des bénéfices réciproques de cette union sans vivre au dépens l'un de l'autre.

3. GEMBLoux AU COURS DU TEMPS

Sources des données

CARLETTI I. (2000). *Analyse des ressources patrimoniales d'un territoire pour l'identification de circuits thématiques - Application à la vallée de l'Orneau..* TFE, FUSAGx, Belgique, 74p.

Office gembloutois du Tourisme a.s.b.l., s.d. ; TOUSSAINT 1975 ; TOUSSAINT, 1977 ; TOUSSAINT, 1978.

3.1. LA GENÈSE DE GEMBLoux

3.1.1. La préhistoire

Les premiers témoins de la présence de l'homme dans le bassin de l'Orneau datent du Paléolithique. A cette époque, le climat s'est fortement refroidi et la végétation est de type boréal. L'Homme se réfugie donc dans les grottes au versant des vallées. Une grotte du bassin de l'Orneau est restée célèbre par la découverte de deux squelettes humains du type Néanderthal : la grotte de Spy ou de la Bèche-aux-Roches.

Au Néolithique (vers – 3000 av. J.C.), l'Homme cesse de vivre uniquement de chasse et de pêche et se livre à l'élevage et à l'agriculture. C'est la première mise en valeur des sols, qui s'étend de Fleurus à Spy en passant par Velaine. Le plus important vestige de cette époque est une pierre dressée extraite du sable bruxellien, le menhir de Velaine appelé aussi la Roche-qui-Tourne. Les civilisations celtes ne possédant pas l'écriture, celles qui occupèrent la région pendant le premier millénaire ACN nous sont très mal connues.

3.1.2. L'Epoque Gallo-Romaine

Il faudra attendre la période romaine pour voir s'étoffer et s'organiser l'occupation du territoire de l'Orneau surtout en direction du nord. La période romaine va également entraîner une extension de la prise de possession des sols, surtout le long et par la présence de la grande voie romaine (*Via Agrippa*) qui, reliant Bavay à Cologne, passait non loin de ce qui allait devenir Gembloux. Elle favorisa également l'apparition de *villas* (exploitations agricoles) le long de tout son tracé et constitua un axe préférentiel de mise en valeur du territoire.

3.1.3. Le Moyen-Age

Après la période romaine, la région dut affronter les invasions germaniques qui incitèrent les habitants à déserrer les abords de la chaussée romaine et à se réfugier plus à l'intérieur des terres. C'est ainsi que fut occupé le promontoire rocheux qui abrite le cœur historique de la ville de Gembloux. A la fin du 9^{ème} siècle, la région de l'Orneau était incluse dans la Lotharingie et le bassin de l'Orneau (excepté Grand-Leez) faisait partie du pagus (canton) du Darnau.

Vers 940, un chevalier lotharingien, Wicbertus, canonisé en 1110 sous le nom de Saint-Guibert, fonda, à Gembloux, le monastère bénédictin Saint-Pierre sur le promontoire rocheux dominant la rive gauche de l'Orneau. En 946, le roi Otton 1^{er} octroya au monastère une charte favorisant le commerce gembloutois.

Durant le 11^{ème} siècle, le monastère, sous l'impulsion de son 4^{ème} abbé, Olbert (1012-1048), assura un essor culturel et économique à Gembloux. De plus, la ville bénéficia de la proximité de deux grands axes commerciaux : au nord, la chaussée romaine ou chaussée Brunehaut et au sud, la voie navigable de la Sambre et de la Meuse. L'abbé Olbert fit construire de nouveaux bâtiments et une nouvelle église abbatiale en style roman. Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges archéologiques. Il jeta les bases d'une bibliothèque et fonda la célèbre école de Gembloux où il forma notamment Sigebert (1030-1112), grand historien du Moyen-Age, auteur d'une chronique universelle.

Le 12^{ème} siècle entraîna cependant le désastre de Gembloux. La féodalité qui s'était établie peu à peu entraîna le morcellement de la propriété et donc de la souveraineté : le Darnau éclata et son territoire fut partagé entre le Comté de Namur et le Duché de Brabant. C'est entre ces deux entités territoriales que fut dorénavant tirillée la Terre de Gembloux (Gembloux, Cortil, Ernage, Sauvenière et Liroux, Grand-Manil et Bertinchamps, une partie de Loncée) et les seigneuries voisines de Grand-Leez, Walhain, Thorembais Saint-Trond, Corroy-le-Château, Ligny, Tongrinne et Sombreffe. Cette position frontalière impliqua qu'elle fut le théâtre et l'enjeu de nombreux conflits armés, de destructions et pillages de bien des localités. Gembloux fut incendiée à trois reprises en 1136, 1156 et 1185. De part et d'autre de la nouvelle frontière, des constructions à caractère défensif virent alors le jour. En 1152, Gembloux reçut l'autorisation de s'entourer de remparts et devint ainsi un *oppidum*. Des donjons furent élevés à Villeret et Falnuée ; des châteaux-forts surgirent à Corroy, Mielmont, Spy, Grand-Leez ... En 1228, des Cisterciennes viennent s'installer à Argenton.

3.1.4. Les Temps Modernes

L'unification de nos provinces sous l'autorité bourguignonne en 1430 fit perdre au bassin de l'Orneau son caractère frontalier périlleux.

En 1515, l'avènement de Charles Quint (qui séjourna à Gembloux en 1531) plaça la région sous le régime espagnol jusqu'en 1713. A partir du 16^{ème} siècle, la région fut le champ de bataille des troupes des puissances européennes voisines. Au cours de la seconde moitié du 16^{ème} siècle, on assista aux guerres de religion. Le 31 janvier 1578 se déroula la célèbre bataille de Gembloux : l'armée des Etats ou des Gueux y fut mise en déroute par celle des Espagnols commandée par Don Juan d'Autriche. Le souvenir de ces événements tragiques reste évoqué par la Chapelle-Dieu.

Ensuite, les guerres que Louis XIV mena contre l'Espagne au cours du 17^{ème} siècle prolongèrent la ruine des localités du bassin de l'Orneau. De plus, Gembloux subit les conséquences d'un gigantesque incendie en 1678.

En 1713, avec la Paix d'Utrecht, la région passa sous la domination autrichienne. Au cours de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, Gembloux connaîtra une période de relative prospérité. La coutellerie apparut à cette époque, faisant perdre ainsi à la ville son caractère strictement agricole.

En 1760, l'abbé Jacques Legrain (1759-1790) entreprit la reconstruction intégrale du monastère. Il fit appel à l'architecte belge Laurent-Benoît Dewez qui conçut les nouveaux bâtiments en style classique.

3.1.5. L'Epoque Contemporaine

L'arrivée des révolutionnaires français et leur installation dans le bassin de l'Orneau après la bataille de Fleurus de 1794 entraînaient la suppression des ordres religieux et la confiscation de leurs biens

au profit de la République. Les abbayes de Gembloux et d'Argenton cessèrent d'exister. D'un point de vue administratif, le bassin de l'Orneau fut alors englobé dans le département de Sambre et Meuse.

Après la défaite de Napoléon lors de la bataille de Waterloo (16 juin 1815), les Pays-Bas furent placés sous la maison hollandaise d'Orange-Nassau jusqu'à la révolte des provinces du sud pour former la Belgique en 1830.

Au cours du 19^{ème} siècle, la coutellerie, constituée par des entreprises familiales, souffrit énormément de la concurrence étrangère.

En 1855-1856, Gembloux fut relié par chemin de fer successivement à Bruxelles puis à Namur. En 1860 fut fondé, dans l'ancienne abbaye, l'Institut agricole de l'Etat, actuellement Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux.

Plus récemment, les 14 et 15 mai 1940, Gembloux se trouva au cœur de la « Manœuvre de la Dyle » de l'armée française. Le 4^{ème} Corps de la 1^{ère} Armée française composé de la 1^{ère} Division marocaine et de la 15^{ème} Division d'Infanterie motorisée tinrent en échec pendant 2 jours le 16^{ème} Panzer Korps allemand. Une table d'orientation, placée le 11 mai 1975 à Penteville, indique les positions des armées française et allemande. De plus, des panneaux explicatifs sont placés aux endroits névralgiques de la bataille.

Une ligne du temps est présentée en figure 4 ; elle mentionne en bleu les vestiges et repères encore visibles de nos jours.

3.2. CROYANCES, LÉGENDES ET FOLKLORE DE GEMBOUX

Avec son abbaye à l'architecture prestigieuse, son beffroi fièrement planté sur un éperon rocheux, son château du Bailli, ses vestiges de l'enceinte médiévale dont deux tours d'angle opposées et ses anciennes chapelles, Gembloux semble entretenir avec son passé une sorte de complicité qui s'exprime jusque dans les noms de rues (des Abbés-Comtes, Sigebert, Chapelle-Dieu, du Buisson Saint-Guibert, du Moine Olbert, de la Charte d'Otton...). Il n'est pas étonnant dès lors que des légendes, des coutumes, des croyances teintées de mysticisme aient traversé les siècles et y soient restées bien vivantes jusqu'à notre époque.

3.2.1. Le Tour Saint-Guibert

Dans la nuit du 23 mai, jour anniversaire de la mort de Guibert, les pèlerins partaient de l'église paroissiale et suivaient un itinéraire passant par Chapelle-Dieu, Tout-Vent, le moulin Bedauwe, la place de Grand-Manil, la chapelle Moha, le Buisson Saint-Guibert, l'Escaille, la Posterie et la place Saint-Guibert. De retour à l'église, à l'aube, ils fleurissent d'aubépine le tombeau du saint moine. Cette procession existe encore, mais sa longueur s'est considérablement raccourcie au fil des siècles.

Quant aux fleurs d'aubépine, elles étaient cueillies au Buisson Saint-Guibert auquel la tradition orale attribuait une origine miraculeuse. Passant par l'actuel quartier de l'Agasse, en 957, au retour d'une entrevue avec les Hongrois, Guibert aurait enfoncé dans le sol son bâton qui se serait mis à fleurir d'aubépine. Depuis cette date, le prodige se renouvelait chaque année. Malheureusement, en 1934, des vandales déchiquetèrent l'arbuste peu avant le passage de la procession.

3.2.2. Le Sauveur Flagellé

Dans l'église paroissiale de Gembloux, une statue polychrome d'environ 1,50 m de hauteur retient l'attention. Elle date du 17^{ème} siècle et représente le Sauveur Flagellé. Le 8 mars 1651, lorsque les moines voulurent la déplacer, elle se serait mise à saigner. Cet événement donna naissance à un culte populaire qui se répandit très rapidement en Belgique et dans le nord de la France. Plusieurs guérisons miraculeuses furent attribuées au Vieux Bon Dieu de Gembloux.

3.2.3. La Gatte d'Or

Profane et combien jolie, la légende de la Gatte d'Or, si répandue dans le Namurois, est également bien connue à Gembloux. Venant de Sombreffe, la chaussée romaine Bavay-Cologne, à son entrée dans la commune, longe le tumulus de Penteville et la ferme dite de la Gatte.

Selon la légende, la chèvre d'or est un trésor caché voici plusieurs centaines d'années par les Sarrasins. Ce mot « sarrasins » englobe, dans le langage populaire, toutes les populations païennes fixées en Gaule avant la christianisation [ARNOLD, s.d.].

4. LE MILIEU HUMAIN, POPULATION ET ACTIVITÉS

4.1. LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION

4.1.1. Evolution démographique

Sources des données

Recensements décennaux de la population de 1981 et 1991

Registre national 1991-1999

Données communales

En l'an 2004, la population gembloutoise était de 21 000 habitants.

La figure 5 illustre l'évolution interne de la population gembloutoise de 1977 à 2004. On y observe une évolution quelque peu « cyclique » dont la tendance globale est une augmentation moyenne de la population de près de 1 % par an qui exprime l'effet attractif de la commune (cf. 4.1.2.).

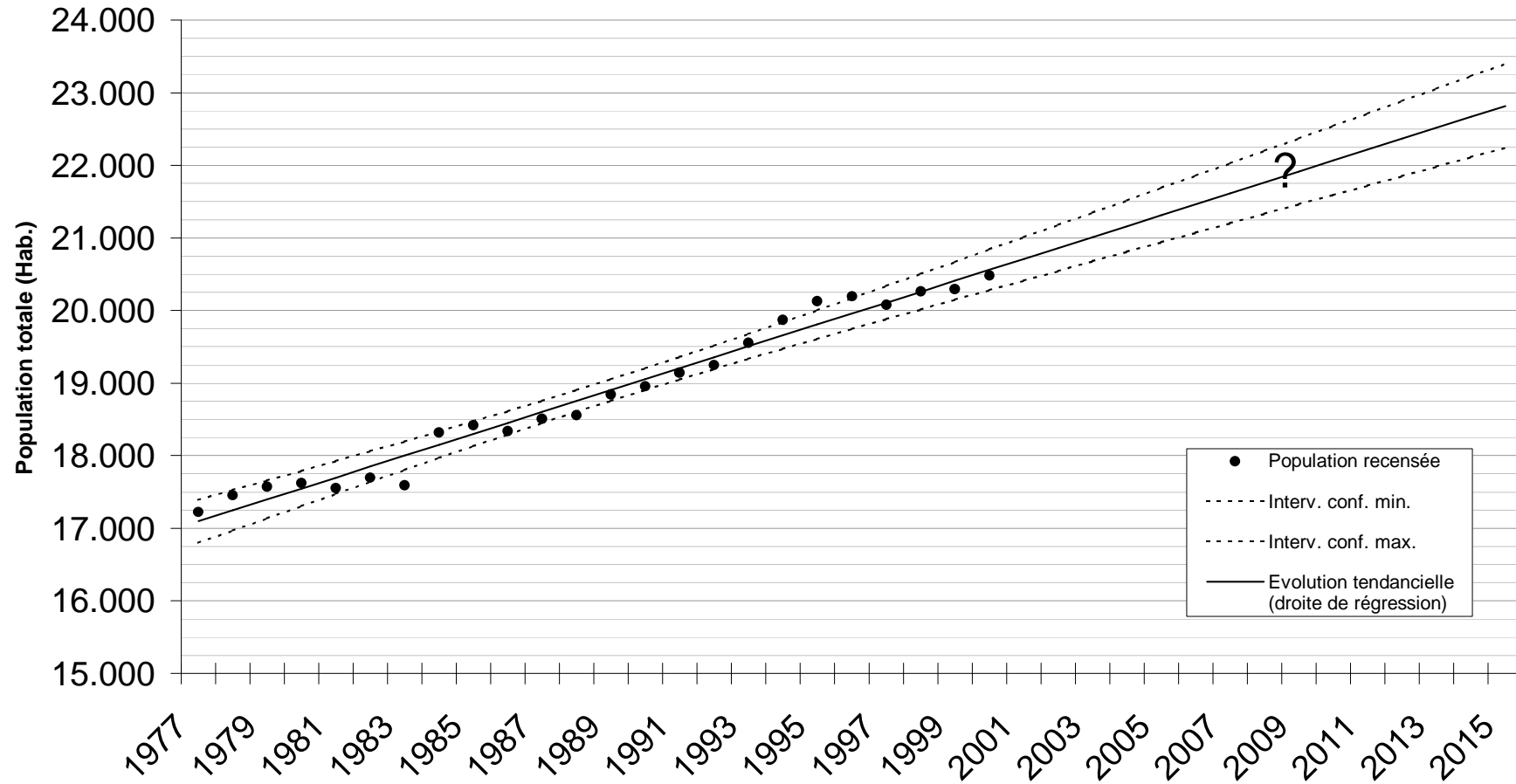
Le tableau 10 et la figure 6 présentent l'évolution de la population de 1975 à 1999 des différentes entités. Avec 7 % en 9 ans, la population gembloutoise connaît une croissance 2 fois supérieure à celle de la Région wallonne et de l'arrondissement de Namur. Cette évolution est cependant moindre que celle observée dans l'arrondissement de Nivelles, dans chacune de ses communes voisines ainsi qu'à Hannut, Jodoigne ou encore Ottignies.

Tableau 10. Evolution de la population par entité

| | COM-MUNE | Gbx | Grand-Manil | Ernage | Sauvenière | Grand-Leez | Lonzée | Beuzet | Isnes | Bossière | Mazy | Bothey | Corroy |
|------|----------|------|-------------|--------|------------|------------|--------|--------|-------|----------|------|--------|--------|
| 1975 | 16089 | 6070 | 1034 | 847 | 1249 | 1481 | 1464 | 832 | 589 | 617 | 811 | 252 | 843 |
| 1986 | 17847 | 6818 | 1160 | 1000 | 1467 | 1719 | 1161 | 924 | 625 | 807 | 952 | 259 | 955 |
| 1987 | 18541 | 6891 | 1154 | 1015 | 1471 | 1764 | 1707 | 935 | 613 | 841 | 927 | 246 | 977 |
| 1989 | 18960 | 7063 | 1204 | 1030 | 1495 | 1774 | 1702 | 984 | 617 | 831 | 943 | 263 | 1054 |
| 1990 | 19114 | 7090 | 1245 | 1032 | 1476 | 1826 | 1710 | 1003 | 625 | 823 | 953 | 271 | 1060 |
| 1991 | 19228 | 7113 | 1292 | 1036 | 1516 | 1814 | 1745 | 996 | 625 | 840 | 924 | 274 | 1053 |
| 1992 | 19606 | 7178 | 1307 | 1047 | 1568 | 1852 | 1800 | 1022 | 638 | 880 | 927 | 288 | 1099 |
| 1993 | 19831 | 7214 | 1304 | 1043 | 1614 | 1914 | 1822 | 1028 | 647 | 897 | 929 | 277 | 1142 |
| 1994 | 20159 | 7213 | 1330 | 1089 | 1692 | 1984 | 1845 | 1070 | 647 | 914 | 923 | 314 | 1138 |
| 1996 | 20111 | 7114 | 1313 | 1106 | 1720 | 2003 | 1813 | 1092 | 664 | 936 | 917 | 308 | 1125 |
| 1997 | 20273 | 7142 | 1331 | 1105 | 1746 | 1997 | 1824 | 1118 | 665 | 927 | 950 | 311 | 1157 |
| 1998 | 20293 | 7106 | 1335 | 1122 | 1760 | 2030 | 1816 | 1138 | 646 | 942 | 918 | 332 | 1148 |
| 1999 | 20453 | 7113 | 1397 | 1116 | 1784 | 2062 | 1810 | 1183 | 661 | 929 | 930 | 332 | 1136 |
| 2001 | 20930 | 7376 | 1420 | 1095 | 1804 | 2109 | 1852 | 1219 | 677 | 938 | 950 | 332 | 1158 |
| 2002 | 21147 | 7502 | 1397 | 1099 | 1835 | 2124 | 1837 | 1201 | 697 | 967 | 955 | 338 | 1158 |

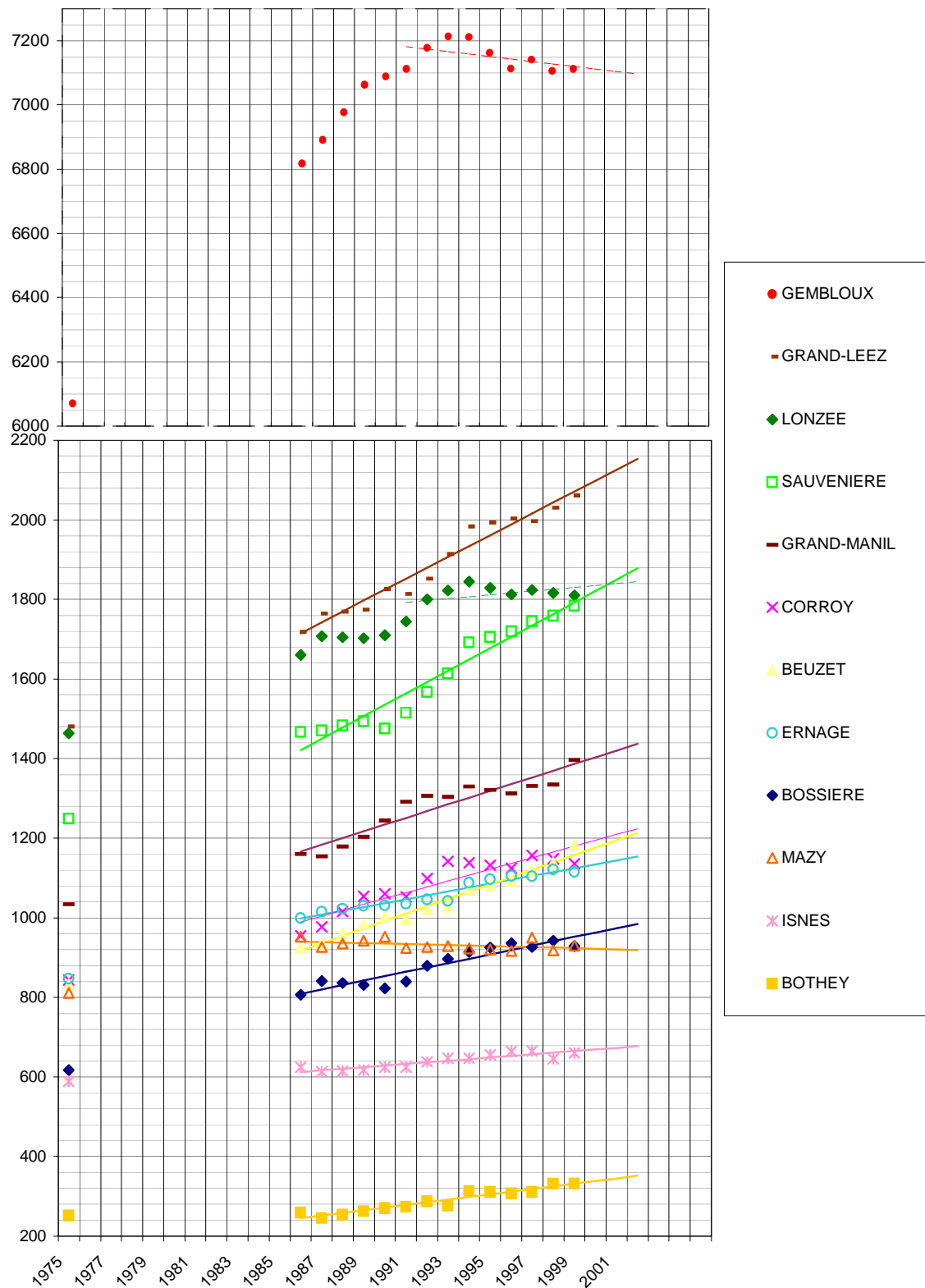
La distribution actuelle des habitants par entité est représentée à la carte 15.

Figure 5. Evolution de la population de la commune de Gembloux de 1977 à 2000, projection et intervalle de confiance pour 2001-2015



Source : Ville de Gembloux et calculs FUSAGx

Figure 6. Evolution de la population des sections de la commune de Gembloux de 1977 à 1999, prévisions pour 2000-2015



La ville de Gembloux regroupe encore plus du tiers des habitants de la commune, Grand-Leez atteint un dixième, Sauvenière et Lonzée approchent des 9 %, suivis de Grand-Manil (7 %), Beuzet, Corroy et Ernage (6%), Mazy et Bossière représentent moins de 5 % et Bothey pèse moins de 2 % de la commune, en termes d'habitants.

L'évolution de la population des sections est reprise en figure 6 ; la population enregistrée y est représentée par des points (en 1975 et de 1986 à 1999) et l'évolution moyenne de la population y est représentée par une droite de régression. Cette projection est basée sur les données de 1986 à 1999, sauf quand l'évolution de la dernière décennie se démarque par rapport aux années précédentes (Gembloux et Lonzée).

Alors que sa population a stagné pendant plus de 10 ans (de 1977 à 1989), Bothey connaît depuis le début des années '90 une croissance relativement importante de sa population (plus de 2 % d'augmentation par an). Beuzet et Sauvenière connaissent une augmentation relative importante et continue (1,6 %, actuellement) depuis 1975.

On observe une augmentation de 1,3 % par an à Grand-Leez, Corroy, Grand-Manil et Bossière. Ernage connaît encore une croissance supérieure (0,9 %) à la moyenne communale (0,8 %), tandis que la croissance est un peu ralentie à Lonzée et aux Isnes (respectivement 0,7 et 0,6 %). Il faut noter une stagnation du nombre d'habitants à Lonzée ces dernières années.

La section de Mazy a connu une augmentation de plus de 1 % par an jusqu'en 1986. Depuis, elle connaît une faible baisse de son effectif (- 0,14 % par an).

La section de Gembloux a augmenté de 1 % par an de 1975 à 1989. La progression s'est ralentie jusqu'en 1993. Depuis 1994, la population de la section de Gembloux connaît une décroissance de 0,25 % par an.

La carte 16 figure l'évolution de la population de 1991 à 1999 par secteur statistique.

L'évolution la plus marquante est celle du quartier « Tout-vent », auparavant peu habité, qui voit l'arrivée de 330 habitants dans le courant des années '90.

4.1.2. Solde migratoire et naturel

Si la plupart des villages présentent une croissance de la population, celle-ci est principalement due au solde migratoire positif.

L'évolution de la population peut se décrire en plusieurs phases (cf. figure 7) :

A : population en croissance faible (+/- 17500 hab en 1983)

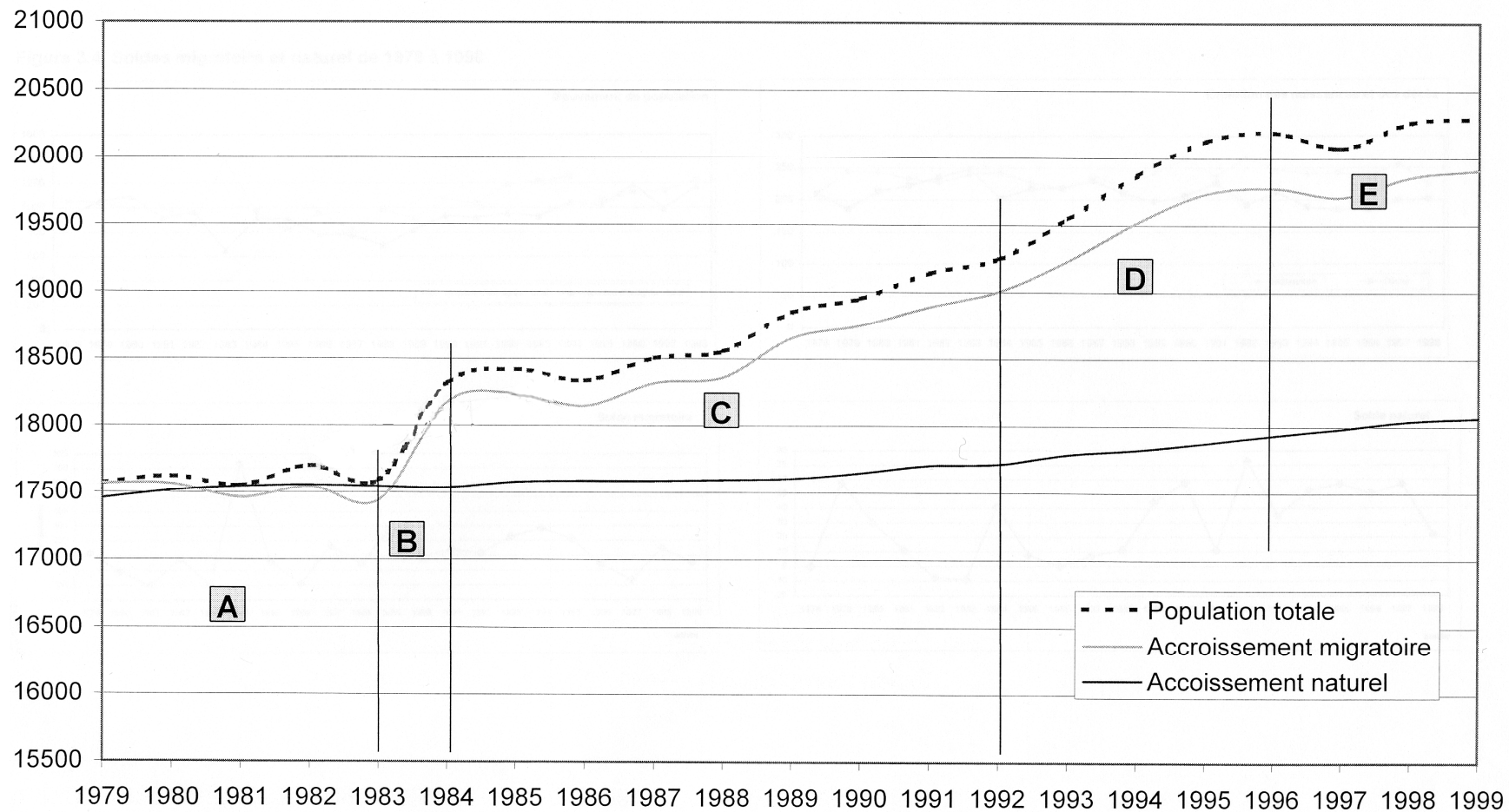
B : entre 1983 et 1984, alors que la commune voyait sa population se stabiliser, voire décroître, il y a eu une arrivée de 734 personnes ce qui fit passer la population à la barre des 18 000 habitants.

C : Cette situation est restée quasiment constante jusqu'en 85 - 86 où la population de la commune a alors repris une croissance par paliers successifs jusqu'en 92 ;

D : A partir de 1992 une nouvelle vague d'immigration plus marquée s'est produite jusqu'en 96, pendant cette période de reprise économique.

E : Actuellement la tendance globale à l'augmentation issue de l'immigration reste en légère augmentation annuelle.

Figure 7. Phases d'évolution de la population



En moyenne entre 1978 et 1999, le solde migratoire annuel est de +120 personnes (6.8 ‰ de la population totale) soit, pour 1056 immigrants, il y a 936 émigrants par an (*cf.* figure 8). Le solde migratoire varie de 290 (734 en 1983 étant exceptionnel) à - 100 personnes. Le solde ne représente pas bien les mouvements réels de la population, la différence ne fait apparaître que 11,4% des nouveaux habitants réels de la commune.

En conclusion nous assistons donc à un renouvellement de la population. Le degré de mobilité des personnes est relativement important et permet à la commune de Gembloux de voir sa population globalement augmenter.

Le solde naturel quant à lui est relativement faible par rapport au solde migratoire. En moyenne annuelle, il est de +29 habitants (1,6 ‰). Toutefois on peut distinguer deux périodes principales : entre 1979 et 1989 où le solde naturel est en moyenne de 0,8 ‰ du fait de l'âge moyen assez élevé de la population communale et la période de 1989 à aujourd'hui qui présente un solde naturel de 2,3 ‰, conséquence du rajeunissement par les nouveaux arrivants.

4.1.3. Structure de la population par sexe et par âges

L'âge moyen des gembloutois était de 38 ans en 1999, soit un peu moins que la moyenne régionale.

La carte 17 montre que cet indice est encore plus faible dans la plus part des centres villageois (en particulier Bruynehes, Golzinne, Sauvenière et Loncée-Bois, grâce à une arrivée de jeunes ménages avec enfants). L'âge moyen est par contre particulièrement élevé dans certains quartiers comme Taravizée. L'évolution de l'âge moyen entre 1991 et 1999 est indiqué sur la carte 18, au verso.

La figure 9 représente l'importance de la population gembloutoise en 1998 par classes d'âges. La forme générale de cette pyramide des âges présente actuellement une structure assez saine, avec une représentation importante des adultes de l'après-guerre. Les personnes nées de 1949 à 1968 sont particulièrement bien représentées (catégories 30 à 49 ans en 1998). Elles sont à la fois issues d'un taux de fécondité plus important et du mouvement de rurbanisation touchant surtout les jeunes ménages. La catégorie « 5-9 ans » y était également bien représentée.

Les moins de 20 ans représentaient un peu plus de 25 % de la population en 1999, ce qui est légèrement plus important que dans le reste de la Wallonie. Les plus de 60 ans représentait un peu plus de 20 % de la population gembloutoise, ce qui est un peu plus faible que dans le reste de la Wallonie. Les plus de 80 ans ne représentent que 3,5 % de la population.

L'indice de sénilité (rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans) est dès lors relativement plus faible à Gembloux (80 %), par rapport à la moyenne des autres communes wallonnes. Ce rapport risque néanmoins d'augmenter dans le courant de la prochaine décennie avec le vieillissement des actuels 30-50 ans. (*cf.* carte 19)

Enfin par une simulation simplifiée (*cf.* figure 10), c'est-à-dire en faisant vieillir la population de 1984, en simulant la mortalité à partir de 60 ans, on peut constater que si la population de 1984 n'avait connu aucune immigration, la tranche d'âge 30-34 aurait été moins représentée, ce qui confirme l'hypothèse que les immigrés majoritaires sont de jeunes couples venant s'installer en zone périurbaine des pôles principaux.

Figure 8. Soldes migratoire et naturel de 1978 à 1998

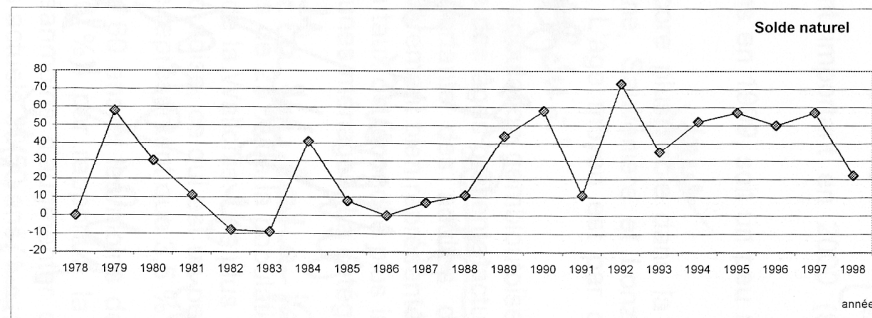
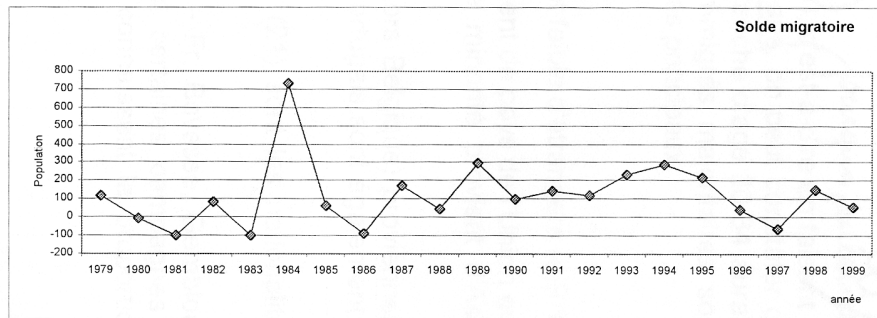
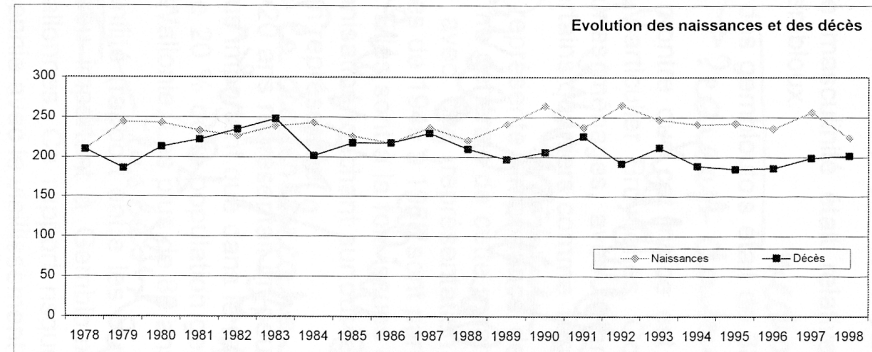
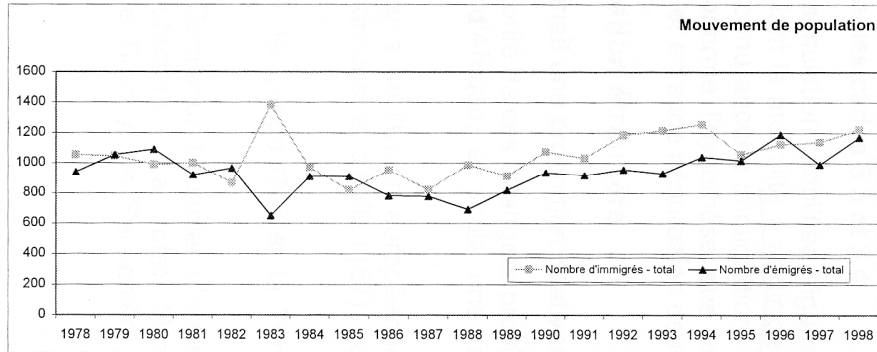
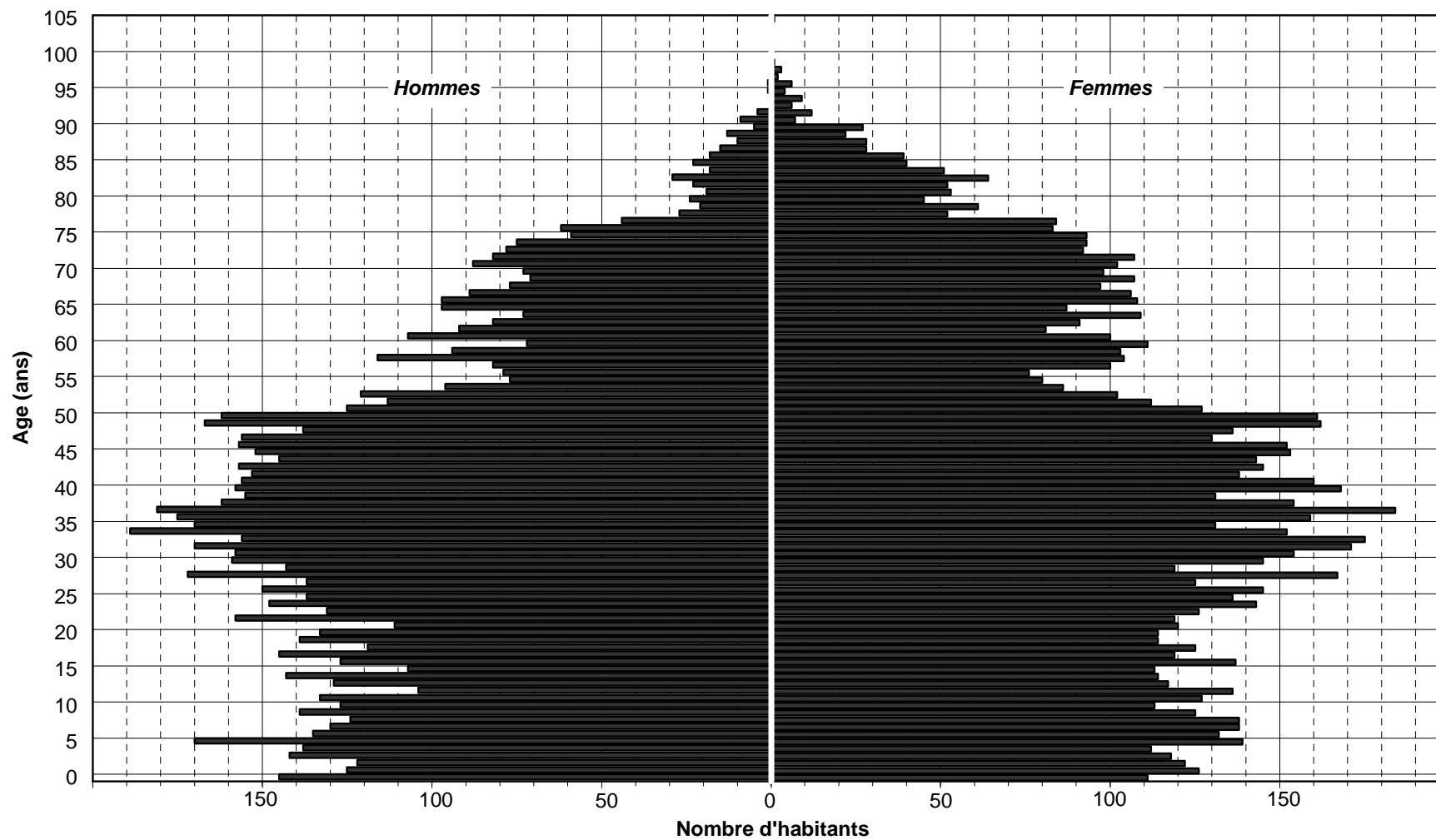
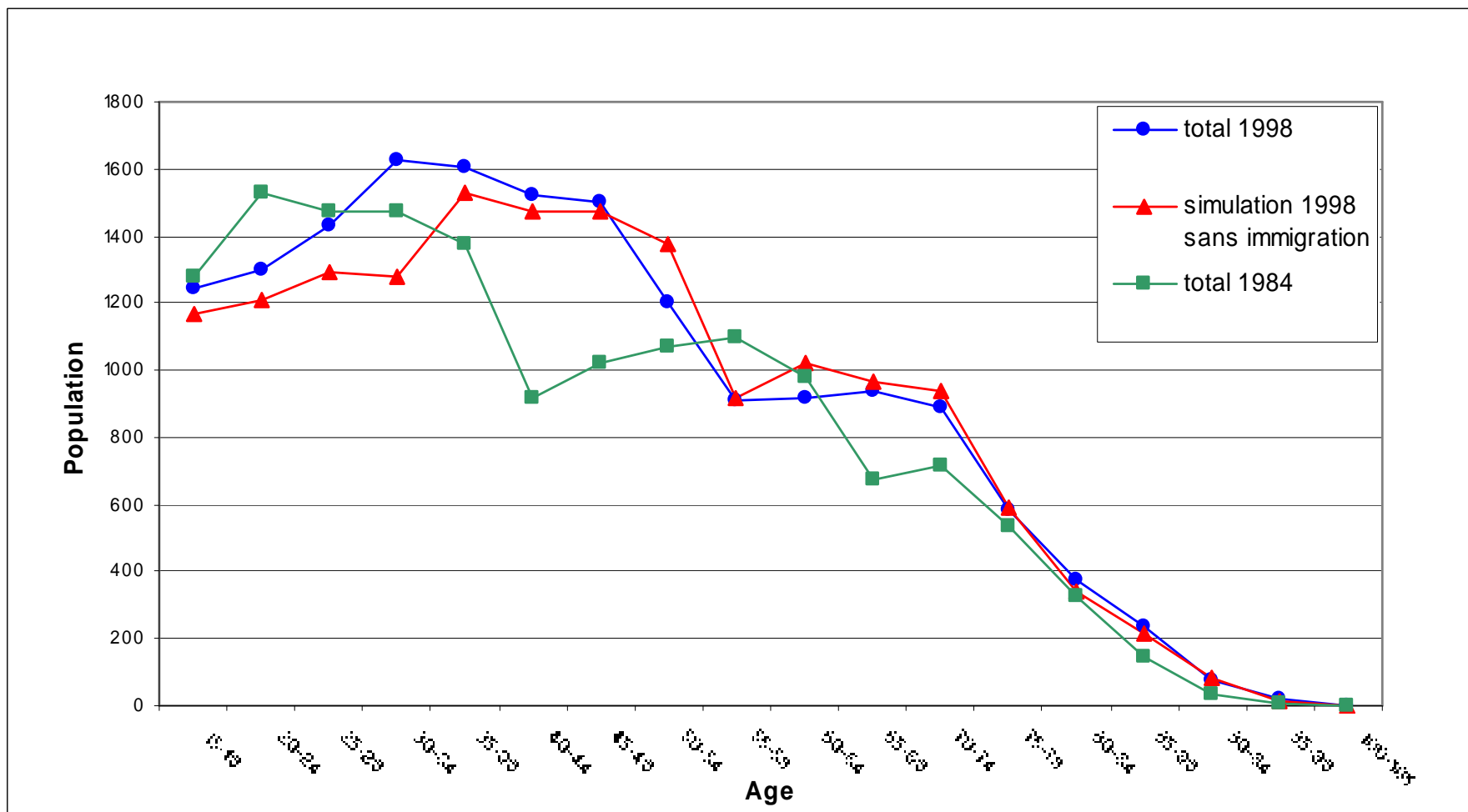


Figure 9. Pyramides des âges de la population de la commune de Gembloux au 1^{er} janvier 1998



Source : Ville de Gembloux

Figure 10. Simulation de l'évolution de la pyramide des âges



4.1.4. Population étrangère

Gembloux connaît une proportion relativement faible d'étrangers (4,9 %).

La grande majorité de ces étrangers provient de pays de l'Union européenne. Moins d'un tiers provient d'Afrique, et seule une faible minorité provient d'Asie ou d'Amérique.

Les ressortissants de l'Union européenne (hors Belgique) proviennent pour majorité de la France (247 individus) et d'Italie (157). Les Portugais sont également bien représentés (78).

Le Maroc (67), le Congo (30) et la Tunisie (21) sont les nationalités africaines les plus représentées.

Le centre de Gembloux (Quartier L'Agasse – Fr. Bovesse, Gembloux centre, quartier du Coquelet, Manufacture – La Vote), Mazy et certaines campagnes (habitat dispersé de Grand-Leez, de Bothey, de Sauvenière,...) connaissent la proportion la plus importante d'étrangers.

Le rapport d'évaluation du PSI souligne que l'an 2000 a connu une recrudescence du nombre d'étrangers inscrits à Gembloux (une cinquantaine, contre 17 en 1999) : demandeurs d'asile, réfugiés, regroupement familial, ...

L'implantation à Gembloux d'un nombre important d'étrangers est notamment liée au rayonnement de la Faculté à l'étranger.

4.1.5. Taille et types de ménages

Avec une taille de 2,5 personnes par ménage, Gembloux se situe quelque peu au-dessus de la moyenne wallonne (2,4 personnes par ménage).

Tous les secteurs statistiques de la section de Gembloux ville présentent une taille de ménage inférieure à la moyenne. La situation des villages est par contre très contrastée, entre des secteurs à faible taille comme Isnes-les-Dames et les secteurs à taille de ménage importante comme Golzinne, Bruynehes et Petit-Leez. (cf. carte 20)

La proportion d'isolés est très importante dans le secteur de Gembloux et à Mazy-Nord, à Taravizée-Nord, à Bothey, à Corroy-le-Château et aux Isnes-les-Dames et est par contre très faible à Golzennes-Ramonerie, à Taravizée-Sud, à Bruynehes, à Beuzet- La Bourgogne et à Petit-Leez. (cf. carte 21 au verso)

Le Centre de Mazy et Golzennes-Ramonerie connaissent une proportion importante de familles monoparentales, alors que Taravizée, l'ouest de Mazy et Golzinne - Ramonerie connaissent la proportion la plus faible de famille mono-parentales.

Tableau 11. Synthèse des principaux indicateurs démographiques par entité gembloutoise

| | Population 1999 | Evolution de 91 à 99 | Age moyen | Evolution de 91 à 99 | Indice de sénilité | Taille des ménages | Proportion d'isolés |
|-------------|--------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Gembloux | 7113 | = | 36 à 40 ans | ++ | 50 à 90 % et plus de 150 % | 2.2 à 2.4 | > 0.15 |
| Grand-Manil | 1397 | +105 | 36 à 40 ans | +(+) | 50 à 90 % | 2.2 à 2.6 | 0.10 à 0.15 |
| Ernage | 1116 | +80 | 36 à 40 ans | + | 50 à 90 % | 2.4 à 2.6 | 0.05 à 0.10 |
| Sauvenière | 1784 | +268 | 31 à 35 ans | - (+) | - de 50 % | 2.4 à 2.6 | 0.05 à 0.10 |
| Grand-Leez | 2062 | +248 | 36 à 40 ans | - (++) | 50 à 90 % | 2.4 à 2.6 | 0.05 à 0.10 |
| Lonzée | 1810 | +65 | 36 à 40 ans | - + | 50 à 90 % | 2.4 à 2.6 | 0.05 à 0.10 |
| Beuzet | 1042 | +178 | 36 à 40 ans | - + | 50 à 90 % | 2.6 à 2.8 | 0.05 à 0.10 |
| Ferooz | 141 | +9 | 36 à 40 ans | - | 50 à 90 % | 2.8 à 3.0 | 0.05 à 0.10 |
| Isnes | 661 | +36 | 36 à 40 ans | + | 50 à 90 % | 2.6 à 2.8 | 0.05 à 0.10 |
| Bossière | 539 | +46 | 31 à 35 ans | + | - de 50 % | 2.6 à 2.8 | 0.05 à 0.10 |
| Golzinne | 401 | + 43 | 36 à 40 ans | - - (+) | - de 50 % | 2.6 à 3.0 | 0.05 à 0.10 |
| Mazy | 930 | +6 | 36 à 40 ans | ++ | 90 à 110 % | 2.4 à 2.6 | 0.05 à 0.10 |
| Bothey | 332 | +58 | 36 à 40 ans | - - - | 50 à 90 % | 2.6 à 2.8 | 0.10 à 0.15 |
| Corroy | 1136 | +83 | 36 à 40 ans | + + + | 50 à 90 % | 2.6 à 3.0 | 0.05 à 0.10 |

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Avec une croissance continue, Gembloux connaît une situation très saine au niveau démographique. Il faudra néanmoins veiller faire face à un vieillissement de la pyramide des âges.
- Le développement est quelque peu inégal ; le centre-ville, Mazy et Lonzée sont en particulier à dynamiser.
- L'arrivée récente d'étrangers doit s'accompagner de mesures d'intégration adéquates.
- Les apports de jeunes ménages (avec enfants) de la tranche d'âge 30-34 ans se sont portés préférentiellement vers les villages aux dépens de Gembloux-ville. Cette situation a conduit à une importante extension des villages qui s'est répercuté par une forte mobilité quotidienne de ces ménages.

4.2. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4.2.1. Évolution des revenus

Sources des données

INS, Statistiques financières des revenus

Tableau 12. Comparaison et évolution des revenus moyens entre 1993 et 1998

| | Revenu moyen par habitant | | Revenu moyen par déclaration | | Total des revenus nets imposables (x10000bef) | |
|-----------------|---------------------------|----------------|------------------------------|------------------|---|------------|
| | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 |
| Région wallonne | 316.700 | 371.000 | 798.800 | 874.600 | 1.040.155 | 1.233.176 |
| | + 17,1% | | + 9,5% | | + 18,6% | |
| Micro-région | 355.000 | 425.000 | 900.700 | 1.011.800 | 17.974 | 22.644 |
| | + 19,7% | | + 12,3% | | + 25,9% | |
| Gembloux | 366.900 | 429.100 | 903.000 | 1.006.200 | 7.117 | 8.657 |
| | + 16,9% | | + 11,4% | | + 21,6% | |
| Ottignies - LLN | 352.700 | <u>449.300</u> | <u>977.000</u> | <u>1.168.800</u> | 8.406.400 | 11.689.000 |
| | + 27,3% | | + 19,6% | | + 39,0% | |
| Jodoigne | 355.100 | 426.500 | 847.000 | 967.000 | 3.668.300 | 4.771.000 |
| | + 20,1% | | + 14,2% | | + 30,1% | |
| Hannut | 332.100 | 400.100 | 827.600 | 932.700 | 4.066.000 | 5145.800 |
| | + 20,5 % | | + 12,7% | | + 26,6% | |

La comparaison des niveaux de revenu et de leur évolution montre que la Commune de Gembloux présente en 1993 un revenu moyen par habitant plus élevé que sa micro-région et qu'il est supérieur à la moyenne régionale. Parmi les communes de comparaison présentées, seule Ottignies-LLN a un revenu moyen par habitant supérieur.

L'ensemble des régions présente une évolution des revenus positive avec Ottignies-LLN en tête (+27,3%). La micro-région de Gembloux présente une croissance relativement forte tant pour la moyenne par habitant (+19,7%), pour celle par déclaration (+12,3%) que pour le revenu total imposable (+25,9%).

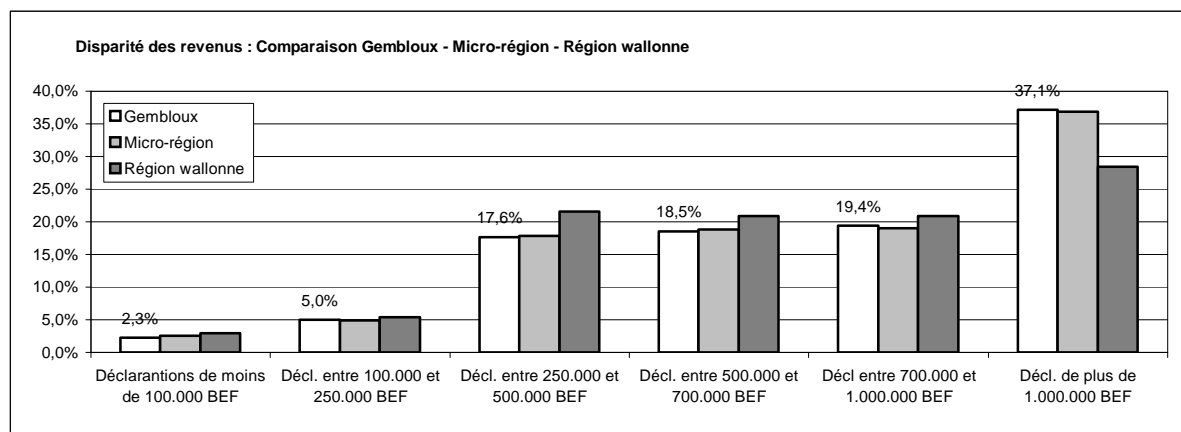
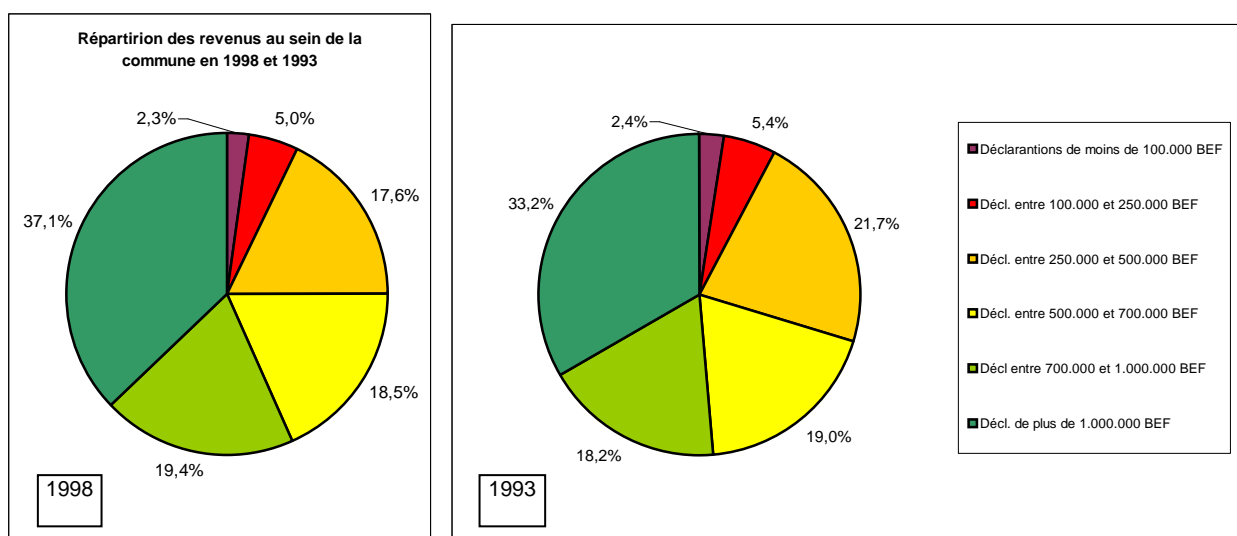
En ce qui concerne Gembloux, il faut souligner une croissance du revenu moyen par habitant moins rapide que la moyenne régionale et sous-régionale ; à l'inverse le revenu moyen par déclaration augmente sensiblement. Le nombre de déclarants a augmenté de 9,1% en cinq ans (de 7882 à 8603, soit +721) et le revenu total imposable à lui augmenté de 25,9 %. Les nouveaux déclarants ont donc gonflé la moyenne par déclarant assez sensiblement mais, comme la population totale est en forte

croissance, avec une couche de jeunes et de vieux assez importante cela ne s'est pas répercuté sur la moyenne par habitant.

La part de la commune de Gembloux dans le revenu total imposable régional est quasiment constante entre 1993 et 1998 et s'élève à 8.657 millions de bef.

4.2.2. Disparité des revenus au sein de la commune

A l'analyse des disparités des revenus au sein de la commune on remarque que plus de la moitié des déclarations sont d'au moins 700.000 bef, qu'un tiers se situent entre 250.000 et 700.000 bef et que moins d'un douzième sont inférieures à 250.000 bef en 1998.



Le revenu médian est de 783.900 en 1998, largement supérieur au revenu médian en Wallonie (692.000) mais inférieur à celui de la commune d'Ottignies-LLN (815.300).

La commune de Gembloux, qui a vu sa population augmenter fortement depuis les années '80, voit les revenus de sa population se hisser légèrement vers des catégories supérieures, la catégorie « 250.000 à 500.000 » bef passant de 21,7% à 17,6% (- 4,1%) des déclarations, alors que la catégorie « plus de 1.000.000 » passe de 33,2% à 37,1% (+ 3,9%). De nouveau cette augmentation

est à mettre en rapport avec l'évolution générale des revenus (ou de l'index), il faut donc garder l'ensemble des évolutions pour apprécier la dynamique relative de la commune.

Tableau 13. Disparité des salaires - Comparaisons et évolution entre 1993 et 1998

| | Déclarations de moins de 100.000 BEF | | Décl. Entre 100.000 et 250.000 BEF | | Décl. Entre 250.000 et 500.000 BEF | | Décl. entre 500.000 et 700.000 BEF | | Décl entre 700.000 et 1.000.000 BEF | | Décl. de plus de 1.000.000 BEF | |
|------------------------|--------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|------------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 | 1993 | 1998 |
| <i>Région wallonne</i> | 2,6% | 2,9% | 5,8% | 5,4% | 24,8% | 21,5% | 22,2% | 20,9% | 20,2% | 20,9% | 24,4% | 28,4% |
| | +0,3% | | -0,4% | | -3,3% | | -1,3% | | +0,7% | | +4,0% | |
| <i>Micro-région</i> | 2,6% | 2,6% | 5,5% | 4,9% | 22,1% | 17,8% | 19,6% | 18,8% | 18,2% | 19,0% | 32,1% | 36,8% |
| | 0,0% | | -0,6% | | -4,8% | | -0,8% | | +0,8% | | +4,7% | |
| <i>Gembloux</i> | 2,4% | 2,3% | 5,4% | 5,0% | 21,7% | 17,6% | 19,0% | 18,5% | 18,2% | 19,4% | 33,2% | 37,1% |
| | -0,1% | | -0,4% | | -4,1% | | -0,5% | | +1,4% | | +3,9% | |
| <i>Hannut</i> | 2,4% | 2,6% | 6,3% | 4,9% | 24,5% | 21,1% | 21,2% | 19,8% | 18,1% | 18,5% | 27,5% | 33,0% |
| | +0,2% | | -1,4% | | -3,4% | | -1,4% | | +0,4% | | +5,5% | |
| <i>Ottignies-LLN</i> | 3,4% | 3,8% | 6,9% | 6,0% | 18,9% | 16,3% | 16,8% | 16,4% | 17,7% | 17,8% | 36,3% | 39,8% |
| | +0,4% | | -0,9% | | -2,6% | | -0,4% | | +0,1% | | +3,5% | |
| <i>Jodoigne</i> | 2,4% | 2,6% | 6,7% | 6,0% | 26,0% | 21,8% | 18,5% | 17,9% | 18,2% | 18,7% | 28,2% | 33,0% |
| | +0,2% | | -0,7% | | -4,2% | | -0,6% | | +0,5% | | +4,8% | |

Partant des déclarations les plus faibles aux plus élevées, on remarque les tranches inférieures à 250.000, bien que déjà inférieures à la moyenne régionale sont toutes deux en baisse ; les déclarations de 250 à 500.000 bef baissent également plus rapidement que la moyenne régionale pour atteindre 17,6%. Les déclarations entre 500.000 et 1.000.000 tendent à s'équilibrer autour de 20% avec une progression vers les déclarations supérieures. Les déclarations de plus d'un million sont en progression plus faible que la moyenne régionale mais atteignent toutefois 37,1% des déclarants.

A l'inverse d'une commune comme Ottignies-LLN qui possède à la fois la proportion la plus forte de déclarations supérieures au million et celles inférieure à 250.000 bef, la commune de Gembloux voit plutôt l'ensemble des ses déclarants progresser vers les catégories supérieures en particulier pour la classe 250-500.000 bef. Il faut aussi noter que la micro-région de Gembloux a connu une croissance des déclarations supérieures au million assez remarquable (+4,7%) se rapprochant ainsi de la commune de Gembloux. A l'intérieur de cette micro-région on observe cependant des différences : Walhain ayant 41% des déclarants dans la classe supérieure au million, Chastre ayant 4% de déclarants inférieurs à 100.000 bef, Sombreffe ayant une répartition assez homogène et Gembloux, La Bruyère et Perwez formant un ensemble assez homogène.

Tableau 14. Disparité des déclarations - Gembloux et sa micro-région

| | Déclarations de moins de 100.000 BEF | Décl. Entre 100.000 et 250.000 BEF | Décl. Entre 250.000 et 500.000 BEF | Décl. entre 500.000 et 700.000 BEF | Décl entre 700.000 et 1.000.000 BEF | Décl. de plus de 1.000.000 BEF |
|------------|--------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Walhain | 2,8% | 4,8% | 17,2% | 17,4% | 16,7% | 41,0% |
| Chastre | 4,0% | 4,7% | 16,5% | 18,2% | 18,2% | 38,5% |
| Sombreffe | 2,6% | 5,5% | 19,1% | 21,4% | 20,0% | 31,4% |
| Perwez | 1,9% | 4,8% | 18,0% | 20,8% | 19,2% | 35,4% |
| La Bruyère | 2,8% | 4,5% | 18,3% | 17,2% | 19,2% | 38,1% |
| Gembloux | 2,3% | 5,0% | 17,6% | 18,5% | 19,4% | 37,1% |

4.2.3. Minimexés

Sources des données

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2000

Les minimexés représentent 0,56% de la population gembloutoise en 2000, soit deux fois moins que la proportion régionale (1,16%). A titre de comparaison, les communes rurales proches de Gembloux ont une proportion plus faible ce qui donne en moyenne pour la micro-région une proportion de 0,45% de minimexés.

Depuis 1991, le nombre de minimexés est en croissance +34,1% alors que la population totale n'a augmenté que de 6,9%. Hormis Perwez, cette croissance est la plus faible des territoires comparés. Ainsi la commune de Ottignies-LLN qui comptait comme Gembloux environ 85 minimexés en 1991, en compte 335 en 2000, soit une augmentation de près de 300%.

On remarque que les demandeurs d'aide sociale recherchent un noyau urbain pour la résidence, il n'est donc pas étonnant d'en trouver moins dans les communes ne présentant pas de noyau urbain.

Tableau 15. Evolution des minimexés entre 1991 et 2000

| | <i>Population</i> | | <i>Minimexés</i> | | <i>Proportion minimexés</i> | |
|------------------------|-------------------|-----------|------------------|--------|-----------------------------|-------|
| | 1991 | 2000 | 1991 | 2000 | 1991 | 2000 |
| <i>Région Wallonne</i> | 3 255 711 | 3 339 516 | 23 174 | 38 900 | 0,71% | 1,16% |
| | + 2,6% | | + 67,9% | | + 63,6% | |
| <i>Microrégion</i> | 49 730 | 54 581 | 167 | 245 | 0,34% | 0,45% |
| | + 9,8% | | + 46,7% | | + 33,7% | |
| <i>Sombreffe</i> | 6 707 | 7 305 | 24 | 46 | 0,36% | 0,63% |
| | + 8,9% | | + 91,7% | | + 76,0% | |
| <i>Chastre</i> | 5 710 | 6 487 | 22 | 34 | 0,39% | 0,52% |
| | + 13,6% | | + 54,5% | | + 36,0% | |
| <i>Walhain</i> | 4 778 | 5 412 | 11 | 22 | 0,23% | 0,41% |
| | + 13,3% | | + 100,0% | | + 76,6% | |
| <i>Perwez</i> | 6 234 | 7 057 | 20 | 15 | 0,32% | 0,21% |
| | + 13,2% | | -25,0% | | -33,7% | |
| <i>La Bruyère</i> | 7 138 | 7 836 | 5 | 14 | 0,07% | 0,18% |
| | + 9,8% | | + 180,0% | | + 155,1% | |
| <i>Gembloux</i> | 19 163 | 20 484 | 85 | 114 | 0,44% | 0,56% |
| | + 6,9% | | + 34,1% | | + 25,5% | |
| <i>Jodoigne</i> | 9 992 | 11 483 | 39 | 75 | 0,39% | 0,65% |
| | + 14,9% | | + 92,3% | | + 67,3% | |
| <i>Hannut</i> | 11 904 | 13 242 | 58 | 89 | 0,49% | 0,67% |
| | + 11,2% | | + 53,4% | | + 37,9% | |
| <i>Ottignies-LLN</i> | 22 816 | 27 380 | 84 | 335 | 0,37% | 1,22% |
| | + 20,0% | | + 298,8% | | + 232,3% | |

4.2.4. Population active

La commune de Gembloux a une population active qui s'élève à 8590 personnes en 1991, environ 45% de sa population est donc sur le marché du travail, dont 36,3% occupée, 1,4% non occupée et 55,2% non active.

Sur les dix années qui se sont écoulées entre 1981 et 1991, la proportion de population active a augmenté (+3,5%) mais les « nouveaux » actifs sont, de manière relative, pour la plupart inoccupés, la proportion de population active occupée restant constante (37,7%).

Tableau 16. Evolution de la population active entre 1981 et 1991

| | | Pop. totale | Pop. active (+activité inconnue) | Pop. active occupée | Pop. active non occupée | Pop. non active | Pop. active % pop. totale | Pop. active occupée % pop. totale | Pop. active non occupée % pop. totale | Pop. non active % pop. totale | Evolution relative de la pop. active occupée % pop. totale |
|-----------------------|--------|----------------|---|---------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------------------------|---|--|---|---|
| | (1970) | (11249) | (4261) | - | - | (6988) | (37,9%) | - | - | (62,1%) | |
| Commune | 1981 | 17489 | 7229 | 6596 | 633 | 10260 | 41,3% | 37,7% | 3,6% | 58,7% | +9,5% |
| | 1991 | 19163 | 8590 | 7225 | 904 | 10573 | 44,8% | 37,7% | 4,7% | 55,2% | |
| Gembloux Ville | 1981 | 6642 | 2862 | 2582 | 280 | 3780 | 43,1% | 38,9% | 4,2% | 56,9% | -5,6% |
| | 1991 | 7008 | 2520 | 2438 | 327 | 3912 | 39,5% | 34,8% | 4,7% | 55,8% | |
| Sauvenière | 1981 | 1492 | 620 | 565 | 55 | 872 | 41,6% | 37,9% | 3,7% | 58,4% | -0,2% |
| | 1991 | 1531 | 590 | 564 | 26 | 846 | 38,5% | 36,8% | 1,7% | 55,3% | |
| Lonzée | 1981 | 1487 | 576 | 556 | 20 | 911 | 38,7% | 37,4% | 1,3% | 61,3% | +15,6% |
| | 1991 | 1714 | 671 | 642 | 29 | 924 | 39,1% | 37,5% | 1,7% | 53,9% | |
| Grand- Manil | 1981 | 1233 | 513 | 466 | 47 | 720 | 41,6% | 37,8% | 3,8% | 58,4% | +9,5% |
| | 1991 | 1347 | 544 | 515 | 29 | 736 | 40,4% | 38,2% | 2,2% | 54,6% | |
| Ernage | 1981 | 798 | 221 | 187 | 34 | 577 | 27,7% | 23,4% | 4,3% | 72,3% | +106,4% |
| | 1991 | 1039 | 398 | 386 | 12 | 567 | 38,3% | 37,2% | 1,2% | 54,6% | |
| Grand- Leez | 1981 | 1631 | 675 | 620 | 55 | 956 | 41,4% | 38,0% | 3,4% | 58,6% | +7,1% |
| | 1991 | 1813 | 693 | 664 | 29 | 1009 | 38,2% | 36,6% | 1,6% | 55,7% | |
| Beuzet | 1981 | 757 | 318 | 298 | 20 | 439 | 42,0% | 39,4% | 2,6% | 58,0% | -0,2% |
| | 1991 | 1000 | 407 | 392 | 15 | 547 | 40,7% | 39,2% | 1,5% | 54,7% | |
| Isnes | 1981 | 617 | 253 | 230 | 23 | 364 | 41,0% | 37,3% | 3,7% | 59,0% | 0,2% |
| | 1991 | 632 | 239 | 237 | 2 | 341 | 37,8% | 37,5% | 0,3% | 54,0% | |
| Bossière | 1981 | 730 | 325 | 298 | 27 | 405 | 44,5% | 40,8% | 3,7% | 55,5% | -3,7% |
| | 1991 | 834 | 324 | 310 | 14 | 456 | 38,8% | 37,2% | 1,7% | 54,7% | |
| Mazy | 1981 | 909 | 348 | 324 | 24 | 561 | 38,3% | 35,6% | 2,6% | 61,7% | -0,9% |
| | 1991 | 937 | 341 | 326 | 15 | 516 | 36,4% | 34,8% | 1,6% | 55,1% | |
| Bothey | 1981 | 244 | 106 | 96 | 10 | 138 | 43,4% | 39,3% | 4,1% | 56,6% | -6,5% |
| | 1991 | 265 | 88 | 87 | 1 | 162 | 33,2% | 32,8% | 0,4% | 61,1% | |
| Corroy-le- Château | 1981 | 898 | 386 | 350 | 36 | 512 | 43,0% | 39,0% | 4,0% | 57,0% | -1,7% |
| | 1991 | 1035 | 409 | 386 | 23 | 557 | 39,5% | 37,3% | 2,2% | 53,8% | |
| Non localisable | 1981 | 51 | 26 | 24 | 2 | 25 | 51,0% | 47,1% | 3,9% | 49,0% | -34,6% |
| | 1991 | 8 | 1 | 1 | 0 | 0 | 12,5% | 12,5% | 0,0% | 0,0% | |

Par comparaison des différents secteurs statistiques, on remarque d'abord que la situation préoccupante d'Ernage en 1981 - seulement 23,1% d'actifs occupés - s'est améliorée en 1991 avec une meilleure répartition de la population.

Le plus grand nombre d'actifs est concentré sur Gembloux et son urbanisation proche (2438 actifs occupés). En valeur relative, c'était Bossière qui comptait la plus grande proportion d'actifs occupés en 1981 (40,8%) ; en 1991 ce maximum est détenu par Beuzet avec 39,2%.

Hormis Ernage, la proportion d'actifs occupés est relativement stable voire en légère baisse. Des secteurs comme Bossière ou Bothey sont en décroissance plus prononcée mais conservent une répartition globalement équilibrée.

Population active occupée par division d'activité

En analysant plus finement la population active de la commune par type d'activité, on remarque qu'en 1991, se sont les services qui globalement occupent la plupart de la population active résidant à Gembloux. En effet si on regroupe les activités de services (commerce, transport, assurance, autres services) on atteint 70% des actifs, le secteur secondaire (énergie, minéraux, métaux, manufactures bâtiments) rassemble 15 % et le secteur primaire (agriculture) 3% des actifs occupés (12% de ceux-ci étant non défini).

La carte 22 montre quelles sont les activités majoritaires de la population résidante à l'intérieur des sections. Après les « autres services » qui recouvrent quasiment tous les secteurs, on remarque que les secteurs « urbains » sont dominés par le commerce, les assurances et autres activités tertiaires, tandis que les secteurs « non-urbains » du nord de la commune sont dominés par l'agriculture, ceux du sud par l'agriculture et des activités secondaires.

Population active occupée selon la classe de profession (Recensements 1991).

Cette distribution de la population active occupée de Gembloux peut être affinée non pas selon l'activité mais selon la classe de profession.

Les cartes 23 et 24 présentent la structure socio-professionnelle¹⁶ de la commune sur base des différentes classe de profession du recensement de 1991. Pour synthétiser cette information des groupes ont été formé. Le premier rassemble les professions scientifique et libérale, les chefs d'entreprise, directeurs ou cadres supérieurs (groupe A), le second : les employés de bureau, commerçants, personnel commercial ou vendeurs (groupe B) et le troisième : les agriculteurs, ouvriers, transport ou communication, artisans, travailleurs dans l'industrie (groupe C). Sur base de la prépondérance relative de ces différents groupes une carte de structure sociale a été dressée.

Distribution spatiale des catégories socio-professionnelles :

Gembloux : L'agglomération de Gembloux présente une population active occupée mélangée. On peut toutefois dégager certaines tendances :

- Les secteurs résidentiels du nord, généralement des quartiers moyennement denses (350 hab/km²) de maisons 4 façades, sont occupés majoritairement par les groupes A et B. Notons toutefois la présence du groupe C dans le secteur « Parc de Lathuy ».

¹⁶ En référence à l'appellation utilisée par H. Van der Haegen dans « *Bulletin du Crédit Communal N°202 - 1997/4, pp. 95-101* »

-
- A l'inverse, les secteurs du sud, plus denses (950hab/km²) et généralement de type « maisons mitoyennes », rassemblent principalement les personnes occupées dans le groupe C.
 - Entre les deux se trouve une zone mixte BC entre la chaussée de Charleroi et le centre ville, et une zone mixte AB dans le cœur de Gembloux.
 - Pour les espaces périphériques, Grand-Manil présente une population active mixte ABC ainsi que le secteur du sud, derrière le chemin de fer, le nord étant plutôt du groupe C.

Ces différences peuvent s'expliquer à la fois par l'offre et la demande. L'offre en espace pour s'installer dans ces secteurs est soit caractérisée par des terrains à bâtir dans les extensions actuelles du nord, soit par des maisons existantes ou à rénover dans le noyau urbain plus ancien entraînant certains comportements de regroupement amplifiés sans doute par une demande commune.

Ernage : C'est le groupe mixte BC qui est majoritaire pour les actifs occupés de ce village. Il s'agit principalement d'un mélange d'employés de bureau (24%) et d'artisans / travailleurs dans l'industrie (20,5%).

Sauvenière : Le village de Sauvenière présente une mixité ABC assez important mais, pour sa partie nord, 34,7 % des ses actifs sont occupés dans le groupe C (contre 23,5% dans le A et 24,5% dans le B).

Grand-Leez : Les villages de Grand-Leez et Petit-Leez sont couverts par quatre secteurs statistiques qui présentent une variabilité comparable à Gembloux. En effet ici aussi on constate que les nouvelles constructions proche des étangs sont principalement occupées par une population active de type A alors que le centre villageois est de type C. Les zones plus périphériques sont fortement mixtes ABC pour Taravisée et celle de Petit-Leez est de type BC.

Lonzée : Le centre du village de Lonzée est de type BC, avec une majorité d'actifs occupés dans le groupe C (33,5% contre 29% dans le groupe B). Les deux autres secteur, assez proches, sont également de type BC mais avec une majorité de type B (37,5% contre 33,5% et 31,7% contre 29%). Cette tendance à la majorité vers les groupes supérieurs se marque sur l'axe de la N4 puisque au sud le secteur de Bauloi centre est de type B et qu'au nord de Lonzée, le secteur Le bâti de Fleurus est mixte AB.

Beuzet : Le village de Beuzet est de type mixte BC, sa population active, comme la plupart des villages de l'axe N4 est principalement habitée par les groupes B et C.

Ferooz : Ferooz est aussi de type BC avec une quasi exclusivité de ces deux groupes avec plus de 85% de la population active (40,5% pour le groupe B et 45,2 pour le C).

Les Isnes, Mazy, Bothey : Ces villages situés sur l'axe de la chaussée de Nivelles sont de type C voir BC. Ils sont donc principalement occupés par des classes de professions d'ouvriers, d'employés dans le transport ou les communications, d'artisans, de travailleurs dans l'industrie et d'agriculteurs.

Bossière, Golzinne : Ces deux pôles présentent une nette mixité, en particulier pour le centre villageois de Bossière. Golzinne voit quant à lui se côtoyer les groupes extrêmes AC. Le quartier résidentiel du nord présente toutefois une majorité du groupe A (36,8% contre 28,6 pour le groupe C) et à l'inverse la partie sud présente une majorité du groupe C (35,7% contre 28,6%).

Corroy-le-Château : A l'extrême est de la commune, le village de Corroy-le-Château est un secteur mixte ABC avec un cinquième à un quart de sa population occupé comme employé de bureau et une bonne représentation des autres classes de profession.

En conclusion, il faut souligner la diversité et la mixité de l'agglomération de Gembloux avec cependant une tendance à la différenciation spatiale de la population active. Une mixité de type BC sur l'axe de la N4 et une prédominance du groupe C sur la chaussée de Nivelles. Enfin dès que le village a une certaine importance tels que Corroy-le-Château, Bossière et Grand-Leez, ils présentent, comme le centre de Gembloux, une mixité de type ABC avec une différenciation spatiale marquée entre les nouveaux quartiers et les centres villageois plus anciens.

Enfin rappelons que les données traitées datent de 1991 et que depuis la population a augmenté dans la plupart des secteurs en renforçant sans doute quelques différences spatiales mais aussi par endroit en favorisant la mixité des actifs.

4.2.5. Demandeurs d'emploi

Tableau 17. Répartition des demandeurs d'emploi dans la population active

| | Pop. Active | Pop. Active Occupée | Demandeurs d'emploi | Demandeurs d'emploi/ Pop. Active (%) |
|--------------------------|-------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Arr. NIVELLES | 143897 | 121863 | 12631 | 9% |
| Arr. NAMUR | 116481 | 94119 | 16276 | 14% |
| MICRO-REGION GBx | 22097 | 18886 | 2154 | 10% |
| <i>Sombreffe</i> | 2900 | 2404 | 385 | 13% |
| <i>Chastre</i> | 2529 | 2128 | 235 | 9% |
| <i>Walhain</i> | 2117 | 1929 | 120 | 6% |
| <i>Perwez</i> | 2755 | 2372 | 276 | 10% |
| <i>La Bruyère</i> | 3206 | 2828 | 309 | 10% |
| GEMBLOUX | 8590 | 7225 | 829 | 10% |
| <i>Gembloux centre</i> | 3096 | 2520 | 332 | 11% |
| <i>Sauvenière</i> | 685 | 590 | 57 | 8% |
| <i>Lonzée</i> | 790 | 671 | 82 | 10% |
| <i>Grand manil</i> | 611 | 544 | 38 | 6% |
| <i>Ernage</i> | 472 | 398 | 54 | 11% |
| <i>Grand-Leez</i> | 804 | 693 | 63 | 8% |
| <i>Beuzet</i> | 453 | 407 | 37 | 8% |
| <i>Isnes</i> | 291 | 239 | 33 | 11% |
| <i>Bossière</i> | 378 | 324 | 33 | 9% |
| <i>Mazy</i> | 421 | 341 | 48 | 11% |
| <i>Bothey</i> | 103 | 88 | 11 | 11% |
| <i>Corroy-le-château</i> | 478 | 409 | 41 | 9% |

Source : données INS, 1991

En 1991, les demandeurs d'emploi représentaient 10% de la population active de la commune de Gembloux, proportion comparable à celle des autres communes situées dans sa micro-région (à l'exception de Walhain (6%) et Sombreffe (13%), ou encore similaire à celle de l'arrondissement de Nivelles. La proportion de demandeurs d'emploi dans l'arrondissement de Namur était, quant à elle, nettement plus élevée avec 14% de la population active.

Lorsque l'on analyse les données à l'intérieur de la commune de Gembloux, on s'aperçoit que ces demandeurs d'emploi sont relativement uniformément répartis sur le territoire communal, à l'exception de Grand Manil où ils ne représentent que 6% de la population active, ou encore à Sauvenièrre, Grand-Leez et Beuzet (8% de la population active). En valeur absolue, les demandeurs d'emploi sont cependant principalement localisés au centre de Gembloux, où la population active est la plus nombreuse.

Tableau 18. Nombre et évolution du nombre de chômeurs complets indemnisés et de demandeurs d'emploi

| | Chômeurs complets indemnisés | | | Demandeurs d'emploi | | | Nombre de chômeurs compl. Indemnisés | | | Nombre de demandeurs d'emploi (juin 2000) | | | Chômeurs compl. Indemnisés / demandeurs d'emploi | | |
|------------------|------------------------------|------------|------------|---------------------|------------|-------------|--------------------------------------|------------|------------|---|------------|-------------|--|------|-------|
| | Evolution 1990-2000 | | | Evolution 1990-2000 | | | (juin 2000) | | | (juin 2000) | | | | | |
| | Masc. | Fem. | Total | Masc. | Fem. | Total | Masc. | Fem. | Total | Masc. | Fem. | Total | Masc. | Fem. | Total |
| Région Wallonne | 32% | 22% | 26% | 40% | 28% | 33% | 80814 | 105527 | 186341 | 95026 | 123653 | 218679 | 85% | 85% | 85% |
| Arr. de Nivelles | | | | | | | 3061 | 5250 | 8311 | 3403 | 5826 | 9229 | 90% | 90% | 90% |
| Arr. De Namur | | | | | | | 4785 | 6156 | 10941 | 5172 | 6878 | 12050 | 93% | 90% | 91% |
| Micro-région Gbx | 58% | 23% | 36% | 78% | 35% | 51% | 872 | 1145 | 2017 | 1075 | 1372 | 2447 | 81% | 83% | 82% |
| Sombreffe | 44% | 14% | 25% | 56% | 28% | 38% | 148 | 187 | 335 | 173 | 227 | 400 | 86% | 82% | 84% |
| Chastre | 51% | 16% | 28% | 85% | 36% | 52% | 83 | 129 | 212 | 109 | 160 | 269 | 76% | 81% | 79% |
| Walhain | 103% | 64% | 80% | 138% | 71% | 97% | 67 | 82 | 149 | 88 | 99 | 187 | 76% | 83% | 80% |
| Perwez | 17% | 29% | 25% | 39% | 32% | 34% | 74 | 146 | 220 | 92 | 171 | 263 | 80% | 85% | 84% |
| La Bruyère | 29% | 10% | 17% | 68% | 25% | 40% | 89 | 136 | 225 | 124 | 170 | 294 | 72% | 80% | 77% |
| Gembloux | 80% | 25% | 46% | 90% | 38% | 58% | 411 | 465 | 876 | 489 | 545 | 1034 | 84% | 85% | 85% |
| Ottignies - LLN | 92% | 59% | 73% | 140% | 90% | 111% | 456 | 529 | 985 | 637 | 698 | 1335 | 72% | 76% | 74% |
| Jodoigne | 56% | 28% | 38% | 77% | 49% | 59% | 189 | 272 | 461 | 233 | 342 | 575 | 81% | 80% | 80% |
| Hannut | 85% | 67% | 74% | 110% | 77% | 89% | 200 | 289 | 489 | 260 | 361 | 621 | 77% | 80% | 79% |

Source : données ONEM - statistiques des demandeurs d'emploi

Le tableau 18. montre une augmentation considérable du nombre de demandeurs d'emploi dans la commune de Gembloux entre 1990 et 2000 (+58%), avec une très grande disparité entre les hommes et les femmes. En effet, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi masculins augmente de 90% (de 257 à 489) pendant cette période, le nombre de demandeurs d'emploi de sexe féminin ne croît quant à lui que de 38% (de 396 à 545).

Les chômeurs complets indemnisés représentaient 92% des demandeurs d'emploi dans la commune de Gembloux en 1990, contre 85% en 2000. Avec ces chiffres, Gembloux se situe dans la moyenne wallonne et est, en 1990, comparable aux communes de sa micro-région, à l'exception de Walhain pour laquelle ce rapport est légèrement inférieur (87%). En 2000 par contre, le rapport des chômeurs complets indemnisés par rapport aux demandeurs d'emploi de la commune est plus élevé à

Gembloux que dans les communes situées dans sa micro-région. Ce rapport est cependant inférieur à ceux de l'ensemble des arrondissements de Namur et Nivelles.

De plus, on remarque qu'à Gembloux en 2000, les proportions d'hommes et de femmes demandeurs d'emploi se sont resserrées avec respectivement 47 et 53% par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi, tandis qu'elles s'élevaient à respectivement 39 et 61% en 1990.

Une ventilation des demandeurs d'emploi par classe d'âge montre, en 1991, une relative constance dans les quatre classes considérées, avec cependant un nombre minimum de demandeurs d'emploi parmi les 25-29 ans, et un maximum pour les plus de 40 ans. Les chiffres obtenus pour Gembloux sont comparables à ceux des communes situées dans sa micro-région.

Si l'on examine la répartition par classe d'âge à l'intérieur de la commune de Gembloux, on s'aperçoit que les chiffres obtenus étaient assez variables suivant les différents secteurs.

Tableau 19. Répartition des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) par commune et niveau d'enseignement

| | Total DEI | EP | ESGI | ESTI | ESPI | ESGS | ESTS | ESPS | ES | Autres |
|------------|-----------|-----|------|------|------|------|------|------|-----|--------|
| Gembloux | 1164 | 22% | 6% | 6% | 12% | 8% | 12% | 9% | 16% | 8% |
| Sombreffe | 412 | 31% | 5% | 4% | 14% | 6% | 9% | 12% | 13% | 6% |
| Eghezée | 656 | 22% | 5% | 6% | 14% | 11% | 11% | 10% | 15% | 5% |
| La-bruyère | 338 | 19% | 5% | 6% | 15% | 10% | 12% | 10% | 18% | 6% |
| Chastre | 293 | 24% | 6% | 6% | 10% | 8% | 10% | 8% | 20% | 7% |
| Walhain | 200 | 15% | 7% | 5% | 12% | 10% | 10% | 7% | 32% | 4% |
| Perwez | 281 | 22% | 7% | 5% | 14% | 13% | 7% | 12% | 14% | 7% |

Source : Forem, Erasme au 04/01/01

Niveaux d'enseignement:

EP:Enseignement primaire

ESGI:Enseignement général inférieur

ESTI:Enseignement technique de qualification inférieur

ESPI:Enseignement professionnel inférieur

ESGS:Enseignement secondaire général supérieur

ESTS:Enseignement secondaire technique de qualification supérieur

ESPS:Enseignement secondaire professionnel supérieur

ES :Enseignement supérieur

Autres:contrat d'apprentissage des classes moyennes et autres enseignements

L'examen du niveau de formation des demandeurs d'emploi est assez révélateur. On remarque en effet qu'en 1991, les demandeurs d'emploi gembloutois possèdent les niveaux de formation suivants : 33% des demandeurs d'emploi possèdent au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, 26% ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, 26% ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, et 10% disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Un rapport comparable entre les différentes classes est observé dans les communes avoisinantes, à l'exception de Walhain où la classe la plus représentée parmi les demandeurs d'emploi est paradoxalement celle disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

4.3. ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Les chapitres précédents se sont attelés à montrer les caractéristiques de la population résidant à Gembloux. Une partie de celle-ci seulement travaille effectivement sur le territoire communal. Les chapitres suivants s'attardent donc à caractériser les activités économiques menées à Gembloux et les types d'emplois des personnes qui travaillent à Gembloux.

4.3.1. Types d'activités

L'analyse des données INS relatives à la population active d'après la division d'activité par quartier de travail de 1991, montre clairement la concentration des activités dans quelques secteurs statistiques (cf. carte 25) :

Tableau 20. Répartition de la Population active occupée sur la commune

| INS : 1991 | Population active occupée sur la commune | Population active / Pop. Active totale |
|------------------------------|---|--|
| Commune de Gembloux | 5239 | 100,0 % |
| Secteurs statistiques : | | |
| Manufacture - La vote | 870 | 16,6 % |
| Gembloux - Centre | 731 | 14,0 % |
| Gare - Sucrierie | 426 | 8,1 % |
| Parc industriel - Sauvenière | 241 | 4,6 % |
| Coquelet | 214 | 4,1% |
| Buisson St Guibert | 184 | 3,5% |
| Le Brutia - Chapelle Dieu | 161 | 3,1% |
| Grand Manil - Centre | 145 | 2,8% |
| Moulin de l'Escaille | 113 | 2,2% |
| La Marcelle | 106 | 2,0% |
| Total : | 3191 | 60,9 % |

Sans doute cette répartition a-t-elle évolué quelque peu depuis 1991. Aux Isnes, le pôle industriel et scientifique qui comptait 87 travailleurs en 1985 et 147 en 1996, compte en 1999 145 emplois pour le parc scientifique et 123 pour le parc industriel soit 268 emplois ce qui devrait gonfle l'importance de l'emploi dans ce secteur à l'inverse de celui de la Manufacture qui a vu la fermeture des principaux employeurs pendant les années '80 et '90.

4.3.2. Volume et types d'emplois

En analysant l'évolution de l'emploi, on remarque que le nombre total d'emplois se situe aux alentours de 6000 entre 1992 et 1998 (de 5701 à 5926, soit +225¹⁷ ou de 6154 à 5926, soit -228¹⁸) alors que, durant le même intervalle, la population totale a augmenté de 1017 habitants (de 19 à 20.000) et que le nombre de chômeurs a quasiment doublé (cf. 4.2.5.).

Cela traduit la tendance actuelle de la commune à augmenter sa fonction résidentielle.

Comme nous l'avons montré au point 4.2.4. relatif au déplacement des actifs, en 1991 la commune comptait 5239 actifs sur son territoire dont 2717 résidants (52%). Le nombre total d'actifs occupés habitant la commune s'élevait à 7225 en 1991, les actifs résidant à Gembloux et y occupant un emploi représentent donc 38% de ce total.

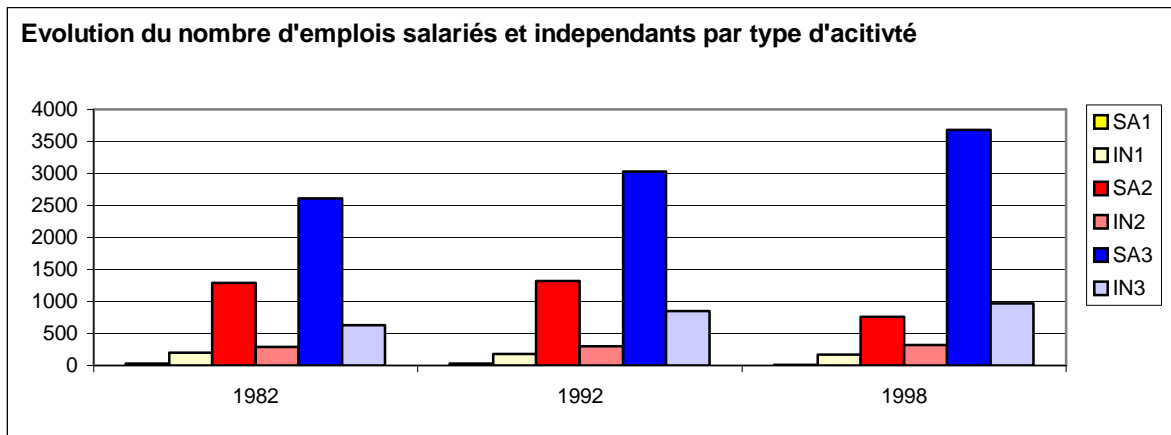
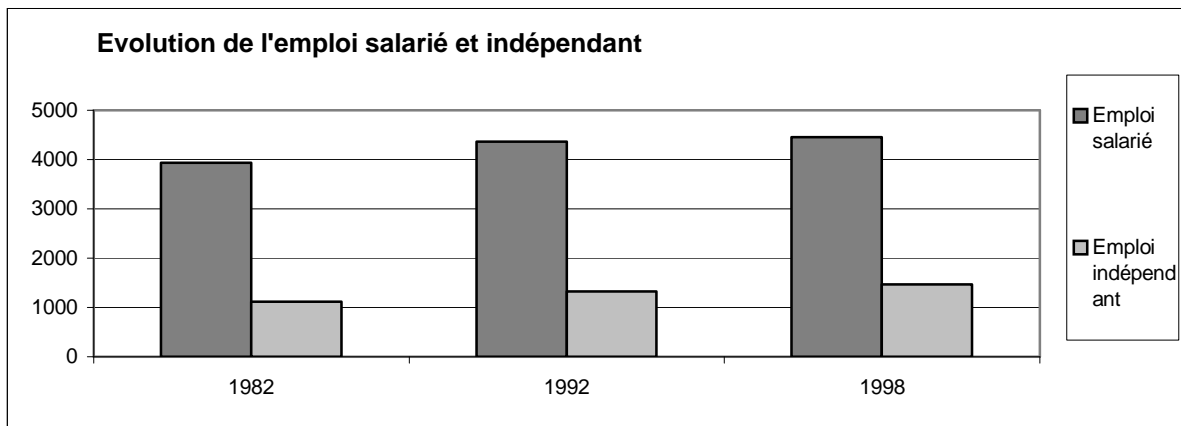
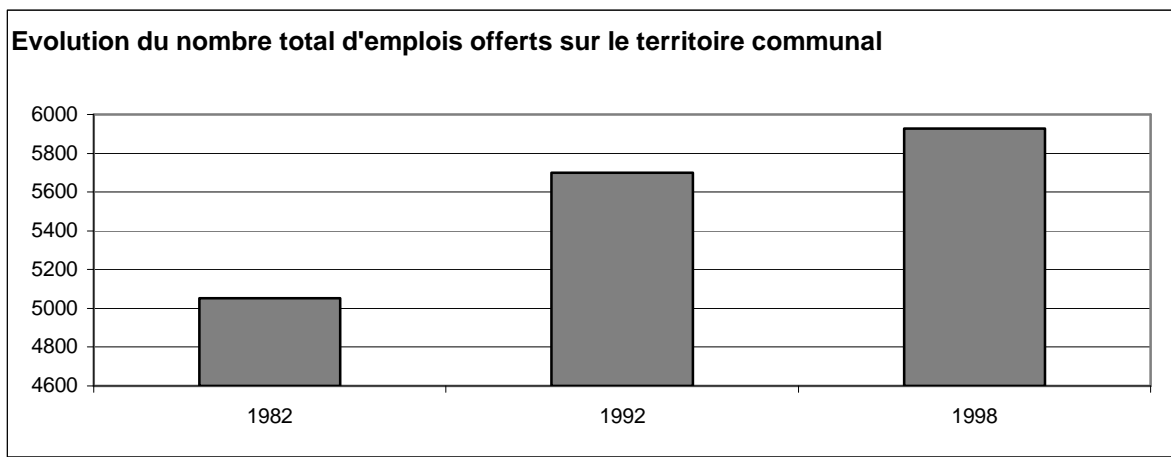
Tableau 21. Nombre d'emplois par type d'activité

| | 1982 | 1992 | | 1998 | 1999 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|
| | | SSC | PCDR | | |
| Agriculture, sylviculture | | | | | |
| <i>Salariés</i> | 35 | 35 | 26 | 11 | - |
| <i>Nbre d'établis.</i> | 19 | 18 | 13 | 12 | - |
| <i>Indépendants</i> | 198 | 180 | | 175 | 176 |
| Industrie, construction | | | | | |
| <i>Salariés</i> | 1290 | 1368 | 1318 | 763 | - |
| <i>Nbre d'établis.</i> | 89 | 96 | 89 | 102 | - |
| <i>Indépendants</i> | 292 | 299 | | 316 | 318 |
| Services | | | | | |
| <i>Salariés</i> | 2607 | 3420 | 3026 | 3685 | - |
| <i>Nbre d'établis.</i> | 319 | 355 | 341 | 338 | - |
| <i>Indépendants</i> | 630 | 852 | | 971 | 1001 |
| Total | | | | | |
| <i>Salariés</i> | 3932 | 4823 | 4370 | 4459 | - |
| <i>Nbre d'établis.</i> | 427 | 469 | 443 | 452 | - |
| <i>Indépendants</i> | 1120 | 1331 | | 1462 | 1495 |
| Total emploi | 5052 | 6154 | 5701 | 5921 | - |

Sources : Statistiques du SSC pour 1982 et 1992, de l'ONSS et de l'INASTI pour 1992 et 1998 et de l'INASTI pour 1999

¹⁷ selon le SSC

¹⁸ selon les chiffres de l'ONSS + INASTI



SA = Salarié, IN = Indépendant, 1= Agriculture / sylviculture, 2 = Industrie et construction, 3 = Services

On remarque qu'au cours de la période 1992-1998, la création d'emploi a été bien plus faible qu'entre 1982 et 1992. Ceci s'explique par l'ouverture et le décollage des parcs d'activités dans un premier temps et ensuite par les mutations profondes des secteurs économiques durant ces vingt dernières années.

En effet si la répartition entre salariés et indépendants reste globalement stable entre 92 et 98, on remarque un profond changement de type d'activité. Le secteur de l'industrie et de la construction

perd un tiers de ses emplois totaux (de 1617 en 92 à 1079 en 98, soit - 33%) alors que les activités de services ont augmenté, faisant passer le nombre d'emplois de 3878 à 4656 (778 nouveaux emplois, +20%). L'activité gembloutoise se développe donc principalement dans le domaine des services et cette domination est en croissance (elle est passée de 68 % des emplois en 92 à 79% en 98).

Tableau 22. Répartition par secteur ayant le plus de poids

| | Activité | Emploi salarié | % salarié | % salarié cumulé | Travail. Privé | Travail. Pub. | Nombre d'établissements |
|----|---|----------------|-----------|------------------|----------------|---------------|-------------------------|
| 1 | Recherche et développement en sciences physiques et naturelles | 420 | 9,4% | 9,4% | 4 | 416 | 8 |
| 2 | Supermarchés (surface de vente entre 400 et 2.500 m2) | 256 | 5,7% | 15,1% | 256 | 0 | 9 |
| 3 | Enseignement supérieur communautaire | 224 | 5,0% | 20,2% | 0 | 224 | 2 |
| 4 | Maisons de repos pour personnes âgées | 195 | 4,4% | 24,5% | 82 | 113 | 5 |
| 5 | Enseignement secondaire général communautaire | 170 | 3,8% | 28,3% | 0 | 170 | 3 |
| 6 | Activités d'organismes publics relatives aux matières économiques | 157 | 3,5% | 31,9% | 0 | 157 | 1 |
| 7 | Administration communale, à l'exclusion des C.P.A.S. | 156 | 3,5% | 35,3% | 0 | 156 | 1 |
| 8 | Enseignement secondaire professionnel et technique communautaire | 124 | 2,8% | 38,1% | 0 | 124 | 2 |
| 9 | Enseignement secondaire général libre subventionné | 102 | 2,3% | 40,4% | 0 | 102 | 3 |
| 10 | Enseignement secondaire professionnel et technique libre subventionné | 102 | 2,3% | 42,7% | 0 | 102 | 1 |
| 11 | Ateliers protégés | 101 | 2,3% | 45,0% | 101 | 0 | 1 |
| 12 | Enseignement primaire communal | 89 | 2,0% | 47,0% | 0 | 89 | 2 |
| 13 | Fabrication de fûts et emballages similaires en métaux | 81 | 1,8% | 48,8% | 81 | 0 | 1 |
| 14 | Enseignement primaire libre subventionné | 80 | 1,8% | 50,6% | 0 | 80 | 1 |

Source : statistiques de l'ONSS 1998

On le voit, quatorze activités seulement regroupent 50 % de l'emploi salarié sur la commune. Le secteur de tête étant celui de la « Recherche et du développement en sciences physiques et naturelles » avec 420 emplois dans huit établissements (Facultés, centres de recherche, ...).

Si on groupe ces activités en termes plus généraux, on remarque que l'enseignement emploie 891 salariés, la recherche 420, le secteur social 296, les supermarchés 256, les autres tertiaire 313 et la fabrication de fûts et d'emballages similaires en métaux (seul représentant dans ce classement du secteur secondaire) 81 salariés.

En conclusion, le secteur tertiaire est en croissance et les activités dominantes sont liées à l'enseignement et la recherche (cf. 4.3.3.) ; la main d'œuvre nécessaire au secteur secondaire est en baisse mais le nombre d'établissement est en croissance (essor des PME) ; le secteur primaire reste marginal et est en déclin (cf. 4.3.5.).

4.3.3. Recherche et enseignement supérieur (www.gembloux.be)

Les principales composantes de ce secteur d'activités, prépondérant dans l'ossature économique de la commune et donc apparaissant comme des potentialités, sont présentés ci-après.

Institut Supérieur Industriel de Gembloux, Haute Ecole Charlemagne

L'enseignement qui y est dispensé est ciblé sur les Sciences et Techniques de l'Horticulture et du Paysage.

Doté d'infrastructures spécifiques (serres, terrains expérimentaux, laboratoires, ateliers DAO et maquettes,...), l'Institut est un lieu de formation et de recherche appliquée assurant une étroite synergie entre les étudiants, les enseignants et les professionnels.

Quant à la recherche, l'ISI s'est particulièrement investi dans les techniques de multiplication végétative *in vitro* et dans les techniques d'hydro-aéroponie.

L'établissement comporte en 2000 320 étudiants. Les 70 membres du personnel se répartissent environ entre 25 enseignants, 20 membres administratifs et techniques, et 25 personnes employées au Centre technique (chemin de la Sibérie).

Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux

Fondée en 1860, la Faculté universitaire de Gembloux est la plus ancienne institution belge d'enseignement et de recherche qui se consacre exclusivement à l'agronomie et l'ingénierie biologique.

Ses actions sont reconnues internationalement. Celles-ci sont organisées autour de quatre axes : la biochimie et la biologie appliquées ; les productions végétales et animales ; la transformation et la valorisation des matières vivantes ; la gestion du milieu et l'aménagement du territoire.

La FUSAGx compte actuellement environ 1100 étudiants provenant de 35 pays différents.

Les étudiants étrangers représentent 20 % des étudiants dans les études d'ingénieurs (deuxième cycle) et 60 % dans les études post-universitaires (troisième cycle). Les étudiants étrangers européens représentent 10% du nombre total des étudiants.

La Faculté comprend un personnel enseignant et scientifique d'environ 250 personnes auquel s'ajoute le personnel administratif et technique, réunissant au total environ 550 personnes.

Centre de Recherches Agronomiques

Le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux est un établissement scientifique du premier niveau du Ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture, plus précisément de l'Administration Recherche et Développement.

Le CRA effectue des recherches de base et à finalité en prise directe avec les problèmes de l'agriculture et de son évolution. Les études entreprises, par quelque 400 chercheurs et techniciens, au sein de 7 départements visent à maintenir la compétitivité de l'agriculture et la diversité du monde rural mais elles répondent aussi à une demande de qualité des produits et de protection de l'environnement.

Station de Recherches Forestières de la Région Wallonne

La Station de Recherches forestières est un établissement scientifique pluridisciplinaire appartenant à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.

Elle emploie 48 personnes dont 17 scientifiques - docteurs en sciences agronomiques, en sciences biologiques, ingénieurs agronomes et licenciés en sciences.

En qualité de service public, elle mène aussi des actions d'assistance technique, d'expertise, d'information, de documentation et de vulgarisation.

4.3.4. Parcs d'activités

Autre atout majeur et en pleine extension, les parcs d'activités économiques sont illustrés ci-après et complétés en annexes par la liste des entreprises qui y sont implantées en 2000.

Le territoire communal accueille actuellement trois parcs d'activités économiques gérés par le Bureau Economique Provincial (BEP) : le parc industriel de Sauvenière (88 ha, 64 implantations, 897 emplois), le parc industriel des Isnes (53 ha, 10 implantations, 141 emplois) et le parc scientifique de la province de Namur - CREALYS (50 ha, 22 implantations, 123 emplois).

Créé en 1964, le **parc industriel de Sauvenière** fait donc partie de cette période de développement industriel des années soixante où l'on a vu émerger de nombreux zoning à travers la Wallonie de même qu'un peu partout en Europe. Pour la commune de Gembloux ce fût un élément nouveau dans le paysage industriel local puisque les zones industrielles traditionnelles se situaient plutôt à l'intérieur ou dans la périphérie proche du centre ville (manufacture, gare, centre ville, ...). Le parc offrait de nouveaux attraits majeurs : disponibilité de terrains équipés avec des possibilités de réservation pour extension éventuelle des entreprises, bonne accessibilité par la route, ce qui lui procurait un attrait important.

Toutefois, avec les crises successives des années septante et quatre-vingt, les surfaces d'accueil pour les industries ont connu un remplissage progressif relativement lent et actuellement, après plus 35 ans d'existence, le parc arrive à saturation et comporte 64 entreprises offrant près de 900 emplois dans des secteurs très diversifiés.

Le **parc industriel des Isnes** a été créé dans la foulée du parc de Sauvenière. Les difficultés conjoncturelles ont contraint les gestionnaires à imaginer une stratégie nouvelle pour attirer des entreprises. Le concept de « parc scientifique » a donc émergé à la fin des années quatre-vingt et, dix ans plus tard, le parc s'est développé en créant, par la sélection des entreprises qui s'y sont implantées, une image positive qui connaît actuellement un succès important. La réussite actuelle de ce parc « moderne » peut s'expliquer en partie parœ qu'il procure, en plus des avantages d'accessibilité et de surface, d'autres atouts recherchés par les industries de pointes : un environnement soigné, une bonne réputation et une image positive du site, une concentration d'entreprises ayant des dynamiques proches (secteur des sciences du vivant, recherche et innovation, hautes technologies,...). Le **parc scientifique (CREALYS)** accueille actuellement 27 entreprises (371 emplois) et 22 autres entreprises sont en cours d'installation sur site propre (+/- 400 emplois) faisant des Isnes un pôle d'emploi important de la commune. C'est aussi un exemple de partenariat entre la Région Wallonne et les activités gembloutoises et namuroises de recherche scientifique (la FUSAGx,

les FUNDP, l'ISI, les stations de recherches,...). Les perspectives d'avenir sont donc nombreuses et constituent une priorité pour le développement économique de la commune.

4.3.5. Agriculture

Sources des données

Données INS - recensement agricole 15/05/1998

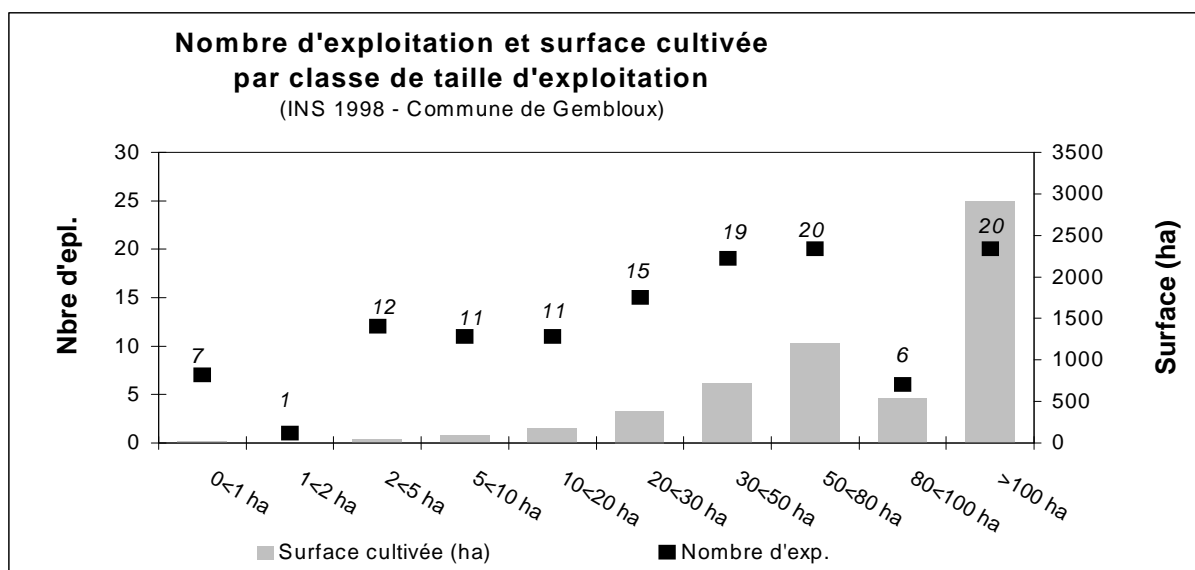
BERGANS J. et BURNY Ph. (1986). *Aperçu de l'agriculture à Gembloux*. FSAGx.

Le point 2.1.1. a présenté la nature des sols de la commune et a souligné l'excellente qualité agronomique de ceux-ci, c'est donc logiquement que l'agriculture tient une place importante dans l'occupation des sols de la commune ainsi que comme composante principale de son identité.

Les exploitations et la surface agricole utile

Au 15/05/98 on recense 6.042 ha occupés par l'agriculture (63% du territoire communal), soit une diminution de la surface agricole utile (SAU) de 446 ha (-6,9%) par rapport à 1985 (34 ha/an).

Le nombre d'exploitations est de 126, soit une moyenne de 48 ha par exploitation. Toutefois les différences de taille d'exploitation sont grandes puisque les 26 exploitations de plus de 80 ha (21% du tot.) cultivent plus de la moitié des surfaces (3455 ha, 57%).



Parmi les 126 exploitations de 1998, 83 (65,9%) appartiennent à la catégorie 1 de déclarants, c'est-à-dire les personnes dont la profession principale est agriculteur ou éleveur. En 1985 ils étaient 155, soit une perte de 72 agriculteurs permanents (-46%) alors que durant la même période le nombre d'agriculteurs occasionnels est passé de 7 à 32 (+457%).

Tableau 23. Evolution des exploitations entre 1985 et 1998

| | | | Total | sans culture | 0<1 ha | 1<2 ha | 2<5 ha | 5<10 ha | 10<20 ha | 20<30 ha | 30<50 ha | 50<80 ha | 80<100 ha | >100 ha |
|-----------------------------|------------|----------------|--------|--------------|--------|--------|--------|---------|----------|----------|----------|----------|-----------|---------|
| Catégorie 1 Permanents | Année 1985 | Nombre | 155 | - | 14 | 4 | 11 | 14 | 22 | 19 | 31 | 16 | 7 | 17 |
| | | surface (ha) | 6167 | - | 7,1 | 5,4 | 35,6 | 100,5 | 325,7 | 488,4 | 1184,9 | 1012 | 612 | 2395,6 |
| | | % ha catégorie | 100 | - | 0,1% | 0,1% | 0,6% | 1,6% | 5,3% | 7,9% | 19,2% | 16,4% | 9,9% | 38,8% |
| | | % ha total | 95,1% | - | 0,1% | 0,1% | 0,5% | 1,5% | 5,0% | 7,5% | 18,3% | 15,6% | 9,4% | 36,9% |
| | Année 1998 | Nombre | 83 | 1 | 1 | 0 | 3 | 2 | 4 | 11 | 18 | 18 | 6 | 19 |
| | | surface (ha) | 5477,3 | 0,0 | 20,0 | 0,0 | 11,2 | 14,3 | 61,0 | 283,6 | 674,9 | 1066,2 | 541,3 | 2804,8 |
| | | % ha catégorie | 100,0% | 0,0% | 0,4% | 0,0% | 0,2% | 0,3% | 1,1% | 5,2% | 12,3% | 19,5% | 9,9% | 51,2% |
| | | % ha total | 90% | 0,0% | 0,3% | 0,0% | 0,2% | 0,2% | 1,0% | 4,7% | 11,1% | 17,6% | 8,9% | 46,3% |
| Catégorie 3 Occasionnels | année 1985 | Nombre | 7 | - | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - | - |
| | | surface (ha) | 26,9 | - | 0,2 | 2 | 4,7 | 7 | 13 | - | - | - | - | - |
| | | % ha | 100,0% | - | 0,7% | 7,4% | 17,5% | 26,0% | 48,3% | - | - | - | - | - |
| | | % ha total | 0,4% | - | 0,0% | 0,0% | 0,1% | 0,1% | 0,2% | - | - | - | - | - |
| | année 1998 | Nombre | 32 | 2 | 4 | 1 | 9 | 7 | 5 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| | | surface (ha) | 290,5 | 0,0 | 2,8 | 1,4 | 27,2 | 53,6 | 76,3 | 75,4 | 0,0 | 53,8 | 0,0 | 0,0 |
| | | % ha | 100,0% | 0,0% | 1,0% | 0,5% | 9,4% | 18,4% | 26,3% | 26,0% | 0,0% | 18,5% | 0,0% | 0,0% |
| | | % ha total | 4,8% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,4% | 0,9% | 1,3% | 1,2% | 0,0% | 0,9% | 0,0% | 0,0% |
| Autres catégories | année 1985 | Nombre | 9 | - | 2 | - | 1 | - | 2 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| | | surface (ha) | 294,1 | - | 0,5 | - | 2,5 | - | 27,2 | 29,4 | 40,1 | 77,0 | - | 117,2 |
| | | % ha | 100,0% | - | 0,2% | - | 0,9% | - | 9,2% | 10,0% | 13,6% | 26,2% | - | 39,9% |
| | | % ha total | 4,5% | - | 0,0% | - | 0,0% | - | 0,4% | 0,5% | 0,6% | 1,2% | - | 1,8% |
| | année 1998 | Nombre | 11 | 1 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| | | surface (ha) | 293,7 | - | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 14,4 | 28,7 | 27,3 | 39,3 | 73,9 | 0,0 | 109,0 |
| | | % ha | 100,0% | - | 0,4% | 0,0% | 0,0% | 4,9% | 9,8% | 9,3% | 13,4% | 25,2% | 0,0% | 37,1% |
| | | % ha total | 4,8% | - | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,2% | 0,5% | 0,5% | 0,6% | 1,2% | 0,0% | 1,8% |
| TOTAL | année 1985 | Nombre | 171 | - | 12 | 6 | 13 | 15 | 25 | 20 | 32 | 17 | 7 | 18 |
| | | surface (ha) | 6488,0 | - | 7,8 | 7,4 | 42,8 | 107,5 | 365,9 | 517,8 | 1225,0 | 1089,0 | 612,0 | 2512,8 |
| | | % ha | 100,0% | - | 0,1% | 0,1% | 0,7% | 1,7% | 5,6% | 8,0% | 18,9% | 16,8% | 9,4% | 38,7% |
| | année 1998 | Nombre | 126 | 4 | 7 | 1 | 12 | 11 | 11 | 15 | 19 | 20 | 6 | 20 |
| | | surface (ha) | 6061,5 | - | 24,0 | 1,4 | 38,4 | 82,3 | 165,9 | 386,4 | 714,2 | 1193,9 | 541,3 | 2913,8 |
| | | % ha | 100,0% | - | 0,4% | 0,0% | 0,6% | 1,4% | 2,7% | 6,4% | 11,8% | 19,7% | 8,9% | 48,1% |

Les cultures pratiquées

En 1985 et 1998 on a recensé en matière de production végétale :

Tableau 24. Cultures pratiquées sur la commune de Gembloux

| | 1985 | | 1998 | |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|
| | Ha | % | ha | % |
| Prairies | 1081,9 | 16,7% | 1011,1 | 16,7% |
| Vergers | 35,4 | 0,5% | 39,1 | 0,6% |
| Terres de cultures | 5370,7 | 82,8% | 4991,5 | 82,6% |
| Céréales | 3361,7 | 51,8% | 2676,2 | 44,3% |
| Plantes sarclées | 1496,4 | 23,1% | 1673,3 | 27,7% |
| Fourrages verts | 170,7 | 2,6% | 22,2 | 0,4% |
| Autres | 341,9 | 5,3% | 619,9 | 10,3% |
| Total | 6488 | 100,0% | 6042 | 100,0% |

Ce tableau montre que les grandes cultures traditionnelles (betteraves sucrières, froment, escourgeon) restent dominantes même si on remarque que la catégorie « autres » a quasiment doublé passant de 340 à 620 ha ce qui est sans doute le signe d'une diversification en cours.

Le cheptel vivant

Le tableau suivant permet de comparer la situation des productions animales en 1985 et 1998.

Tableau 25. Effectifs du cheptel en 1985 et 1998

| | 1985 | 1998 | (1998 / 1985) X 100 |
|--------------------|------|-------|---------------------|
| Bovins | 5727 | 5851 | 102,2 |
| Veaux | | 2527 | |
| Taureaux à l'eng. | 4469 | 3203 | 71,7 |
| Vaches laitières | 1684 | 1288 | 76,5 |
| Vaches allaitantes | 426 | 1360 | 319,2 |
| Porcs | | 1584 | |
| Porcs à l'eng. | 5570 | 6535 | 117,3 |
| Truies | | 4254 | |
| Volailles | 2350 | 40438 | 1720,8 |
| Poules pondeuses | 1312 | 799 | 60,9 |
| Poulets de chair | 535 | 39453 | 7374,4 |
| Autres | 503 | 186 | 36,9 |
| Ovins | 181 | 259 | 143,1 |
| Caprins | 13 | 4 | 30,8 |

Si le total des bovins n'a pas beaucoup évolué, la structure du troupeau s'est modifiée : diminution des veaux, taureaux et vaches laitières et augmentation des vaches allaitantes comme conséquence des quotas laitiers.

Mais ce qui est le plus remarquable c'est l'augmentation du nombre de volailles (poulailler, exploitation de cailles).

La main d'œuvre

Tableau 26. Répartition de la main d'œuvre agricole en 1985 et 1998

| | 1985 | 1998 |
|-----------------------------|------|------|
| Main d'œuvre permanente | 399 | 113 |
| <i>Chef d'exploitation</i> | 163 | 84 |
| <i>Membre de la famille</i> | 122 | 23 |
| <i>Autres personnes</i> | 114 | 6 |
| Main d'œuvre non permanente | 12 | 75 |
| <i>Chef d'exploitation</i> | 8 | 42 |
| <i>Membre de la famille</i> | 2 | 27 |
| <i>Autres personnes</i> | 2 | 6 |

Si en 1985 l'agriculture à Gembloux pouvait être qualifiée de familiale, on remarque le nombre de chef d'exploitation s'est réduit de moitié, 34 restant chef d'exploitation de manière non permanente.

De plus, des 122 membres de la famille qui travaillaient de manière permanente, il n'en reste que 23 ! Certains d'entre eux se retrouvent sans doute dans la main d'œuvre non permanente puisqu'ils n'étaient 2 en 1985 et qu'ils sont 27 en 1998.

L'âge des chefs d'exploitation permanents est relativement élevé, en effet 59% d'entre eux (74 chefs d'exp. sur 126) ont 50 ans ou plus. Parmi eux, 35,1% (26 chefs d'exp.) seulement déclarent avoir un successeur de plus de 14 ans !

Conclusions

On assiste donc, comme dans l'ensemble de la Hesbaye et plus largement de l'Europe, à une augmentation de la taille des exploitations et à une réduction du nombre d'exploitants.

Toutefois l'activité reste bien encrée dans la commune et il semble que l'ensemble des petites exploitations constitue un potentiel intéressant pour développer des productions alternatives ou d'autres formes d'agriculture.

4.4. LOGEMENT À GEMBOUX

Sources des données

Enquête logement INS de 1991

Enquête logement INS de 2001

4.4.1. Logement, marché foncier et immobilier

En observant l'évolution des caractéristiques du parc de logement entre 1991 et 2001, on note une progression du nombre de logement de type maisons séparées, jumelées et mitoyennes. Parmi ces trois types, ce sont les maisons mitoyennes et jumelées qui montrent la plus grande progression (jumelée : 18,8 % et mitoyenne : 30,2%). A l'inverse, on observe une diminution du nombre d'appartement qui s'élève à - 8,3%.

Tableau 23. Type de logement privé occupé (Source : INS, Enquête 1991 et 2001)

| INS, Enquête 1991 et 2001 | | Type de logement | | | | | | |
|---------------------------|------|---------------------|---------|-----------|-------------------|----------------------------|--------|------------------------|
| | | Maison unifamiliale | | | | Appartements, studios, ... | Autres | Total logements privés |
| | | Séparée | Jumelée | Mitoyenne | Type non spécifié | | | |
| Nombre de logement | 1991 | 3527 | 1280 | 725 | | 932 | | 6500 |
| | 2001 | 3869 | 1520 | 944 | 22 | 855 | 33 | 7417 |
| Accroissement | | + 342 | + 240 | + 219 | | - 77 | | + 917 |
| Pourcentage | | 9,7 % | 18,8 % | 30,2 % | | - 8,3 % | | 14,1 % |

On observe également que les logements situés dans un bâtiment utilisés exclusivement pour l'habitation marquent un ralentissement entre 1991 et 2001.

Tableau 24. Nombre de logements situés dans un bâtiments destiné exclusivement à l'habitation (Source : INS, Enquête 1991 et 2001)

| INS, Enquête 1991 et 2001 | Total logements privés | Logements destinés uniquement à l'habitation |
|---------------------------|------------------------|--|
| 1991 | 6 500 | 6 251 |
| 2001 | 7 417 | 6 109 |
| Accroissement | 917 | -142 |
| Pourcentage | 14 | -2 |

Il est intéressant de noter que le nombre moyen d'occupant par maison diminue ou reste stable entre 1991 et 2001.

Tableau 25. Nombre d'occupants par type de logements (Source : INS, Enquête 1991 et 2001)

| INS, Enquête 1991 et 2001 | Type de logement | | | | |
|---------------------------|------------------------------|---------------------|---------|-----------|---------------------------|
| | Total du nombre de logements | Maison unifamiliale | | | Appartements, studio, ... |
| | | Séparée | Jumelée | Mitoyenne | |
| 1991 | 6 500 | 9 885 | 3 452 | 1 989 | 2 011 |
| 2001 | 7 417 | 10 704 | 4 067 | 2 232 | 1 350 |
| Accroissement | | 819 | 615 | 243 | -661 |
| Pourcentage | | 7,7 % | 15,1 % | 10,9 % | -49,0 % |
| Moyenne (1991) | | 1,5 | 0,3 | 0,6 | 1,0 |
| Moyenne (2001) | | 1,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 |

Les occupants sont propriétaires de leur logement pour 76,4 % d'entre eux, ce qui révèle une légère progression du nombre de propriétaires par rapport à 1991 où le pourcentage était de 75,9 %. Les locataires de logement sont par contre en régression : En effet, en 1991, on avait un pourcentage de 23,7 % de locataires d'un logement et ce chiffre chute à 20 % en 2001.

L'ensemble du parc de logement peut être considéré comme bon à l'exception de Gembloux ville et des logements d'étudiants.

4.4.2. Demande globale en logement

Tableau 26. Année de construction des logements (Source : INS : Enquête 2001)

| INS, Enquête 2001 | Année de construction | | | | | | | | Année non connue | | Transformé depuis 1991 |
|----------------------------|-----------------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|---------------|------------------|-----------------|------------------------|
| | Avant 1919 | 1919-1945 | 1946-1960 | 1961-1970 | 1971-1980 | 1981-1990 | 1991-1995 | 1996 ou après | 20 ans ou + | Moins de 20 ans | |
| Région wallonne | 19,6 | 13,1 | 9,5 | 7,7 | 10,1 | 5,1 | 3,2 | 4,1 | 23,0 | 1,7 | 3,0 |
| <i>Arr. de Namur</i> | 21,8 | 11,3 | 8,5 | 8,1 | 11,4 | 5,1 | 3,6 | 4,7 | 21,0 | 1,7 | 2,9 |
| Gembloux | 23,2 | 11,3 | 7,9 | 8,1 | 13,2 | 6,2 | 4,4 | 5,7 | 16,3 | 1,4 | 2,3 |
| Chastre | 26,9 | 6,8 | 3,5 | 6,2 | 15,9 | 10,4 | 6,0 | 7,9 | 12,1 | 2,4 | 1,9 |
| Perwez | 27,1 | 9,2 | 6,0 | 6,0 | 13,2 | 6,2 | 7,5 | 7,1 | 14,6 | 1,1 | 2,0 |
| Sombreffe | 32,6 | 10,8 | 4,0 | 4,9 | 10,3 | 3,9 | 4,2 | 7,6 | 18,2 | 1,0 | 2,5 |
| La Bruyère | 26,2 | 10,5 | 4,3 | 5,2 | 13,7 | 9,5 | 6,1 | 8,4 | 13,0 | 1,5 | 1,6 |
| Walhain | 35,1 | 8,3 | 3,7 | 3,2 | 11,2 | 7,9 | 6,4 | 8,0 | 12,3 | 1,8 | 2,0 |
| Jodoigne | 29,3 | 11,1 | 4,7 | 4,6 | 8,5 | 6,1 | 6,7 | 5,6 | 19,2 | 1,2 | 2,7 |
| Ottignies-Louvain-la-Neuve | 6,4 | 7,8 | 7,0 | 6,5 | 18,8 | 11,4 | 10,3 | 11,4 | 13,4 | 4,8 | 2,1 |

On peut noter que le parc du logement de Gembloux est, par rapport à d'autres communes de référence, peu ancien avec 23,2 % de ses logements datant d'avant 1919 et 11,3 % de 1919 à 1945. Comme l'indique la figure suivante, près de 35 % des logements ont été construits avant 1945 et près de 28 % des logements datent d'avant les années 20, environ 30 % des logements ont été construits

entre 1946 et 1980. Le parc de logement récent (datant d'après 1980) représente 17 % des logements.

Le pourcentage de logements rénovés est plus faible que celui de la région wallonne ou de l'arrondissement de Namur mais parmi les plus élevés par rapport aux communes de référence.

Une politique d'amélioration de la qualité de l'habitat est actuellement en cours au moyen de l'information du grand public et une politique de lutte contre l'insalubrité qui a été mise en place.

4.4.3. Qualité des logements

On observe une évolution notoire du type de confort dans les logements entre 1991 et 2001 : les logements dit de « grand confort » représentent plus de la moitié des logements (59 %) en 2001 contre +/- 43% en 1991. Il faut noter que ce sont majoritairement les maisons de type unifamiliale qui sont pourvues de commodité « grand confort » (à raison de 68 %) tandis que les appartements de grand confort ne représentent que 44 % des appartements (*Source :INS, 2001*).

Les commodités de « moyen confort » se retrouvent plus ou moins dans le même pourcentage de logement : 15,8 % en 1991 et 12,9 % en 2001.

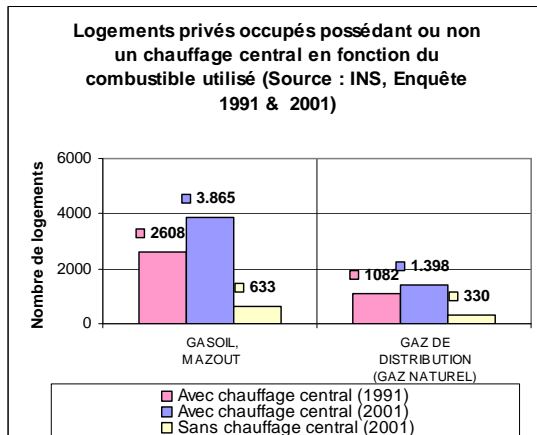
Tableau 27. Type de confort à l'intérieur des logements privés occupés : Tous types de logement confondus (*Source : INS : Enquête 1991 et 2001*)

| INS : Enquête 1991 et 2001 | | Grand confort | Moyen confort | Petit confort | Sans petit confort | Total du nombre de logement |
|----------------------------|------|---|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Moyen confort + cuisine (min 4m ² ou cuisine intégrée) | Petit confort + chauffage central | Salle de bain + WC | | |
| Nombre de logements | 1991 | 2.779 | 1.026 | 2.020 | 656 | 6 500 |
| | 2001 | 4.236 | 929 | 1.524 | 493 | 7 417 |
| Accroissement | | 1457 | - 97 | - 496 | - 163 | |
| Variation | | 34,4 % | -9,4 % | -24,5 | -24,8 | |

Le nombre de logements de « petit confort » et « sans petit confort » accuse une diminution importante entre 1991 et 2001 : environ 25 %. On note que les logements de moyen confort subissent également une diminution. Cette diminution se fait au profit des logements dit de « grand confort » qui augmentent de 34 % en une décennie. Cependant, il faut remarquer que malgré une diminution du nombre de logements « sans confort », il reste encore environ 500 logements qui ne bénéficient pas à l'heure actuelle du confort minimal. Au niveau des commodités présentes dans les logements, l'enquête INS de 2001 indique :

- 74,5 % des logements possèdent un chauffage central mais par contre, le chauffage central n'existe pas dans 23,5 % des logements,
- 94,5 % des logements possèdent, au minimum, une salle de bain seuls 3,1 % des logements en sont encore dépourvus,
- 92,6 % des logements en possèdent 1 et + toilettes intérieures et il reste 4,5 % de logements qui n'en possèdent pas,

- 24 % des logements ne possèdent pas de garage ou d'emplacement pour la voiture,
- 81 % des logements ont un jardin et dans ces 81 % seuls 18 % des logements ont un jardin d'une superficie inférieure à 50 m². Les 72 % restant se partagent à part égale entre une superficie entre 50 et 300 m² et une superficie > à 300 m²,



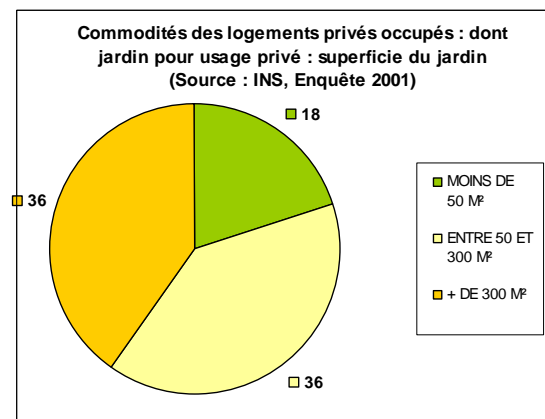
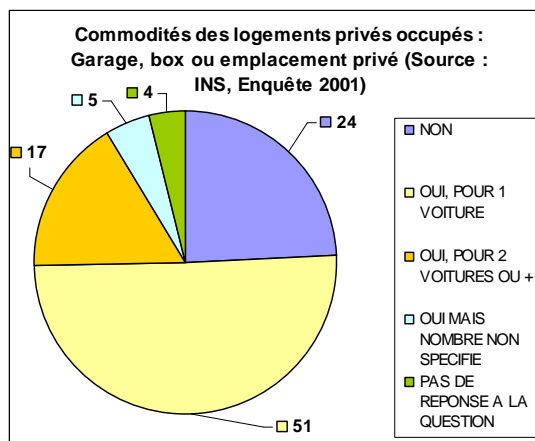
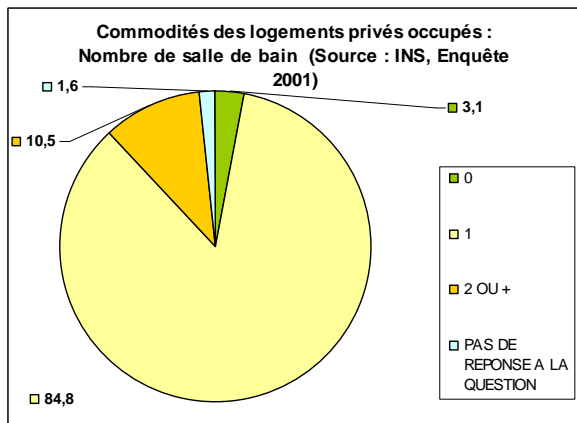
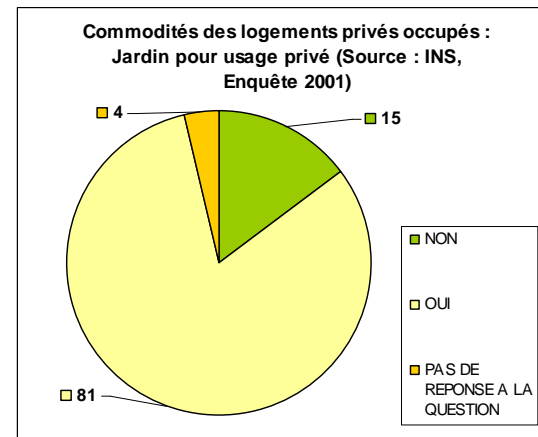
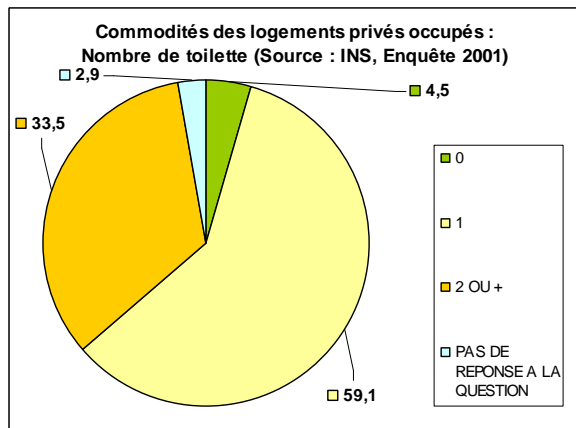
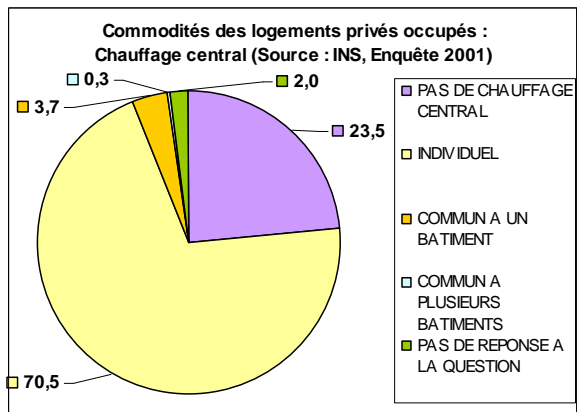
Au niveau du chauffage central, on observe que le chauffage central au mazout est le plus représenté dans les logements. En 1991, le mazout représentait le chauffage central de 40 % des logements et le gaz naturel de 17 % des logements. En 2001, ces pourcentages évoluent respectivement vers : 70 % et 25 %.

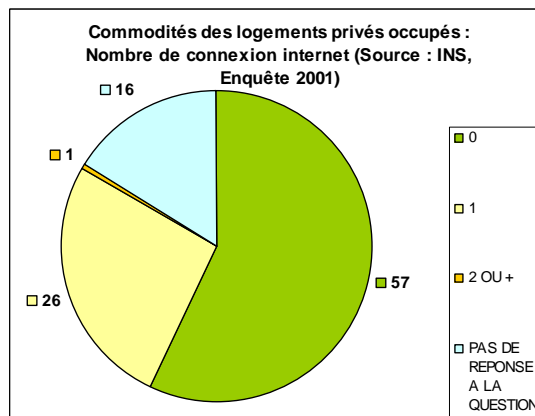
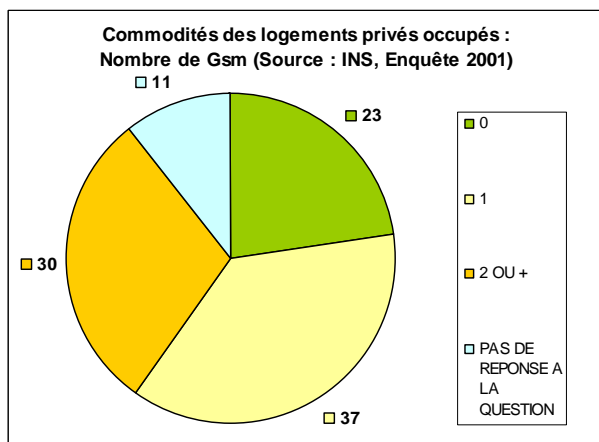
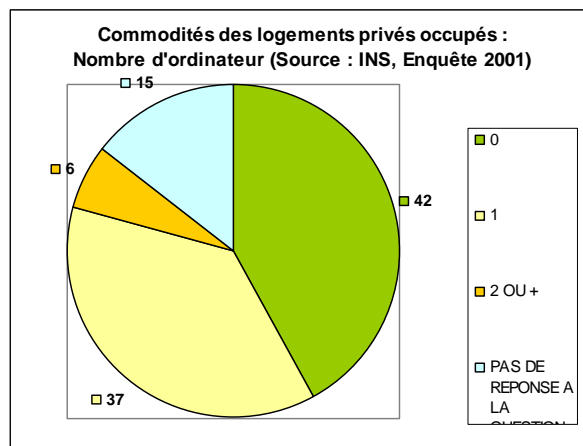
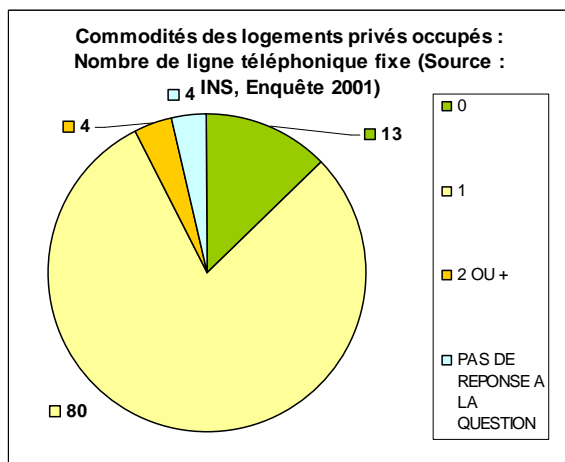
Les autres formes d'énergie (charbon, bois, électricité, gaz butane ou propane) sont très faiblement utilisées comme sources de chauffage central.

On observe également que :

- 87 % des logements ont une ligne téléphonique fixe, il reste 13 % des logements qui ne sont pas raccordés au réseau de téléphonie fixe
- 37 % des logements possèdent au minimum un Gsm
- 37 % des logements possèdent un ordinateur
- 26 % des logements sont pourvus d'une connexion Internet

Type de commodité retrouvée dans les logements en terme de pourcentage de logements : (Source : INS : Enquête 1991 et 2001)





On observe entre 1991 et 2001 une augmentation du pourcentage de logements de petite et moyenne superficie. Par contre, les logements de grande superficie stagnent ou décroissent par rapport au nombre total de logements. La superficie de logement par occupant n'a pas varié entre 1991 et 2001, elle représente 34,9 m² /occupant.

Tableau 28. Nombre de logements privés par superficie (Source : INS : Enquête 1991 et 2001)

| INS : 1991 et 2001 | Superficie du logement en m ² | | | | | |
|--------------------|--|---------|--------|----------|-----------|----------------------------|
| | Moins de 35 m ² | 35 - 54 | 55 -84 | 85 - 104 | 105 - 124 | 125 m ² et plus |
| 1991 | 247 | 692 | 1.028 | 1.661 | 1.082 | 1.011 |
| 2001 | 372 | 961 | 1.801 | 1.662 | 1.189 | 924 |
| Accroissement | 125 | 269 | 773 | 1 | 107 | - 87 |
| Pourcentage | 51 % | 39 % | 75 % | | 10 % | - 9 % |

Le nombre de logements possédant 5 pièces et plus s'accroît entre 1991 et 2001. Les logements de 3 et 4 pièces sont en baisse, ils ne représentent plus respectivement que 9 et 17 % des logements en 2001. Par contre, on note un accroissement des logements de une ou deux pièces. Cependant, ces logements sont principalement à destination des étudiants. Le nombre de pièces par occupant s'est accru entre 1991 et 2001, on passe de 1,78 pièce/ occupants à 2,03 pièces par occupant.

Tableau 29. Nombre de logements privés par nombre de pièces (Source : INS : Enquête 1991 et 2001)

| INS : 1991 et 2001 | Nombre de pièces | | | | | | | |
|--------------------|------------------|------|--------|--------|-------|-------|------|-----------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 et plus |
| 1991 | 85 | 337 | 987 | 1.759 | 1.509 | 888 | 509 | 426 |
| 2001 | 149 | 426 | 665 | 1.260 | 1.807 | 1.431 | 785 | 739 |
| Accroissement | 64 | 89 | - 322 | - 499 | 298 | 543 | 276 | 313 |
| Pourcentage | 75 % | 26 % | - 33 % | - 28 % | 20 % | 61 % | 54 % | 73 % |

4.4.4. Demande de logements sociaux

On retrouve sur le territoire de l'entité de Gembloux 150 logements sociaux locatifs qui sont occupés par 431 personnes (Source : INS, Enquête 2001). Ces logements sont gérés par l'intermédiaire de la société locale : la « Cité des Couteliers ». Les chiffres suivants indiquent à quel point le nombre de logements sociaux disponibles sur le territoire de l'entité de Gembloux est faible.

- Belgique : Le logement social représente **6 %** du nombre de logement total.
- Région Wallonne : Le logement social représente **7 %** du nombre de logement total.
- Province de Namur : Le logement social représente **4 %** du nombre de logement total.
- Arrondissement de Namur : Le logement social représente **5,2 %** du nombre de logement total.
- Gembloux : Le logement social représente **2 %** du nombre de logement total.
- Ottignies-Louvain-la-Neuve : Le logement social représente **11 %** du nombre de logement total.
- Wavre : Le logement social représente **3,7 %** du nombre de logement total.

4.4.5. Évolution du nombre de vente

Le tableau 27 indique le nombre de logements vendu pendant l'année 2000. Dans l'entité de Gembloux, la vente de maison a remporté le plus de succès. Ce nombre de maisons vendues est semblable au nombre de maisons vendues à Ottignies-LLN mais largement en deçà du nombre vendu à Wavre.

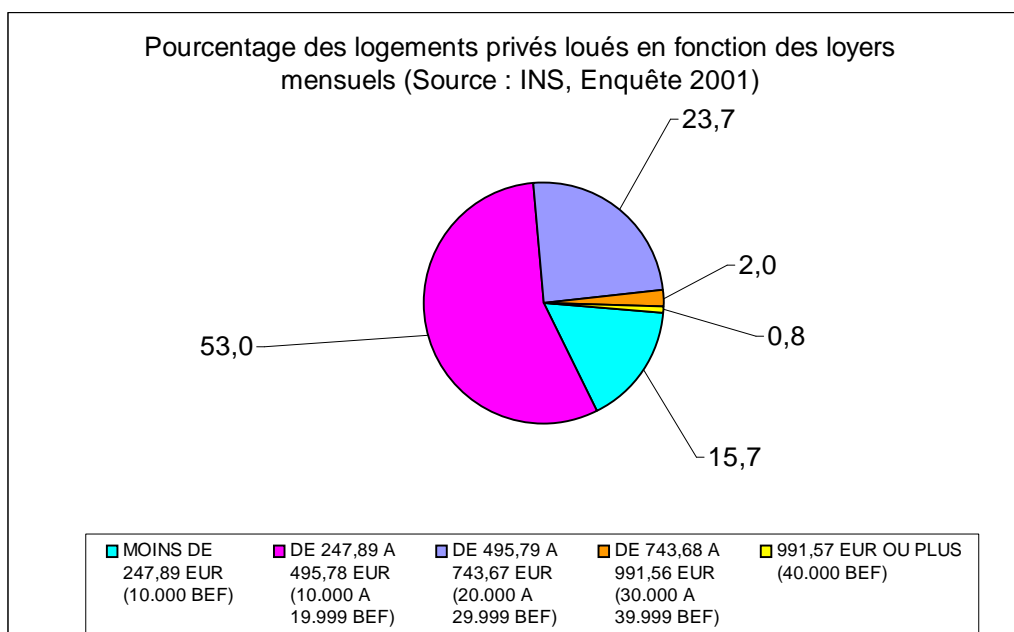
Tableau 30. Nombre de vente de logement sur l'année 2000 dans l'entité de Gembloux (Source : Vif-Express N° 2641 22-28 février 2002)

| Commune | MAISONS | | | APPARTEMENTS | | TERRAINS A BATIR | | | |
|---|----------------|----------------------------------|------------|----------------|------------|------------------|---------------------------|------------------------|------------|
| | Nbre de ventes | Nbr de m ² du terrain | Prix moyen | Nbre de ventes | Prix moyen | Nbre de ventes | Superficie m ² | Prix au m ² | Prix moyen |
| Gembloux (Nombre total de logements en 2001 : 7417) | 154 | 1 013 | 128 285 | 50 | 90 581 | 76 | 1 156 | 38,57 | 48 339 |

La vente d'appartement est assez faible dans l'entité de Gembloux comparativement aux valeurs atteintes à Wavre et Ottignies-LLN. La vente de terrains à bâtir correspond approximativement à la moitié du nombre de maisons vendues dans l'entité de Gembloux et de Wavre contrairement à Ottignies-LLN.

Évolution des prix du marché immobilier

La proportion de logement en fonction du prix de location (source : INS 2001) se répartissent comme suit :



L'offre en matière de location est généralement plus importante pour des logements de type appartement. En effet, ce type de logement est à destination d'un profil d'utilisateur :

- Personne isolée ou âgée recherchant facilité et confort
- Jeune couple en attente d'une nouvelle situation¹⁹

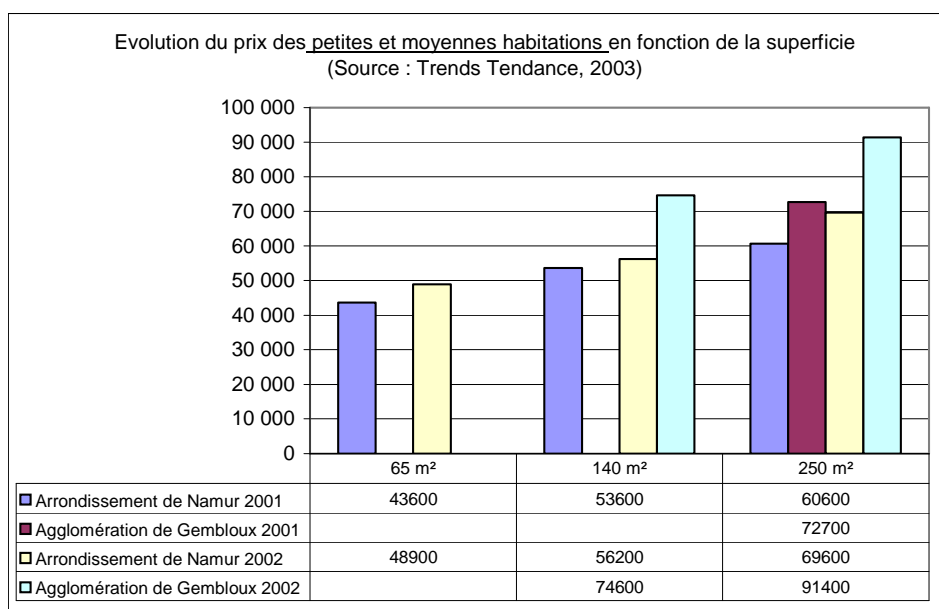
¹⁹ Source : Schéma directeur

En ce qui concerne la vente des logements, on observe que les prix pratiqués sur la commune de Gembloux sont plus élevés que sur la commune de Wavre mais en deçà du prix de vente des logements pour l'arrondissement de Namur.

Tableau 31. Evolution des prix d'achat dans l'immobilier dans les agglomérations de Gembloux, l'arrondissement de Namur, (Source : Trends tendance, 2003)

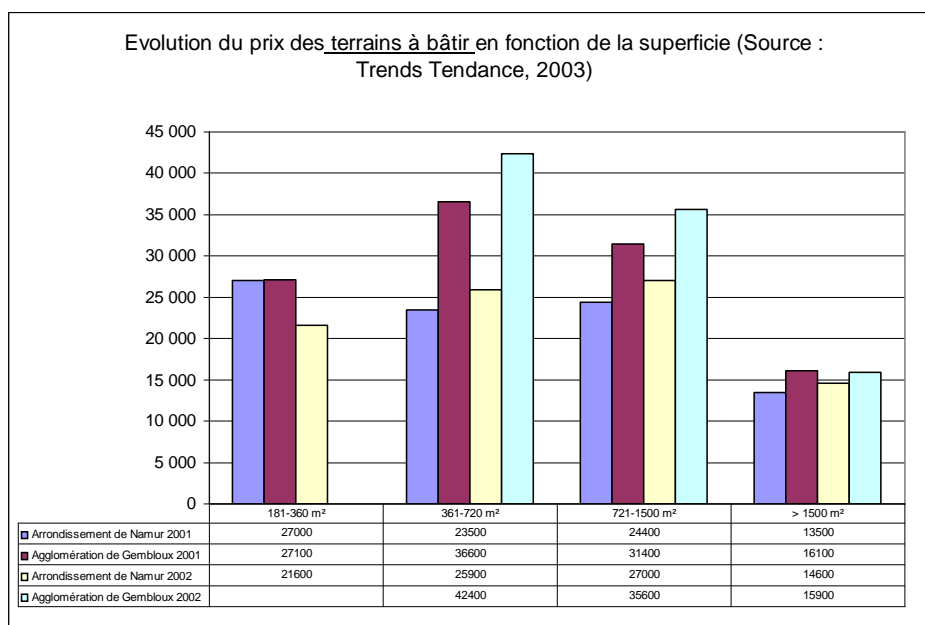
| | Prix moyen en 2001 | Prix moyen en 2002 | Niveau en dessous duquel 25 % des ventes se réalisent | Niveau au-dessus duquel 25 % des ventes se réalisent | Evolution des prix par rapport à 2001 | Evolution des prix par rapport à 1997 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|---|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Maison d'habitation | 107 800 86 200 | 111 100 93 200 | 85 000 65 700 | 138 000 122 700 | + 3 % + 8 % | + 32 % + 36 % |
| Petites et moyennes habitations | 103 500 83 000 | 106 900 89 800 | 81 800 64 300 | 128 900 115 000 | + 3 % + 9 % | + 28 % + 34 % |
| Grandes habitations | 207 400 194 000 | 204 900 182 400 | 172 900 148 700 | 235 500 221 500 | - 1 % - 4 % | + 51 % |
| Appartements | 78 600 74 300 | 81 900 72 600 | 45 000 43 500 | 111 100 99 200 | + 4 % + 2 % | + 2 % + 7 % |
| Terrains à bâtir | 27 800 19 700 | 30 300 21 700 | 18 000 14 000 | 40 900 30 800 | + 9 % + 9 % | + 61 % + 60 % |

Dans la zone Gembloux – la Bruyère – Fernelmont, en 2002, le prix moyen d'achat d'une maison est de 111 100 euros ; pour un appartement, le prix moyen d'achat est de 81 900 euros et pour un terrain à bâtir 30 300 euros.



On observe donc une hausse dans les prix moyens de vente des petites et moyennes habitations, des appartements et des terrains à bâtir. Par contre, on note un recul des prix moyens de vente des grandes maisons. La tendance générale de l'entité de Gembloux est de pratiquer systématiquement un prix de vente plus élevé que la moyenne de l'Arrondissement de Namur par contre les prix de vente dans l'entité de Gembloux sont plus faibles que ceux de l'entité de Wavre (plus proche de Bruxelles).

L'évolution du prix de vente des petites et moyennes maisons est en croissance, particulièrement (de 72 700 à 91 400 euros entre 2001 et 2002) pour une superficie de 250 m². Pour les superficies de 250 m², la variation des prix pratiqués entre l'entité de Gembloux et l'arrondissement de Namur est assez importante. Cette catégorie de superficie correspond aux zones denses urbaines. De manière générale, les prix dans l'entité de Gembloux sont plus élevés par rapport à l'arrondissement de Namur.



L'évolution des prix des terrains à bâtir est principalement concentrée sur les superficies supérieures à 360 m² et inférieures à 1500 m² : les parcelles de 361 à 720 m² correspondent à des parcelles urbaines et les parcelles de 721 à 1500 m² sont des parcelles de type standard. On observe qu'il existe une très grande variation des prix pour des terrains d'une superficie variant entre 360 et 1500 m² entre l'arrondissement de Namur et l'entité de Gembloux. En deçà et au delà de cet intervalle de superficie, les prix pratiqués sont relativement proches entre l'entité de Gembloux et l'arrondissement de Namur.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- La vétusté du parc de logement doit être améliorée par une politique communale adéquate
- Le parc de logement est de bonne qualité, les logements ne possèdent pas les commodités de base sont généralement inférieur à 5 %.
- Le pourcentage de logements sociaux est assez faible.
- Les prix de vente des terrains et des maisons est relativement élevé à Gembloux par rapport à la moyenne de l'arrondissement de Namur.

5. MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

5.1. DÉPLACEMENTS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Sources des données

Recensement décennal de la population de 1991

L'accueil extrascolaire à Gembloux - Rapport (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

Contact avec les responsables des écoles gembloutoises

Au niveau des déplacements, quatre groupes peuvent être étudiés en exploitant les données INS par secteur statistique:

- les écoliers gembloutois, en fonction de leur lieu de résidence ;
- les écoliers qui fréquentent les écoles gembloutoises, en fonction de leur lieu de scolarisation ;
- les actifs gembloutois, en fonction de leur lieu de résidence ;
- les actifs qui travaillent à Gembloux, en fonction de la localisation de leur lieu de travail.

Les écoliers gembloutois qui fréquentent une école gembloutoise sont communs aux deux premiers groupes. De même, les actifs gembloutois qui travaillent à Gembloux sont communs aux deux derniers groupes.

La distribution de ces quatre groupes est représentée en fonction de la distance parcourue (*cf.* carte 26 et 27). Ces chiffres sont nuancés et commentés ci-dessous.

5.1.1. Ecoliers

Sur les 4 500 élèves fréquentant une école gembloutoise et sur les 3 800 élèves résidant à Gembloux, près de la moitié des élèves effectuaient en 1991 moins de 5 km pour se rendre à l'école, un cinquième effectuait de 5 à 10 km, un cinquième de 10 à 25 km et un dixième plus de 25 km, soit en moyenne une dizaine de km. (*cf.* carte 26)

Ces chiffres varient fort en fonction des écoles ; ainsi, la majorité des élèves de Grand Manil (ISI) résident à plus de 25 km de leur école. Par contre la majorité des enfants des écoles villageoises proviennent bien du village.

Les responsables des écoles confirment ces tendances. Deux cinquièmes des enfants de l'école spéciale (primaire) proviennent de communes extérieures à Gembloux. En secondaire une partie importante des élèves proviennent de Perwez, Sombreffe, Chastre, Rhisne, ...

Si l'on s'intéresse à la distance parcourue par les écoliers de Gembloux-ville en fonction de leur lieu de résidence, on peut noter que ce sont les écoliers des sections de Gembloux, de Sauvenière et de Grand Manil qui parcourent en moyenne le moins de kilomètres pour se rendre à l'école. Les écoliers recensés à Ernage et Grand Leez parcouraient par contre le plus grand nombre de kilomètres en 1991.

Il ressort de l'enquête réalisée sur l'accueil extrascolaire que les enfants vont majoritairement à l'école dans leur village (43 %), suivi de Gembloux-centre (25 %), d'écoles hors entité (16%) et d'autres villages de la commune (16 %). La première catégorie est certainement sous-estimée étant donné le mode d'enquête (réponse de parents impliqués et donc sans doute relativement aisés).

Plus d'un tiers des élèves recensés en 1991 par l'INS se faisaient conduire à l'école en voiture, plus d'un quart s'y rendait à pied, plus d'un cinquième en bus, mais moins de 4% utilisaient le vélo ou le vélomoteur. Ces chiffres globaux varient également fortement en fonction des écoles et des villages de résidence.

5.1.2. Actifs

Les communes de destination des gembloutois navetteurs et l'origine des actifs travaillant à Gembloux a déjà été examinée au §1.3.3.

Sur les 6 400 actifs résidant à Gembloux, moins d'un cinquième parcourait moins de 5 km, plus d'un dixième effectuait de 5 à 10 km, un cinquième de 10 à 25 km, plus d'un quart entre 25 et 50 km et près d'un cinquième parcourait plus de 50 km (*cf.* carte 27).

Les chiffres des actifs se rendant au travail à Gembloux sont incomplets et sont donc à prendre avec prudence. Seuls 4420 actifs ont été recensés dans les données par secteur statistique, alors que 5 300 actifs sont relevés dans les données au niveau communal !

Deux tiers des gembloutois utilisent leur propre voiture pour aller au travail et trois-quarts des travailleurs qui se rendent à Gembloux utilisent ce moyen de transport (!). Un dixième des deux groupes sont adeptes du covoiturage.

Un quart des gembloutois se rendent au travail en train pour seulement 8 % des gens qui vont travailler vers Gembloux. Par contre, les gembloutois sont deux fois moins nombreux (2 %) que les travailleurs vers Gembloux (4 %) à utiliser le bus pour se rendre au travail. Moins de 3 % des gembloutois se rendent au travail à vélo et moins de 8 % à pied. Moins de 1 % des gembloutois habitent sur leur lieu de travail.

Si l'on s'intéresse aux différences en fonction des modes de déplacements, on peut constater que pour 100 actifs utilisant la voiture, plus de 20 actifs vont à pied ou en deux roues pour tous les quartiers de Gembloux. Ce chiffre est deux fois moins élevé à Sauvenière, à Bothey aux Isnes. Ce chiffre est par contre négligeable ailleurs.

Sur 100 actifs adeptes de la voiture, 25 personnes de Bothey se rendent au travail en bus. Quelques uns du centre de Gembloux et de quelques villages (Taravizée, Grand-Leez, Sauvenière, Bossière, Mazy, Corroy, ...) se rendent également au travail en bus.

Sur 100 automobilistes, entre 40 et 80 personnes de Sauvenière, Gembloux (quartiers à proximité de la gare) Lonzée, Ferooz et Beuzet se rendent en train au travail. Les arrêts de Ernage et de Mazy semblent relativement moins fréquentés, selon ces chiffres.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- Le fait d'avoir une **école** maternelle et primaire dans la plupart des **villages** permet de réduire les déplacements des enfants.
- Une proportion très élevée de gens qui viennent travailler à Gembloux utilisent la voiture. Gembloux polarisant les communes avoisinantes pour une série de service (notamment écoles secondaires et emploi), se doit de disposer d'un **réseau suffisant de transport en commun**. L'accès de l'ISI et de la Faculté par les transports en commun est également essentielle (en particulier le dimanche et le vendredi soirs, pour les koteurs).
- Parmi les actifs gembloutois, seuls ceux qui habitent près d'une gare prennent le **train**. Une très faible proportion de gens qui viennent travailler à Gembloux de l'extérieur choisissent ce mode de transport.
- Un système de **bus** amenant les écoliers et travailleurs des villages de l'entité vers la gare pourrait être organisé. Un bus direct gare - zonings (Gembloux et Namur, par exemple) pourrait également être mis en fonction. La nécessité de relier la gare IC/IR de Gembloux se fera encore plus sentir en cas de passage de la ligne Bruxelles - Namur à quatre voies.
- Le **covoiturage** est peu utilisé. Il pourrait être largement développé en publiant les offres et demandes sur un site internet, par exemple. Les employeurs pourraient en outre être impliqués, en particulier les entreprises situées dans les zonings, et les centres de recherche, peu accessibles par les transports en commun.

5.2. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Sources des données

MET - Campagne de comptage du 10/05/00 au 25/05/00

La commune de Gembloux est particulièrement bien desservie par le réseau routier et autoroutier.

Les principaux axes de circulation sont la chaussée de Namur (N4) et la chaussée de Charleroi (N29) qui se croisent au nord de la ville de Gembloux. Les autoroutes E411 (Bruxelles-Luxembourg) et E42 (Mons-Liège) passent respectivement au nord et au sud de la commune.

La carte 28 reprend l'ensemble hiérarchisé des voies de communication situées sur le territoire de la commune : réseau national, régional, communal et local.

5.2.1. Le réseau national et régional

L'autoroute de Wallonie E42

Au sud de la commune, à 10 km de la ville de Gembloux via la chaussée de Namur, l'autoroute E42 relie Gembloux aux principales grandes villes de Wallonie, à savoir Charleroi, Mons et Liège.

L'autoroute du Luxembourg E411

Au nord, à seulement 8 km du centre de la ville de Gembloux, la E411 permet de relier Gembloux à Bruxelles en un peu plus d'une demi-heure.

La nationale N4 (Bruxelles-Luxembourg)

La N4 ou « Chaussée de Namur / de Wavre » assure principalement la liaison entre Gembloux et les villes de Namur et de Ottignies - Louvain-la-Neuve. Elle joue aussi une fonction de collecte et de liaison locale avec les villages de Ernage, Loncée et Beuzet situés le long de celle-ci.

La N4 est l'artère la plus fréquentée. Les comptages effectués par le MET entre la 10 et le 25 mai 2000 montrent qu'environ 7000 véhicules par jour empruntent cette nationale dans chaque sens. Durant les jours ouvrables, les mouvements pendulaires des navetteurs montrent un flux positif vers Ottignies / Bruxelles le matin entre 6 et 9h et, à l'inverse, un flux vers Namur entre 16 et 19h avec environ 700 véhicules par heure dans le sens principal du flux.

La nationale N29 (Charleroi-Tirlemont)

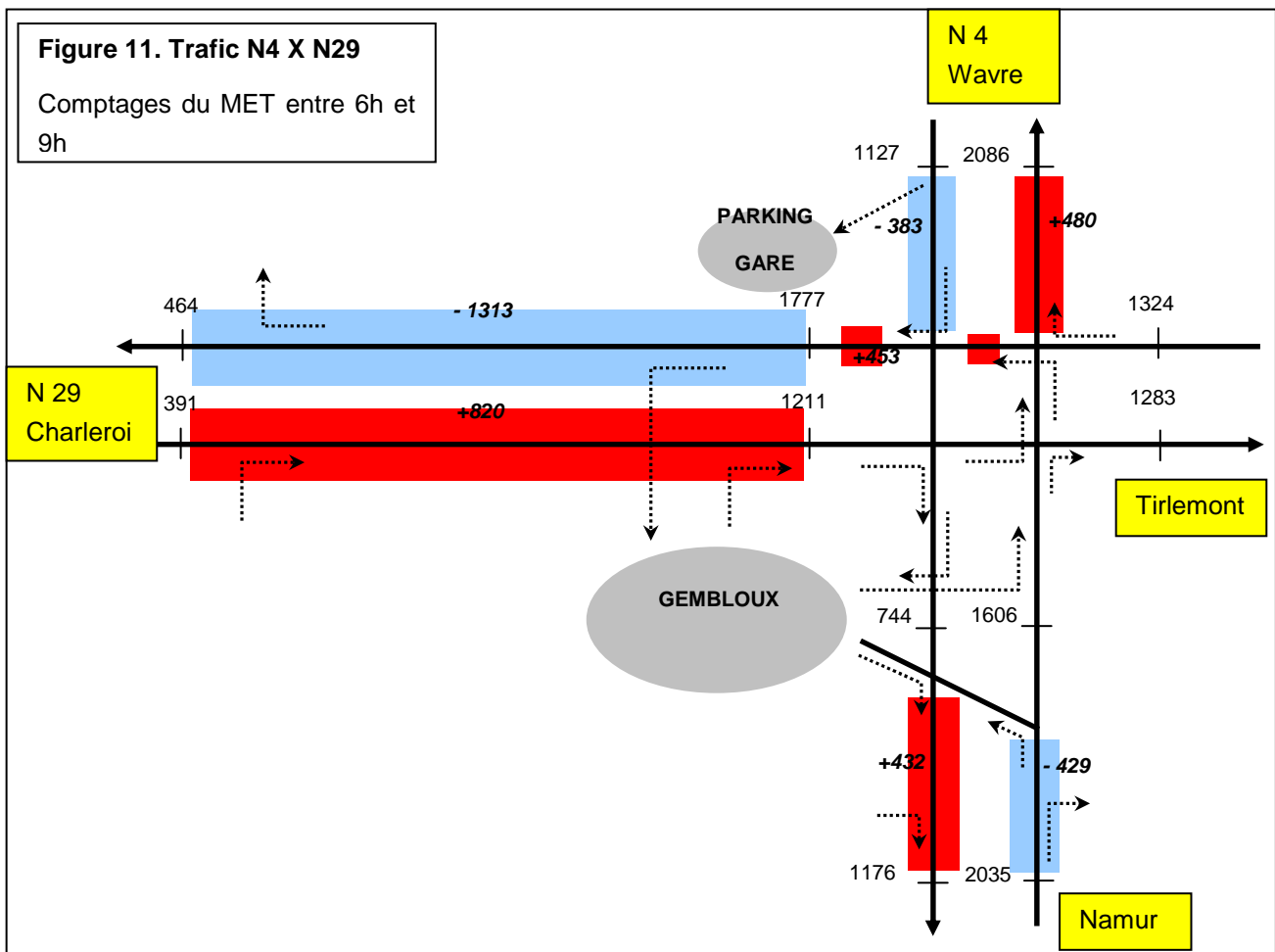
La N29 dans sa partie « Chaussée de Charleroi / de Tirlemont » assure la liaison vers le pôle carolorégien tant pour le trafic de personnes que de marchandises (parc industriel de Sauvenière). Dans sa partie « Chaussée de Tirlemont », elle assure tant le trafic vers l'est que le relais pour atteindre l'Autoroute E411. Comme le montre la figure 4.1., le flux matinal se fait faiblement vers l'autoroute E411 et en sens inverse le soir. Cette nationale est fortement empruntée dans les deux sens, il y a en effet environ 6500 passages par jour dans chaque sens et 500 véhicules / heure durant les heures de pointes du matin et du soir.

La nationale N93

Au sud de la commune, la « Chaussée de Nivelles » relie à partir de Sombreffe les villages de Bothey et de Mazy et atteint l'échangeur de l'E42 et la N912 aux Isnes puis elle rejoint la N4 à l'entrée de Namur.

5.2.2. Relations N4 - N29 et navetteurs

En analysant plus finement les grands équilibres des flux des routes nationales N4 et N29 on peut dresser sur base des données du MET le schéma suivant qui montre comment se distribuent les échanges de trafic.



On remarque donc que :

1. De Tongrinne à Gembloux (rond-point N29/N4), l'apport de véhicule est de 820, soit un total de 1211 passages avant le rond-point. Après le rond-point dans la direction de l'E411, on compte 1283 véhicules et on en peut conclure que l'apport de véhicule venant de Namur est relativement faible.
2. Si on analyse maintenant la N23 dans le sens E411 - Tongrinne, on remarque 453 véhicules supplémentaires après le rond-point. Ces véhicules semblent provenir majoritairement de la N4 venant de Ottignies-LLN mais sans doute aussi de Namur. De plus il faut souligner que 1313

véhicules quittent cette nationale avant Tongrinne, sans doute principalement pour rejoindre les activités économiques situées sur cet axe ou celles situées au centre de Gembloux.

3. Sur la N4 venant de Namur les 429 véhicules qui quittent la nationale pour Gembloux ou sa périphérie sont globalement compensés par les 480 Gembloutois allant vers Ottignies-LLN. Cet apport « compensatoire » se fait par la N29 mais aussi sans doute par l'avenue Maréchal Juin.
4. Dans le sens Ottignies-LLN / Namur, sur les 1127 passages à l'entrée de la ville il en reste 744 avant le carrefour avec l'avenue des Combattants, il y a donc 383 véhicules qui alimentent la N29, le parking derrière la Gare et le centre de Gembloux.

5.2.3. Le réseau communal et local

La commune de Gembloux présente un réseau routier intérieur qui dessert l'ensemble des villages. Les axes de liaison communale complètent le réseau régional avec plus de 40 km de routes. Il relie les villages de Grand-Leez et de Sauvenière à Gembloux par les rues du Pont des Pages, de Grand-Leez et du Bordia, et les villages de Mazy, Corroy et Grand Manil par la rue de Mazy. Enfin, il existe une liaison Grand-Leez - Petit-Leez - Lonzée par la rue de Petit-Leez et la rue de Lonzée.

Un réseau local se greffe sur les axes majeurs régionaux et sur les axes communaux pour permettre une bonne accessibilité à l'ensemble des villages. Il faut cependant remarquer que les villages de Bossière, Golzinne, Férooz et le hameau de Haute-Bise ne sont pas traversés par les réseaux régionaux et communaux, leur accessibilité est pourtant tout à fait correcte.

En ce qui concerne le réseau de chemin, une étude fine serait nécessaire pour dresser des parcours habitats - écoles, villages - Gembloux, ...

La commune possède un réel potentiel pour permettre la circulation des cyclistes ou autres usagers lent et nécessaire d'évoluer en toute sécurité.

A titre d'illustration la carte 29 suggère une division du réseau routier en un réseau communal rapide – permettant un accès rapide au centre de Gembloux depuis les villages – et un réseau communal lent qui serait réservé aux cyclistes voulant se rendre en ville. Une politique de mobilité devrait alors amener les voitures à utiliser ce réseau rapide, même s'il nécessite des détours, afin de réserver les chemins les plus directs aux cyclistes.

5.3. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sources des données

INS - Données relatives aux accidents de la route sur la Commune de Gembloux entre 1978 et 1998

INS - Données relatives aux accidents de la route par rue entre 1995 et 1999

5.3.1. Statistiques des accidents de la route

L'objectif de cette analyse est de dégager les points forts et faibles du réseau routier au point de vue de la sécurité des usagers.

La première constatation est, qu'avec trois routes nationales sur son territoire, la commune de Gembloux peut-être considérée comme globalement dangereuse (cf. carte 30). En effet par comparaison avec les autres communes la moyenne annuelle entre 96 et 98 du nombre d'accidents de la route avec blessés graves ou tués est de 32 pour Gembloux, 17,4 pour Hannut, 13,6 pour Jodoigne, 11,7 pour Ottignies - Louvain-la-Neuve.

Sur une période plus longue, entre 1978 et 1998, la tendance est toutefois moins défavorable pour le nombre total d'accident.

Une analyse plus fine selon le mode de transport des victimes montre que les part de victimes utilisant des autres moyens de transport que la voiture (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes) est de 23 à 33 % ; plus il implique ce type d'usagers de la route, plus l'accident est grave.

Les routes les plus dangereuses sont les routes nationales (tableau 27.). La densité et le croisements des trafics régionaux et locaux sont les sources principales d'accidents. La nationale 4 (Chaussée de Namur et de Wavre, 13 km en commune) arrive en tête des routes à risque avec, entre 1995 et 1999, 127 accidents enregistrés soit environ 25 accidents par an c'est-à-dire un accident toutes les deux semaines. Viennent ensuite la N29 (Chaussée de Charleroi et Tirlemont, 10,5 km en commune) avec environ 20 d'accidents par an et la N93 (Chaussée de Nivelles, 7 km en commune) avec en moyenne 9 accidents par an. En résumé, 60% des accidents ont donc lieu sur les trois routes nationales principales qui, rappelons-le, un trafic journalier d'environ 6000 véhicules.

Pour les autres routes à risque, ce sont la rue de Mazy, l'avenue de la Faculté d'Agronomie et son prolongement l'avenue des Combattants, la N912 (route d'Eghezée) et la rue du Pont des Pages qui ont connu le plus d'accidents (55 au total) entre 1995 et 1999. Ces axes principaux de déserte locale ont aussi une fréquentation importante et leur connexion avec le réseau régional est effectivement une source d'insécurité.

Tableau 27. Accidents de la route avec blessés ou tués entre 1995 et 1999

| Routes | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | Total |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|-------|
| N4 | 21 | 28 | 31 | 28 | 19 | 127 |
| N29 | 23 | 22 | 23 | 20 | 16 | 104 |
| N93 | 11 | 7 | 11 | 8 | 8 | 45 |
| Rue de Mazy | 4 | 3 | 1 | 3 | 4 | 15 |
| Av. de la Faculté d'Agronomie | 2 | 4 | 2 | 1 | 5 | 14 |
| N912 | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 10 |
| Avenue des Combattants | 3 | 3 | | | 2 | 8 |
| Rue du Pont des Pages | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 8 |

Les autres rues avec accidents sont représentées sur la carte 30 suivant le nombres de déclarations d'accidents survenues sur la période 1995 - 1999.

5.3.2. Services de sécurité routière

Une commission Consultative de la Circulation Routière a été créée par le conseil Communal en 1990.

Son rôle est d'examiner toute demande transmise à la ville concernant la sécurité routière (créations nouvelles, modifications de signalisation et de marquage au sol) et d'analyser les solutions proposées par le service d'Aménagement du territoire. Ses avis et ses propositions sont soumis au Collège des Bourgmestre et Echevins qui approuve ou non la matérialisation des aménagements.

Suite aux demandes de riverains ou de la Commission, un Groupe d'Etudes Techniques composé de l'Echevin de l'Aménagement du Territoire, du Directeur des Travaux et du Commissaire de Police Adjoint, se rend régulièrement sur place en vue de mieux apprécier la situation et d'informer les membres participant aux réunions.

Des rencontres sont également organisées en concertation avec les riverains, les représentants des transports en commun, du Ministère de la Mobilité et de l'Institut Belge de la Sécurité Routière.

Cette commission se réunit en général une fois par mois et est composée de :

- un Président, l'Echevin de l'Aménagement du Territoire,
- l'Echevin des travaux,
- trois Conseillers Communaux d'appartenance politique distincte,
- le Directeur des Travaux ou son délégué chargé de l'Aménagement du Territoire,
- le Commissaire de Police adjoint,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- un représentant de Service Incendie,
- un représentant de la commission des Aînés,
- un secrétaire, fonctionnaire communal.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- 60 % des accidents avec blessés ou tués ont lieu sur les trois routes nationales principales
- Les axes principaux de déserte sont des routes avec un nombre d'accident assez important. Une stratégie d'intervention pourrait être de soulager quelques peu ces routes locales en développant d'un **réseau de voies lentes**.
- Les traversée de village par les axes de déserte locaux créent un sentiment d'insécurité chez les habitants des villages traversés.

5.4. INFRASTRUCTURES

Sources des données

Contacts oraux avec les représentants des sociétés et intercommunales concernées

5.4.1. Collecte et épuration des eaux usées

Sur le territoire de l'entité de Gembloux, l'I.N.A.S.E.P. assume la gestion des eaux usées domestiques. L'I.N.A.S.E.P. possède un collecteur qui part de Sauvenière, longe la N29 en direction de Rabaudy, longe Gembloux-ville sur le tracé de la N4 et suit ensuite le cours de l'Orneau pour arriver à la station d'épuration des 3 Ponts à Corroy-le-Château et rejoint Mazy en poursuivant le cours de l'Orneau. (cf. carte 30bis)

Il existe 4 pompages (fosse dans laquelle arrive le flux d'eau usée pour être pompée et remise à niveau avec le collecteur) sur le trajet du collecteur :

- La posterie (Sauvenière)
- La rue Becker (Gembloux ville)
- L'avenue de la faculté (Gembloux ville)
- La rue des oies (Mazy)

L'agglomération gembloutoise constitue un des points importants de rejet d'eaux résiduaires urbaines dans l'Orneau. L'Orneau se caractérise par une pollution essentiellement organique due aux rejets domestiques. Ce type de pollution est renforcé par l'absence d'épuration des eaux de rejet en amont de Gembloux (Grand-Leez et Sauvenière).

La ville de Gembloux est une agglomération dotée d'une station d'épuration depuis 1992. La station d'épuration est conçue pour fonctionner sur une charge de 22000 équivalents habitants (EH) sur le principe des boues actives. Il faut remarquer que la ligne d'épuration n'étant pas dédoublée, il existe un risque en cas de panne ou d'arrêt forcé des installations. La station d'épuration fonctionne actuellement en sous-charge (de 12000 à 16000 EH).

Malgré ce fonctionnement en sous-charge, on note de bons taux d'épuration (sous réserve car il s'agit d'un échantillonnage ponctuel) [Rapport de la Division de la Police de l'Environnement] :

- 95 % de DBO₅
- 84 % de DCO
- 72 % de phosphore
- 65 % de composés azotés

avec des teneurs résiduaires respectives de : 3 mg/l, 33 mg/l, 7.3 mg/l et 25.2 mg/l. Cependant, il semble qu'il existe une importante dilution par des « eaux parasites » à l'entrée en station.

Il n'y a pas d'épuration des eaux du village de Lonzée si ce n'est une petite station d'épuration de lotissement fonctionnant pour une charge de 160 EH et mise en service en 1982.

Les propositions d'investissement (soumises à l'accord de la SPGE) de l'I.N.A.S.E.P. pour 2005 à 2009 sont :

-
- 2005 : Collecteur et station d'épuration à Grand-Leez
 - 2006 : Réalisation d'un collecteur entre Sauvenière et la station d'épuration des 3 Ponts à Corroy-le-Château
 - 2006 : Réalisation d'un collecteur entre Lonzée et la station d'épuration des 3 Ponts à Corroy-le-Château
 - 2007 : Réalisation d'un collecteur entre Corroy-le-Château et la station d'épuration des 3 ponts
 - 2007 : Création d'un centre de transfert des produits de curage des réseaux d'avaloir à la station de Gembloux
 - 2007 : Mise à niveau de la station d'épuration des 3 Ponts (Corroy-le-Château) afin qu'elle réponde aux normes de la directive européenne 1991-271 et de l'AGW du 25/2/1999 modifié par l'AG du 8/2/2001 qui est une mise à niveau en épuration tertiaire (élimination des éléments eutrophisants : nitrates et phosphates) des stations de plus de 10000 EH.
 - Amélioration du réseau de collecte des eaux de pluie aux Isnes

Les eaux résiduaires industrielles sont gérées par l'I.N.A.S.E.P. Sur le territoire de l'entité de Gembloux, l'I.N.A.S.E.P. possède un collecteur qui part de Sauvenière, longe la N29 en direction de Rabaudy, travers Gembloux ville en longeant la N4 et suit ensuite le cours de l'Orneau pour arriver à la station d'épuration des 3 ponts et rejoint Mazy en poursuivant le cours de l'Orneau. Les eaux du parc d'activité de Sauvenière sont récoltées par le biais de cette canalisation. Les eaux usées du parc des Isnes sont récoltées par un collecteur à destination de la station d'épuration de Jemeppe-sur-Sambre

5.4.2. Distribution d'eau

Les captages et le réseau de production

La Société Wallonne Des Eaux (S.W.D.E.) exploite deux captages d'eau : Le premier est situé entre Bossière et Golzinne près du lieu-dit, la Fausse-Cave (coord. Lambert : 174641 ; 133444) dans la nappe calcaire du Dévonien du Bord nord du Bassin de Namur. Le second est à Gembloux près du Rabauty (coord. Lambert : 173610 ; 140005) dans la nappe aquifère du Cambro-Silurien du Massif du Brabant.

La S.W.D.E. exploite un autre captage près de la ferme de Villeret (coord. Lambert : 170024 ; 132840) dans la commune de Jemeppe-sur-Sambre au sud de l'entité de Gembloux.

Autour de ces points de captages, des zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance sont délimitées :

Pour le captage à Gembloux, près du Rabauty, les zones de prévention ont été déterminées de manière théorique (zone IIa : minimum 35 mètres à partir des installations de surface et zone IIb : 1000 mètres du périmètre de la zone IIa).

Pour le captage situé entre Bossière et Golzinne, un projet de délimitation des zones de prévention a été déterminé en tenant compte de la distance parcourue dans un sol saturé par l'eau souterraine jusqu'à l'ouvrage pendant 24 heures (zone IIa) et 50 heures (zone IIb). Le périmètre de prévention doit être incessamment signé par le ministre.

Par ailleurs, la partie sud de l'entité est également couverte par un périmètre de protection défini au profit du captage « St Martin » situé au sud-ouest de Mazy (à l'ouest de la ferme de Falnuée) et dont la gestion et l'exploitation revienne à la C.I.B.E. sur l'entité de la commune de Jemeppe-sur-Sambre.

En dehors des points de captages exploités par la S.W.D.E, on recense 39 points de captages dont 19 en activités sur l'ensemble du territoire de la commune.

Sur le territoire de l'entité de Gembloux, deux sociétés de distribution se partagent l'ensemble du territoire :

- o L'Association Intercommunale des Eaux du Nord de la Province de Namur (A.I.E.N.P.N.) qui distribue de l'eau à la section de Grand-Leez
- o La S.W.D.E. qui dessert sur le reste du territoire.

Les conduites et collecteurs sont généralement posés sur des emprises appartenant en pleine propriété à la CIBE ou à la SWDE. Toute construction est généralement exclue de ces propriétés. Cependant, certains aménagements et travaux sont autorisés tels que les voiries, pose de câbles ou conduites en travers. Ces aménagements et travaux doivent répondre à des prescriptions destinées à préserver la stabilité des ouvrages et l'intégrité de la propriété. Les prescriptions sont à étudier en fonction des travaux à effectuer. Ces prescriptions seront remplacées par des règlements régionaux sur base des directives européennes en la matière.

La S.W.D.E. est actuellement en voie de finalisation d'un schéma directeur sur la commune pour repenser et restructurer le réseau de distribution des eaux. Les informations ne sont malheureusement pas encore disponibles.

L'A.I.E.N.P.N. achète l'eau à la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (C.I.B.E.) qui possède des conduites d'adduction d'eau traversant l'entité. Les infrastructures techniques de distribution d'eau appartenant à la C.I.B.E. sont situées au sud de l'entité :

Les collecteurs qui ont un écoulement gravitaires sont disposés avec une légère inclinaison. Leur profondeur peut varier de 80 cm à plusieurs mètres pour maintenir cette légère inclinaison.

Collecteur de Landenne-Mazy entre sur le territoire communal par le sud-est, traverse le village des Isnes, se dirige vers Golzinne et rejoint la jonction des collecteurs « Nœud Mazy aval ».

Collecteur Mazy-Boitsfort qui part en direction de Bothey en suivant la Chaussée de Nivelles et le collecteur de Mazy-Rode qui fait un trajet parallèle avec le collecteur Mazy-Boitsfort pour le rejoindre sur la commune de Jemeppe-sur-Sambre. Ces deux collecteurs partent de la jonction des collecteurs « Nœud Mazy Aval »

Collecteur Profondeville –Mazy qui rejoint le « Nœud Mazy amont » (la tour d'équilibre de Mazy : Tripode) en suivant la chaussée de Nivelles

Les feeders qui sont des collecteurs sous pression qui sont enfouis entre 1 et 2 mètres dans le sol.

Feeder Daussoulx - Mazy qui passe au sud du village des Isnes pour rejoindre le « Nœud Mazy amont »

Feeder de Bois de Villers-Mazy qui entre sur le territoire de la commune par le sud-est et rejoint le « Nœud Mazy amont ».

Feeder Mazy-Gallois qui part du « Nœud Mazy amont » et passe au sud du village de Mazy

Les dalots qui sont des drains situés sous les collecteurs principaux et servent à évacuer les eaux non potables autour du collecteur. Ils sont au nombre de 3 sur le territoire de l'entité : au sud de Golzinne, au sud du village de Bossière et au sud-ouest du village de Bothey

Les pertuis qui sont des tunnels permettant le passage sous d'autres infrastructures. On en retrouve 3 dans le village de Mazy sous le chemin de fer.

Nœud Mazy aval : On y retrouve un nœud de vannage, un logement C.I.B.E. et un barrage à poutrelle

Nœud Mazy amont : On y retrouve un nœud de vannage, un logement C.I.B.E. et une cabine électrique C.I.B.E.

Aucun travail d'importance n'est prévu par la C.I.B.E. d'ici l'horizon 2010.

5.4.3. Gaz et électricité

Les réseaux électriques anciens sont des réseaux aériens, les nouveaux réseaux électriques sont enterrés. Ils sont enterrés à +/- 80 cm dans le sol et éventuellement en tranchée commune avec d'autres impétrants.

Le réseau haute tension (1150 V) couvre la quasi-totalité de la ville de Gembloux et les branchements se font sans difficultés particulières. Le réseau basse tension (220 v triphasé) est disponible dans toutes les rues de Gembloux et présente une réserve suffisante pour les 10 années à venir.

On trouve une artère d'injection à Grand-Manil qui se dirige vers le site d'Eurofonderie et le parc industriel de Sauvenière. (cf. carte 30bis)

La distribution d'électricité ne pose pas de problème vu qu'il existe une réserve suffisante suite à la disparition de certaines entreprises (Eurofonderie, Piérard, Manufacture, ...).

L'approvisionnement en gaz de ville est réalisée par la société IDEG, seul le centre urbain est concerné par l'alimentation de gaz domestique.

Le gaz à usage domestique n'est distribué que dans l'agglomération gembloutoise et dans le village des Isnes. Le transport de gaz à destination domestique se fait par une canalisation qui rejoint le centre urbain par la N4.

En ce qui concerne le gaz à destination industriel, la DISTRIGAZ SA gère une canalisation qui passe par la Chaussée de Charleroi (Grand-Manil) et qui se prolonge jusqu'à la gare. Cette canalisation se prolonge pour alimenter le parc industriel de Sauvenière. Deux autres canalisations parcourent le sud du territoire et se connectent à Beuzet et à Grand-Manil. (cf. carte 30bis)

Le parc d'activité scientifique des Isnes est quand a lui fournit depuis 4 ans en gaz suite à l'installation de l'infrastructure de transport dans le village.

Les prescriptions liées à l'exécution de travaux à proximité d'installations de transport de gaz sont définies par l'A.R. du 21 septembre 1988 – Moniteur Belge du 8 octobre 1988 :

« ...Il y a, actuellement, une obligation légale pour quiconque exécute ou projette d'exécuter des travaux, de s'informer de la présence d'installation de transport de gaz et de les repérer avant le début des travaux. Il est également instituer une zone protégée encadrant les installations de transport de gaz à 15 m de part et d'autre de leur implantation, étendue, le cas échéant, à la zone où l'exécution des travaux peut nuire à sa stabilité.

Enfin, il découle que toutes les actions entreprises ou à entreprendre par des tiers quels qu'ils soient dans une « zone protégée » doivent obligatoirement tenir compte de mesures concertées pour assurer la sécurité et la bonne conservation des installations de transport de gaz.»

5.4.4. Les énergies alternatives

L'entité de Gembloux s'est engagée à participer à un projet PALME (Programme d'Actions Locales pour la Maîtrise de l'Energie). Ce programme concerne aussi bien l'utilisation rationnelle de l'énergie que le développement des énergies renouvelables.

Le plan d'action pour l'utilisation rationnelle de l'énergie participe à une évaluation (via des audits), une sensibilisation et une prise en compte de l'énergie renouvelable et de l'isolation dans les nouveaux bâtiments. Ce plan concerne :

- Accompagnement des projets éoliens
- Information pour les investisseurs privés désireux d'investir dans des placements environnementaux
- Information sur certaines primes communales

Le parc éolien de Gembloux-Sombreffe comprend 4 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune, soit 6 MW au total. La production électrique de ce parc se situe entre 12 000 000 et 18 000 000 de kWh ce qui équivaut à la consommation d'environ 10 000 personnes (chauffage électrique inclus).

Les éoliennes commencent à produire lorsque la vitesse du vent est de l'ordre de 15 km/h. En dessous de cette vitesse, l'éolienne ne tourne pas suffisamment vite pour fournir du courant (ou bien elle ne tourne pas du tout si le vent est trop faible). Les éoliennes atteignent leur puissance maximale par un vent de 40 à 50 km/h.

La ville de Gembloux octroie une prime aux habitants qui installent un chauffe-eau solaire à domicile.

5.4.5. Télécommunication

La télédistribution est assurée par Brutel et est disponible sur toute l'entité communale.

Le réseau téléphonique est géré par Belgacom ainsi que la répartition des cabines publiques sur le territoire communal. Les installations sont développées en fonction d'un plan quinquennal qui est revu tous les ans et en fonction des demandes des particuliers.

Le réseau fonctionne sur base de deux types de distribution :

Le réseau « **cuivre** » qui est organisé en étoile au départ du bureau central (rue Monseigneur Heylen) et qui dessert l'ensemble du territoire communal. Ce réseau supporte des transmissions à haute vitesse. Il peut supporter sans aucun embarras l'augmentation des raccordements

Le réseau « **fibres optiques** » qui est un réseau qui permet le transfert des informations à très grande vitesse est en voie d'installation. Ce réseau part également du bureau central et suit un périmètre passant par les éléments de voirie suivants :

- Rue de l'Agasse
- Rue Chapelle Marion
- Rue Damseaux
- Place de l'Orneau
- Rue Notre-Dame
- Rue Léopold

-
- Grand rue
 - Rue Sigebert
 - Avenue de la Faculté d'agronomie,
 - Chaussée de Charleroi
 - Avenue des Floralties

Le réseau n'est pas encore opérationnel mais il devrait intéresser la FUSAGx et le CRA. L'extension du réseau se fera au cas par cas et en fonction de besoins spécifiques

Les différents opérateurs disposent d'antennes relais sur tout le territoire. La couverture du réseau est complète.

Synthèse de l'analyse et Enjeux

- L'entité de Gembloux est bien desservie dans ses infrastructures techniques
- La station d'épuration de Corroy-le-Château est en sous-fonctionnement mais ce problème devrait être réglé par divers investissements de collecte des eaux usées à destination de la station d'épuration à l'horizon 2010
- La ville de Gembloux a investi dans la production d'énergie alternative au travers ses éoliennes
- Il existe des réserves suffisantes en électricité pour assumer le développement des deux parcs d'activités
- Les investissements pour l'amélioration des télécommunications favorisent le développement des activités économiques et de recherche.

6. SERVICES À LA POPULATION

6.1. PETITE ENFANCE

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

6.1.1. Comité

Le *Comité de coordination de la petite enfance* fut créé en mars 1996 ; il est chargé de photographier le secteur et d'organiser des activités nécessitant plusieurs partenaires.

Ce comité a débouché en 1999 sur une *convention formelle de coordination de la petite enfance*.

6.1.2. Services

Le Service *Le lien*, coordonné par l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE) offre un service d'accompagnement aux familles d'enfants de 0 à 6 ans.

Avec un taux d'occupation maximal, la crèche *Les roitelets* assure la garde d'environ 70 enfants ; des puéricultrices sont en outre chargées de la garde d'enfants malades à domicile.

Le service *Bébé rencontre* a été interrompu depuis juin 1999 (difficultés de gestion et problèmes de locaux).

Plus de 10 *gardiennes* à domicile exercent officiellement un travail de garde d'enfants.

L'*ONE* effectue périodiquement ses consultations pour enfants de 0 à 6 ans à Gembloux et dans les villages.

La *Ligue des Familles* coordonne notamment un service baby-sitting.

6.1.3. Atouts et faiblesses

Le secteur petite enfance semble bien structuré.

Le nombre de places pour le gardiennage des enfants en bas âge paraît insuffisant par rapport à la demande.

Un soutien logistique et financier insuffisant a contribué à l'interruption de « Bébé rencontre ».

6.2. ENFANCE

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

L'accueil extrascolaire à Gembloux - Rapport (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

Activités extrascolaires à Gembloux (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

Le plan social intégré 2000 : rapport d'évaluation (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

6.2.1. Conseil

Le *Conseil communal de la jeunesse* n'a malheureusement plus été reconduit depuis plusieurs années.

6.2.2. Services

La *Fondation Joseph DENAMUR* offre un service d'accueil et d'aide éducative dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Parents secours (Corroy) coordonne un réseau de parents relais où les enfants peuvent en toute confiance trouver une aide immédiate.

Grâce à l'aide du CPAS, une *école des devoirs* coordonnée par une animatrice bénévole permet à une vingtaine d'enfants moins favorisés de se voir dispenser des leçons par quelques bénévoles. L'animatrice s'implique également dans diverses activités. Les difficultés à recruter des bénévoles rend difficile le travail assuré par cette école des devoirs.

L'animatrice de l'école des devoirs et l'animateur social de rue offrent des activités sportives (mini-foot) et ludiques aux jeunes et enfants du *quartier* « *Tous vents* » les mercredis après-midi. D'autres enfants commencent à participer à ces après-midi.

Toutes les écoles primaires possèdent une *garderie encadrée*. L'Asbl *Loisirs actifs de Lonzée (ALLO)* propose également une halte-garderie. Certaines écoles communales et l'école spéciale n'ont pas de garderie le mercredi après-midi.

Plusieurs **associations** accueillent également les enfants en dehors des horaires et périodes scolaires dans les domaines suivants :

- musique, danse classique, théâtre, ... à l'*Académie Victor De Becker* (Gembloux) et *LA-MI des notes* asbl (Gembloux) ;
- arts corporels et percussions avec le *CEC Ecole du cirque de Gembloux* asbl (Gembloux) ;
- arts plastiques avec le *CEC Atelier Sorcier* asbl (Lonzée) et l'*Atelier créatif du Sablon et des culottes courtes* (Sauvenière ?).

L'Académie compte plus de 600 élèves inscrits.

Trois bibliothèques sont ouvertes à tous (cf. 6.5.). Une ludothèque est également ouverte deux samedis par mois.

Certaines associations proposent des activités plus ponctuelles : Croque-Noix (Sauvenière), les Grands-mères conteuses (Gembloux), Fabricabrac (Bossière ?),...

Quatre **mouvements de jeunesse** accueillent également les enfants dans le centre de Gembloux, durant les WE et les vacances scolaires : le *Patro Saint-Louis*, les *Scouts et Guides pluralistes de Belgique*, l'*Unité Saint François des Guides Catholiques* et l'*Unité Scouts Saint Guibert*.

Le seul mouvement de jeunesse encore villageois, le *Patro Etoile du matin* (Lonzée), annonce sa fermeture définitive à la fin de la saison 2000-2001.

Durant l'été (et même à Pâques pour certaines entités), des **plaines de vacances** sont organisées dans les infrastructures communales. La participation s'élève à plus de 3 000 enfants par an. Jusqu'en 1998, deux tiers des sections connaissaient une, voire deux plaines de vacances organisées. Malgré la suppression de la plaine de Corroy-Le-Château, il restait encore 6 villages différents (Lonzée, Sauvenière, Beuzet, Bossière, Ernage et Grand-Leez), en plus de Gembloux-centre, en 1999. Les plaines de Sauvenière et d'Ernage connaissent le plus grand succès. Le soutien financier de la commune (905 000 bef en 1999) s'accompagne d'un suivi de la « Cellule Projets ». La coordination des plaines s'opère également au travers des réunions « inter-plaines » des responsables de vacances.

Depuis 1998, la Ville a engagé une personne pendant les *grandes vacances* pour veiller sur les enfants avant et après la plaine de vacances.

6.2.3. Projets

Complémentaire aux services existants, des projets ponctuels sont réalisés par la « Cellule projet » de la Ville (animations lors de la braderie, chasse aux œufs, place aux enfants...).

Des nombreux stages sont également réalisés par les associations locales.

6.2.4. Enquête

Un inventaire des structures d'accueil et une enquête sur les besoins et attentes de la population ont été réalisés dans le cadre du projet « accueil extrascolaire à Gembloux ».

Il en ressort que pendant l'année, plus de deux tiers des enfants concernés pratiquent une activité sportive, plus d'un quart fréquentent les mouvements de jeunesse, un quart participent à une activité créative et un cinquième participent à des activités culturelles. Les fréquentations ne font qu'augmenter pendant les vacances scolaires ; mais une proportion importante de ces activités se déroulent en dehors de la commune de Gembloux.

Le rapport souligne également la nécessité d'une coordination des structures d'accueil, et d'une information des parents sur les activités existantes.

6.2.5. Atouts et faiblesses

Les gardiennes travaillant dans les écoles interrogées dans le cadre du rapport 2000 « Accueil extrascolaire à Gembloux » demandent avant tout un statut et des moyens supplémentaires.

Le système de plaines de jeux décentralisées dans les nombreux villages de l'entité, mais coordonnées et soutenues par la Ville a l'air de bien fonctionner. Un meilleur soutien de ce type de

structure permettrait néanmoins de leur donner un réel statut, en matière d'engagement de personnel en particulier.

Malgré l'importance de l'offre, une proportion importante d'enfants se déplacent à l'extérieur de Gembloux pour s'occuper pendant les vacances scolaires. Les vacances posent d'ailleurs le plus de problèmes aux parents interrogés en matière de garde.

6.3. JEUNESSE

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

Le plan social intégré 2000 : rapport d'évaluation (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

6.3.1. Fédération

En 1996, le *Centre culturel* a effectué une démarche particulière vers les jeunes. Le Plan social intégré a ensuite apporté son soutien à certaines initiatives. Et c'est en 1999 que les clubs des jeunes ont décidé de ce structurer en une fédération.

Par ailleurs, dans le cadre du PSI, un *groupe de travail « jeunesse »* rassemble des professionnels en matière de jeunesse.

6.3.2. Services

Il existe actuellement 6 **Clubs de jeunes** dans l'entité de Gembloux (cf. carte 31 à 41 en annexes).

En moyenne, une vingtaine de jeunes de 15 à 25 ans se réunissent 1 ou 2 fois par semaine, pour prendre un verre et discuter. Au total, plus de 250 jeunes participent régulièrement aux activités des clubs des jeunes.

Les clubs de Sauvenière et de Grand-Leez, créés début des années '80, sont très liés au club de foot du village ; leurs principales activités consistent à préparer les jeux inter-villages et à organiser des activités lucratives (soupers,...).

Les jeunes du Quartier Bovesse, de Lonzée et de Bossière participent également à des activités festives ou folkloriques, mais s'ouvrent également sur des activités plus culturelles, initiées par la Fédération. Le Club des jeunes du Quartier Bovesse est très familial ; les contacts intergénérationnels y sont les plus nombreux.

Le club des jeunes du quartier « Tout vent » a plus de mal à se structurer ; il n'a pas encore de local.

A Ernage, c'est notamment par l'absence de local que le club des jeunes a cessé ses réunions au milieu des années '90.

Depuis mai 2000, le Service social de la Ville, le Centre culturel et le CPAS prennent en charge la coordination les permanences et les animations du projet **infor-jeunes**, de 5 à 10 jeunes s'y rendent chaque semaine.

6.3.3. Projets

En collaboration avec le *Centre culturel* et la *Ville*, des projets ont eu lieu (soirée jeunes), sont en cours (groupe d'improvisation, théâtre-action) ou sont en préparation (cycle de conférences, journée sportive, concerts de groupes locaux, échange avec Epinal, ...).

Si les jeunes fréquentant les clubs des jeunes ont l'air de se sentir entendu au travers de la *Fédération des clubs des jeunes*, il semble qu'un fossé sépare tout de même les jeunes et la Ville (langages propres, rythmes différents, rigueur des démarches administratives,...). La *Cellule projet* de la Ville joue le rôle d'interface entre ces deux mondes.

Complémentairement aux services existants, des projets ponctuels orientés plus particulièrement vers les moins favorisés sont réalisés par la *Cellule projet* de la Ville (semaine jeunes, piste de roller mobile, festival rock,...).

6.3.4. Enquête

La *Cellule Projet* de la Ville a réalisé une enquête qui est en cours de dépouillement en 2000. Elle a touché une soixantaine de jeunes.

6.3.5. Atouts et faiblesses

La structure *Fédération des Clubs de jeunes*, à la fois autogérée par les jeunes et entretenant par ailleurs des contacts étroits avec la Cellule projet de la Ville, est exemplaire. Sa base (nombre de clubs des jeunes réellement actifs) gagnerait à s'élargir, notamment par la création de clubs des jeunes dans les villages qui n'en ont pas encore. La Commune doit être attentive à être à l'écoute et à soutenir les initiatives émergentes.

Certains clubs des jeunes semblent trouver pesante la contribution financière demandée par la Ville pour la location de leurs locaux.

Une infrastructure permanente jeunesse (Aide en milieu ouvert, ou Maison de jeunes) serait sans doute mieux adaptée à Gembloux-centre qu'un club des jeunes copié sur le modèle villageois.

Il manque également une salle suffisamment importante permettant l'organisation de soirées jeunes.

Si des moyens humains étaient accordés pour le suivi, un véritable Conseil Consultatif de la Jeunesse pourrait voir le jour

6.4. ENSEIGNEMENT

| |
|----------------------------|
| <i>Sources des données</i> |
|----------------------------|

| |
|---|
| Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999) |
|---|

6.4.1. Services

Gembloux comptabilise 10 écoles communales implantées dans les 10 villages de l'entité (cf. cartes 31 à 41 en annexes). Ces écoles sont rassemblées sous 3 directions.

Deux villages connaissent une concurrence directe avec les écoles communales : Mazy et Loncée ont une école libre à part entière. L'école libre d'Ernage accueille quant à elle tous les enfants de maternelle, tandis que l'école communale accueille tous les primaires.

Le Collège Notre-Dame et l'Athénée Royal de Gembloux accueillent également les primaires et les maternelles.

L'école primaire d'enseignement spécial de la Communauté française à GEMBLoux accueille enfin des enfants de l'entité.

Il ressort de l'enquête réalisée sur l'accueil extrascolaire que les enfants vont majoritairement à l'école dans leur village (43 %), suivi de Gembloux-centre (25 %), d'écoles hors entité (16%) et d'autres villages de la commune (16 %). La première catégorie est certainement sous-estimée étant donné le mode d'enquête (réponse de parents impliqués et donc sans doute relativement aisés).

Il faut aussi noter l'existence à Gembloux du Centre PMS, du Centre de Guidance et de l'association MENSA, pour enfants surdoués.

6.4.2. Atouts et faiblesses

Gembloux présente une offre diversifiée au niveau de l'enseignement maternel et primaire. A part Grand-Manil et Bothey, chaque section dispose d'une école primaire. On peut regretter la concurrence entre les écoles de Mazy et de Loncée, qui pourrait se transformer en une complémentarité, comme à Ernage. L'école communale de Mazy connaît en particulier des problèmes de fréquentation.

Il est étonnant que Gembloux dispose d'une école spéciale pour le primaire (avec plus de 70 élèves), mais ne dispose pas d'une telle structure pour les adolescents.

La présence de la Faculté de l'ISI contribue au rayonnement de Gembloux (cf. §4.3.3.).

6.5. CULTURE

Sources des données

Contrat programme de 4 ans du Centre culturel avec la Communauté avec la Communauté française

Rencontre avec Luc LOGIST, responsable du Centre culturel

6.5.1. Services

Le *Centre culturel*, asbl para-communale reconnue par la Communauté française. En plus de ses activités propres, il coordonne environ 150 associations culturelles locales. Son conseil d'administration est composé à part égale d'élus communaux et de représentants de groupes associatifs. Il a pour mission, en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel de la région de Gembloux. Ainsi les axes de travail mis en œuvre sont relatifs à :

- la création, c'est-à-dire favoriser l'émergence, la coordination et l'animation des initiatives culturelles dans la région, en permettant aussi une utilisation judicieuse des moyens culturels et des équipements existants ;
- l'éducation permanente et la formation ;

-
- la diffusion, en organisant des spectacles, des projections de cinéma, ...
 - les services aux associations, en favorisant en matière culturelle les contacts entre l'initiative privée et la pouvoirs publics, en conseillant et en encadrant les initiatives, ... ;
 - l'information culturelle, en publiant les programmes, les articles, ... relatifs aux activités du centre et des organisations dans diverses brochures ou journaux locaux.

6.5.2. Projets

Parmi les projets actuels du *Centre culturel* cours citons à titre d'exemple, l'école de cirque de Gembloux, qui s'est construit une renommée régionale et devient autonome, l'atelier d'art plastique « atelier sorcier » de Lonzée qui acquiert également une renommée intéressante. De nombreuses autres activités ou initiatives sont soutenues par le Centre culturel.

6.5.3. Atouts / Faiblesses

Le dynamisme et le fonctionnement actuel du Centre prouve son rôle important au sein de la commune. La stratégie de cohérence qu'il mène est donc un atout pour la commune.

Toutefois plusieurs faiblesses peuvent être soulevées comme le manque d'outil à disposition des jeunes en terme d'espace et d'animateur, le manque de synergie avec le foyer communal, la faible signalisation de sa localisation, ...

Sur les activités de diffusions, Gembloux ne peut que difficilement concurrencer les autres pôles proches comme Namur avec son théâtre royal, sa maison de la culture, ses deux cinémas, ... et Louvain-la-neuve avec de nombreux lieux de spectacles également. Le Centre culturel a d'ailleurs adopté une politique alternative efficace.

6.5.4. Objectifs futurs

Pour le futur, le Centre culturel développe une stratégie sur deux axes principaux :

- Conforter son rôle au centre de Gembloux et acquérir une meilleure reconnaissance et visibilité
- Développer ses activités dans le cœur des villages et chercher à les fédérer sur les aspects culturels

6.5.5. Enquête

Une enquête sur les attentes et fréquentation du public a été réalisée par le centre culturel.

6.6. SPORTS

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

Le plan social intégré 2000 : rapport d'évaluation (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

<http://www.weka.be/communes/5xxx/5030/> , <http://www.blycx.com/gembloux/>

6.6.1. Services

La commune de Gembloux est bien desservie en matière de **clubs sportifs** (cf. cartes 31 à 41 en annexes) :

- 7 clubs d'arts martiaux (5 à Gembloux, 1 à Mazy et Corroy-le-Château) ;
- 5 clubs de basket (3 à Gembloux, 1 à Beuzet et Corroy-le-Château) ;
- 1 club de billard (Gembloux) ;
- 3 clubs de cyclisme (2 à Mazy, 1 à Gembloux) ;
- 1 club d'escrime (Gembloux) ;
- 5 clubs d'équitation (Gembloux, Beuzet, Corroy-le-Château, Isnes, Grand-Leez et Mazy) ;
- 1 golf (Mazy) ;
- 3 clubs de gymnastique (2 à Gembloux 1 à Corroy-le-Château) ;
- 5 clubs de foot (Grand-Leez, Gembloux, Mazy, Bossière et Sauvenière) et 1 club de mini-foot (Gembloux) ;
- 3 clubs de gymnastique (2 à Gembloux et 1 à Corroy-le-Château) ;
- 1 club moteur (Gembloux) ;
- 1 club de patinage (Gembloux) ;
- 1 club de pêche (Grand-Leez) ;
- 3 clubs de pétanque (Gembloux) ;
- 2 clubs de plongée (Gembloux) ;
- 2 club de power training (Gembloux et Mazy) ;
- 8 clubs de tennis de table (2 à Bossière et Beuzet, 1 à Gembloux, Isnes, Lonzée et Sauvenière) ;
- 2 clubs de tennis (Grand-Manil et Gembloux) ;
- 1 club de tir (Gembloux) ;
- 2 clubs de volley (Gembloux et Sauvenière).

Gembloux-Omnisport, asbl para-communale, a pour objet la gestion de l'infrastructure sportive communale actuelle et future, la promotion et le soutien des organisations sportives existantes ou à créer, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par ailleurs. L'ASAG vise à coordonner et promouvoir le sport au sein de la communauté agronomique de Gembloux ; cette association s'adresse aux étudiants et au personnel de la Faculté, de l'Institut Supérieur Industriel de Grand-Manil, et au personnel du Centre de Recherche agronomiques. Des associations proposent également des

activités pour les moins valides : *La Flamme* (multi-sports à Bothey), *Hippocampes* (piscine à Gembloux), *Galaxie* (Bossière),...

Tous ces clubs sportifs fonctionnent durant l'année scolaire et certains organisent des stages pendant les vacances. Le rapport sur l'accueil extrascolaire à Gembloux souligne le manque de local adéquat et l'insuffisance de moyens financiers, qui rend ces clubs difficilement accessibles pour la population la moins favorisée et / ou peu mobile. Moins de deux tiers des parents s'estiment satisfaits des prix pratiqués par les clubs sportifs.

La répartition de ces 57 clubs sportifs dans les sections de l'entité gembloutoise est reprise dans le tableau 5.1.

Tableau 28. Nombre de clubs sportifs en fonction de la localisation principale de leurs activités

| | | | |
|-------------|----|-------------------|---|
| Gembloux | 30 | Beuzet | 3 |
| Ernage | 0 | Isnes | 2 |
| Sauvenière | 3 | Bossière | 3 |
| Lonzée | 1 | Mazy | 5 |
| Grand-Manil | 1 | Bothey | 1 |
| Grand-Leez | 3 | Corroy-le-Château | 5 |

6.6.2. Atouts et faiblesses

Les activités et clubs sportifs sont très nombreux dans la commune. Gembloux, Mazy et Corroy-le-Château connaissent par contre une densité importante d'activités sportives (plus d'un club pour 250 habitants).

Mais il faut en particulier noter l'absence totale de club sportif à Ernage et le peu d'activité à Lonzée et Grand-Manil (moins d'un club pour 1 000 habitants).

Les stages sportifs pendant les vacances gagneraient à être mieux structurés.

Faut-il aller vers une "concentration" pour hausser la qualité ou vers une "décentralisation" pour diffuser la pratique et attirer des adeptes?

6.7. SANTÉ

Sources des données

<http://www.espace.cfwb.be/cpmsgembloux>

<http://www.weka.be/communes/5xxx/5030/>

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBLoux, 1999)

6.7.1. Comité

Créé dans le cadre du plans social intégré, le *Comité Prévention des Assuétudes* rassemble divers partenaires locaux (Police, enseignement, assistants sociaux, institut médico-social, psychologue, animateur sportif) visant à établir sur le terrain gembloutois un cohérence en matière de prise en charge et de prévention de la toxicomanie.

L'Administration communale et le centre PMS collaborent à la *Coordination provinciale Sida-Assuétudes*.

La Commune collabore également avec le *Centre local d'observation et de promotion de la santé*, lieu de rencontre entre les acteurs de terrain, les décideurs et les experts.

6.7.2. Services

Environ 21 médecins généralistes et 11 pharmaciens exercent leur activité dans la commune.

On ne trouve plus à Gembloux de Centre médical.

Créé en 1967, le *centre PMS de Gembloux* assure par contre des tâches de guidance sociale, de guidance, psychopédagogique, de guidance psychologique et de guidance médicale au profit des élèves de l'enseignement maternel, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Le *centre PMS provincial* exerce également ses activités sur Gembloux.

La *Croix-Rouge de Belgique* a également une antenne à Gembloux et propose du prêt de matériel, un service secours, des activités sociales,....

Grâce à la Ville, une infirmière sociale travaillant au CPAS peut se rendre à domicile (service *Corgemado*).

La *Croix Jaune et Blanche* assure également des soins à domicile.

6.7.3. Projets

Le service PMS de Gembloux intervient dans diverses actions de promotion de la santé : séances d'information, guidance individuelle ou animation de classes sur l'hygiène alimentaire et corporelle, prévention du SIDA, prévention des assuétudes (alcool, tabac, drogues...), dépistage des déficiences physiques ou sensorielles, information sur la vaccination,...

Dans le cadre du Plan social intégré, des animations *Promotion du bien-être* et *Gestion de conflits* ont été réalisées au sein des écoles primaires de l'entité.

Différentes actions ont également été menées en 1999 par la Ville : *campagne de prévention du cancer du sein*, possibilités de réaliser un *bilan de santé*, *campagne sur l'alcoolisme*, ...

6.7.4. Atouts et faiblesses

La création d'un service médical (maison médicale) pour les plus démunis pourrait se justifier.

6.8. SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2002 (VILLE DE GEMBOUX, 2002)

<http://www.gembloux.be>

6.8.1. Services

L'*administration de la police* de Gembloux se divise en plusieurs services, chacun ayant des missions définies :

- le service de sécurité : accidents de roulages, alarmes, surveillances, secours divers, ... ;
- le service judiciaire : plaintes, informations, sécurité publique ;
- le service de la circulation : autorisations de travaux sur la voie publique, service du stationnement ;
- le service administratif : police administrative, agents de quartier ;
- le secrétariat et le cabinet du Commissaire en chef : immatriculations d'armes à feu de défense, objets trouvés, perte de documents, ...

Le service de police se composait de 32 statutaires en 2002.

Quant au *service communal des pompiers*, il effectue les missions définies dans la circulaire ministérielle (du 29 nov. 1967). Il comptait 77 volontaires en 2002.

La commune de Gembloux possède également un *service de sûreté, de sécurité et de salubrité*. Ce service est le seul compétent en matière de contrôle de sécurité (plans de secours, sécurité incendie, ...) et d'hygiène (certificats d'hygiène pour les débits de boisson, ...) pour les établissements publics et les établissements autorisés en vertu du Règlement Général pour la Protection du Travail. Le service reprend, en plus, pour l'Administration communale et le CPAS, les charges relatives à la sécurité, l'hygiène et la santé au travail.

6.9. SERVICES SOCIAUX

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

<http://www.weka.be/communes/5xxx/5030/>

6.9.1. Services

Le *service social de la Ville* est accessible pendant les heures de bureau ; il a pour mission :

- le suivi des dossiers de pensions ;
- le suivi des dossiers de reconnaissance et d'allocations et d'avantages sociaux pour handicapés ;
- l'organisation du pointage des chômeurs ;
- l'aide dans les démarches administratives communales à caractère social ;
- les demandes d'avocat sur prodéo ;
- le suivi des dossiers de régularisation des étrangers ;
- l'assistance sociale (accueil, écoute, orientation, suivi, encadrement, ... pour des problèmes familiaux, de surendettement, de logement, d'assuétudes, de maltraitance,...) ;
- ...

Le *Centre de Guidance provincial* propose des thérapies individuelles pour couples et familles de la rééducation logopédique, ...

La Commune organise un logement d'urgence au presbytère de Lonzée. Celui-ci est composé de cinq studios. *Le Fouillis* asbl propose également un logement aux sans abris. La *Maison internationale* et la *Maison Nord-Sud* peuvent aider les étudiants à trouver un logement.

La *Cité des Couteliers* met près de 170 logements sociaux (juin 2000) à disposition des gembloutois moins aisés. Les demandes non satisfaites semblent émaner plus particulièrement des personnes isolées et des familles mono-parentales.

Le CPAS a mis sur pied un service de médiation de dettes.

Les *restos du cœur*, soutenus par le CPAS, permettent d'offrir un repas aux personnes isolées et / ou défavorisées. Une cinquantaine de repas y sont servis deux fois par semaine.

Depuis juillet 1998, des repas confectionnés au *Home La Charmille* sont également distribués à domicile par le CPAS au prix fixé en fonction des ressources financières des bénéficiaires.

Trois services namurois d'aide familiale ont conclu une convention avec le CPAS pour assurer un accueil aux gembloutois qui recourent à leur service. Ce service de maison est accessible à un tarif tenant compte des revenus des personnes.

Un service lavoir est quant à lui réservé aux personnes les plus démunies. Un service repassage est ouvert à toute la population.

Un service transport social pourrait également être développé par le CPAS.

Le Ressort (Mazy) est un centre de jour destiné à la thérapie des handicapés cérébraux. *Le Noyau* offre son aide aux familles d'handicapés cérébraux (Mazy) L'action sociale des invalides handicapés, l'Aide aux handicapés de la Basse-Sambre (Bothey) et le Service d'Accompagnement de Personnes Handicapées en Milieu Ouvert (Bothey) apportent également une aide pour les handicapés.

Le Foyer (Bothey), le *Rebjou (Bossière)* et la 2^{ème} *Base (Gembloux)* offrent un hébergement à ce public.

6.9.2. Atouts et faiblesses

De nombreux services sociaux sont offerts aux gembloutois moins aisés par une équipe professionnelle, en complémentarité Ville – CPAS – associatif.

Les secteurs les moins développés est peut-être le planning familial.

Il semble en outre manquer à Gembloux de réelle politique communale de logement.

6.10. FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

Le plan social intégré 2000 : rapport d'évaluation (VILLE DE GEMBOUX, 2000)

6.10.1. Comité

L'axe « insertion professionnelle » du Plan social intégré (PSI) a été initié par la création en janvier 1999 d'un *Groupe formation*.

6.10.2. Services

L'*ALE* de Gembloux, asbl para-communale, a pour objet la gestion de l'Agence Locale pour l'Emploi.

Le *CEDEG*, asbl para-communale, a pour mission la formation de l'emploi et la relance économique, au sens large, dans la région de Gembloux.

Le *Groupe Alpha Gembloux*, en collaboration avec le PSI, contribue à l'alphabétisation et à l'apprentissage du français d'adultes d'origine étrangère. Une quinzaine de formateurs bénévoles ont dispensé en 2000 environ 4 000 heures de cours à plus de 90 élèves adultes dans des locaux du CPAS.

En collaboration avec le secteur associatif, le CPAS contribue à l'engagement de personnes peu qualifiées, pour assurer certains services sociaux (cf. point 6.9.).

L'Atelier protégé *Le Dauphin* (Gembloux) vise à offrir un emploi utile et rémunéré à des personnes handicapées.

6.10.3. Projets

Depuis 1996, le projet *Eté Solidaire* réalisé ces dernières années permet de donner une première expérience de travail de 10 jours à 8 jeunes. Il favorise également l'intégration de ces jeunes dans la communauté gembloutoise.

6.10.4. Etude

Un centre d'expression et de créativité de Loncée (l'Atelier sorcier) a réalisé une *enquête de faisabilité* du projet du « Groupe formation » qui devrait être concrétisé dans le courant de l'année 2001.

6.10.5. Atouts faiblesses

L'insuffisance de soutien financier et en personnel du Groupe Alpha semble mettre en péril la qualité et la quantité de l'énorme travail accompli en grande partie par du bénévolat.

6.11. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La commune de Gembloux participe activement aux activités de l'asbl CITES UNIES Belgique (CUBE). Elle a déjà accueilli, pour des stages de formation d'une dizaine de jours au sein de son administration et en collaboration avec la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, des fonctionnaires communaux provenant principalement du Liban (4 fonctionnaires libanais accueillis à Gembloux depuis janvier 1999).

Elle finance en outre directement les salaires de deux instituteurs primaires guatémaltèques qui travaillent dans un village défavorisé de la périphérie de la ville de Malacatan au Guatemala, où œuvre depuis plus de 20 ans un père missionnaire issu de Gembloux. Un accord de coopération a été passé avec ce village qui a été rebaptisé « Gembloux » en l'honneur des relations de coopération privilégiées établies entre les deux entités. Un projet de développement rural sera confié à l'ONG « Aide au Développement Gembloux » (ADG) qui émane de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques et du Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux.

L'ADG a pour objectif principal de mettre à la disposition de la société civile les compétences en matière de développement, acquises dans le monde entier par les experts des deux principales institutions de l'agrobiopôle gembloutois. Des responsables de l'ADG collaborent étroitement avec les autorités communales de la ville de Gembloux dans la mise en œuvre des nouvelles actions de coopération au développement qu'elles ont identifiées en commun.

Face aux dégâts de la guerre au Kosovo, la Ville de Gembloux a décidé de s'inscrire dans un processus à long terme pour la réhabilitation du pays. Ainsi en plus de sa participation aux différents types d'urgence (collecte de vêtements, de vivre, accueil de réfugiés, aides financières, ...) elle s'est inscrite dans la dynamique « *Causes communes Kosovo* » avec 120 autres communes belges avec pour objectif la reconstruction de 11 communes kosovars.

6.12. CULTES

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

<http://www.weka.be/communes/5xxx/5030/>

Neuf abbés se répartissent les cinq paroisses de culte catholique que compte Gembloux. Il existe une fabrique d'église pour chacune des 12 sections.

Gembloux est également le siège d'une paroisse protestante couvrant également les communes de La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Sombreffe et Eghezée animée par un pasteur du culte évangélique.

Comme les fabriques d'églises, la morale laïque reçoit une subvention communale.

6.13. MANIFESTATIONS SOCIOCULTURELLES

Le service de la culture, de la communication, des relations publiques et extérieures de la ville offre parmi ses services la coordination des manifestations publiques. Ainsi il centralise les événements des différents Comités des fêtes.

Pour exemple, la ville de Gembloux voit son année rythmée par deux grandes manifestations annuelles : la braderie en août et le marché de Noël à la fin du mois de décembre.

6.14. PERSONNES ÂGÉES

Sources des données

Rapport accompagnant le budget de 2000 (VILLE DE GEMBOUX, 1999)

<http://www.weka.be/communes/5xxx/5030/>

6.14.1. Commission

Une *commission consultative des aînés* a été mise sur pied.

6.14.2. Services

Trois maisons de repos privées accueillent des personnes âgées à Gembloux Vert Galant, La Chanterelle, Résidence Univers et La Villette.

Trois maisons de repos gérées par le CPAS accueillent des personnes âgées : *La Charmille* (Gembloux, 79 résidents), *Saint-Joseph* (Grand-Leez, 28 résidents) et *Notre-Dame* (Grand-Leez, 20 résidents).

Depuis 1994, un Centre de jour a été établi au Home La Charmille et les services du Centre assurent le transport de certains usagers.

Ce home héberge également un service d'ergothérapie fort actif qui organise des activités diverses.

En collaboration avec le home, l'asbl *Détente et loisirs* propose des activités de loisirs au troisième âge.

Des clubs de 3 X 20 se structurent également, comme *Top 50 des aînés de Corroy-le-Château*.

6.15. INFORMATION DE LA POPULATION

La télévision communautaire gembloutoise *Canal Zoom*, asbl para communale, a pour objet la production, la co-production et la diffusion de programme d'information et d'animations locales, de développement culturel et d'éducation permanente.

Un projet de création d'un *répertoire social* des divers acteurs sociaux pouvant procurer de l'aide aux jeunes pourrait être réalisé dans le courant 2001, dans le cadre du PSI.

Un service *Infor-jeunes* permet également aux jeunes d'accéder à de nombreuses informations qui les concernent (cf. point 6.3.).

6.16. COMMERCE

Les commerçants indépendants de la ville de Gembloux sont regroupés en deux associations spécifiques :

- Union des indépendants de Gembloux ;
- Association des commerçants de la Gare.

6.17. ENVIRONNEMENT

Plusieurs associations traitent des matières de l'environnement, citons :

Le C.A.R.E. , la Réserve Naturelle de l'Escaille (resp. O. Guillitte) et Les Amis de la Terre (resp. J.M. Ghindt).

De plus, la commune comporte un service de l'environnement qui s'occupe, entre autres, des dossiers de demande de permis d'exploiter, de la gestion des déchets et de la propreté publique.

6.18. TOURISME

L'office gembloutois du tourisme, asbl para communale, a pour but :

- de promouvoir la valorisation touristique des mouvements, bâtiments, sites, promenades, productions artisanales et activités hôtelières de Gembloux ;
- de faire connaître les richesses architecturales, historiques, culturelles ou naturelles de la commune ;
- d'organiser une promotion permanente des lieux et biens touristiques sis sur le territoire de la commune.

6.19. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SERVICES AUX ENTREPRISES

Cellule pour l'emploi et le développement économique de Gembloux (CEDEG)

6.20. CONCLUSIONS

Loin d'être exhaustif, l'inventaire présenté montre que le dynamisme des Gembloutois trouve dans le milieu associatif de nombreuses réponses. Il existe donc une demande et en réponse à celle-ci, une offre spontanée s'est organisée à travers de multiples associations.

Mais celles-ci sont-elles en suffisance ? Offrent-elles des services bien adaptés ? Ont-elles des espaces suffisant pour se développer ? Existe-t-il des synergies entre ces associations ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre.

Sans doute une réflexion approfondie sur le thème des associations gembloutoise devrait-elle trouver sa place dans le cadre de la consultation populaire. Un enjeu apparaît donc, celui de rechercher à fédérer les associations autour d'objectifs communs et de les impliquer d'avantage dans un projet global plutôt que de les laisser isolées dans leur « monde » particulier.

7. OUTILS DE DYNAMISATION DU DÉVELOPPEMENT

7.6. AGROBIOPÔLE

www.gembloux.be

7.6.1. Concept

Neuf partenaires institutionnels aussi différents que la Ville de Gembloux, la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, le Centre de Recherches Agronomiques de l'Etat, la Station de Recherches forestières de la Région Wallonne, le Parc Scientifique de la Province de Namur, l'Institut Supérieur Industriel, l'Institut Technique Horticole de la Communauté Française, l'Office Gembloutois du Tourisme et les Unions Professionnelles Agricoles se sont rassemblés sous une même bannière fédérative : l'AGROBIOPOLE

Agrobio, le contenu

Ouvrant la tradition agronomique à la recherche de nouveaux créneaux, le terme "Agrobio" définit le sillon où convergent les ressources technologiques et humaines de tous les partenaires.

Pôle, l'objectif

Gembloux s'inscrit dans une dynamique cohérente et attractive. Cet objectif repose sur des bases solides, des savoir-faire, des arguments développés en synergie par chacun des partenaires et dans un souci de qualité et d'excellence.

Wallon, l'ambition

Gembloux veut affirmer le caractère unique de sa notoriété et de son identité au service de la Wallonie et participe d'une stratégie d'ouverture internationale.

7.6.2. Perspectives

Il faut souligner que le concept a dépassé le stade de la simple bonne volonté locale et qu'il a été reconnu dans le Schéma de Développement de l'Espace Régional :

« Le fait d'être situé dans un eurocorridor permet de développer des activités basées sur des potentialités locales latentes ou de les amplifier. La carte de la structure spatiale souhaitée mentionne à titre d'exemple un certain nombre de ces points d'ancrage possibles. Ils ont été retenus en fonction des caractéristiques et des potentialités locales, mais d'autres pourraient être développés.

... sur l'eurocorridor Bruxelles-Saar-Lor-Lux :

Gembloux : développement d'un agrobiopôle motivé par la présence de centres de recherche en agriculture et l'existence d'une faculté d'agronomie »

Si le concept était au départ essentiellement économique afin de favoriser les synergies entre les établissements existants, il a pris avec le temps une ampleur régionale reconnue comme nous le confirme l'extrait du SDER. Toutefois l'effort conceptuel, la reconnaissance régionale, ... restent des avancées relativement abstraites par rapport au territoire physique gembloutois et surtout au vécu par les habitants. S'il est très lisible pour les sphères économiques et universitaires, il ne trouve pas réellement d'écho dans la population ni de répercussions dans d'autres domaines.

Pourquoi limiter ce concept à la seule matière économique ? Ne serait-il pas nécessaire de le décliner à d'autres secteurs et d'utiliser l'Agrobiopôle comme un réel concept de base du projet de territoire de Gembloux? Ainsi sous les différents termes peuvent se greffer un certain nombre d'autres finalités.

8. OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis longtemps les activités de l'homme modifient le territoire. La construction de logements, d'industries, d'infrastructures routières, d'espaces de loisirs,... sont autant d'actions qui modifient le cadre de vie.

La relation entre soi et son espace n'est que rarement perçue par les habitants d'une commune. Le territoire est considéré plutôt comme un support physique que l'on exploite pour se loger, travailler et se divertir. Ces comportements font que le territoire est perçu non pas comme un ensemble cohérent mais en plusieurs fenêtres distinctes : l'espace où l'on vit, où l'on fait ses courses, où l'on travaille, où on se détend,...

Ce manque de vision globale est souvent responsable de multiples altérations ayant *in fine* des conséquences sur le bien-être local. Aussi, afin d'éviter une désorganisation du territoire et ses incidences négatives, le développement spatial doit-il être planifié.

L'aménagement du territoire tente de répondre à ce besoin de gestion intégrée d'un territoire en assurant le mieux possible aux besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité tout en veillant à l'utilisation parcimonieuse du sol et de ces ressources, à la conservation du patrimoine naturel et culturel ainsi qu'à la gestion qualitative du cadre de vie. Pour aller à la rencontre de ces besoins, les outils de l'aménagement du territoire sont :

- les plans : plan de secteur, plan communal d'aménagement, plan d'égouttage,...
- les schémas : Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC), Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), Schéma de Structure Communal (SSC),...
- les règlements : Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR),...

Ces outils servent à planifier et réglementer le développement d'une région tant à l'échelle Européenne, Nationale, Régionale, Communale voire même à celle du quartier.

Au niveau communal, le décret de décentralisation et de participation en aménagement du territoire, adopté par le Conseil régional wallon en avril 1989 a accordé aux communes la faculté d'orienter, dans certaines limites, sa politique en matière d'aménagement du territoire.

Cette autonomie implique une gestion plus proche des citoyens ; la participation en est un des grands principes. Chacun est responsable de la qualité de son cadre de vie et, à cet effet, doit donc participer à la gestion de son territoire. Au niveau d'une commune, cela se traduit par la mise en place d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T) composée de membres représentatifs de la diversité de la population locale et d'élus communaux.

Pour être reconnu comme commune décentralisée et donc, prendre en charge l'aménagement de son territoire, il doit obligatoirement exister au sein de la commune :

- un plan de secteur ;
- un schéma de structure communal ;
- un règlement communal d'urbanisme ;
- une C.C.A.T.

Le schéma de structure communal et le règlement communal d'urbanisme, outils complémentaires, doivent permettre à la commune d'organiser son espace de manière précise et durable.

La commune de Gembloux répond à ces conditions et est donc reprise comme commune décentralisée, gérant la délivrance de ses permis d'urbanisme.

On voudrait ici présenter succinctement le plan de secteur, le schéma de structure, le règlement communal d'urbanisme et la C.C.A.T de la commune de Gembloux.

Le programme communal de développement rural n'est pas à proprement parler un outil d'aménagement du territoire. Il peut cependant jouer le rôle d'un document fédérateur de tous les outils qui existent déjà pour la commune de Gembloux en y intégrant l'avis de la population afin d'en dégager des projets concrets qui répondent aux attentes et qui s'intègrent dans une vision globale de développement voulue par la commune.

8.1. LE PLAN DE SECTEUR

Le plan de secteur est le plan de compétence régionale qui régule l'affectation du sol. C'est lui qui régit tout projet d'aménagement. Le plan de secteur s'inspire des indications et orientations contenues dans le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).

Le plan de secteur est un outil réglementaire qui reprend au niveau d'un secteur du territoire, l'aménagement de ce dernier en terme de zonage. Il s'agit d'un outil de planification qui indique les potentialités d'affectation du sol par zones.

Le plan de secteur a une valeur juridique : l'affectation des zones reprises au plan de secteur, leur destination et les prescriptions qui y sont attachées déterminent l'octroi des permis et autorisations.

Tous plans de secteurs comportent :

- les mesures d'aménagement requises par les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux du secteur ;
- la détermination des différentes affectations du territoire (zonage) et les prescriptions particulières qui s'y rapportent ;
- le tracé existant et projeté du réseau des principales infrastructures de communication et de transport de fluides et d'énergie ainsi que les mesures d'aménagement qui s'y rapportent.

De plus, le plan peut notamment comporter :

- les périmètres où une protection particulière se justifie pour des raisons culturelles, sociales, historiques, esthétiques, économiques, paysagères ou de protection de l'environnement ;
- des prescriptions complémentaires d'ordre urbanistique.

Pour la commune de Gembloux, l'Arrêté de l'Exécutif du 14/05/86 a porté l'approbation définitive du plan de secteur.

Cet Arrêté tel que publié au Moniteur belge le 05/03/87 comporte deux prescriptions urbanistiques complémentaires propres au secteur de Namur qui concerne plus particulièrement Gembloux.

« Aucun tracé routier relatif au contournement Nord-Ouest de la ville de Gembloux n'est inscrit au plan de secteur. Toutefois, la réalisation de ladite infrastructure routière sera autorisée après étude du tracé et accord des diverses instances concernées (article 4) »

« Le tracé de la ligne aérienne à haute tension Grand Manil - Spy est supprimé au motif que la commission consultative régionale d'aménagement du territoire n'a pas examinée toutes les possibilités d'alimentation du poste de Grand Manil par des tracés autres que celui proposé.

Toutefois, le principe de l'alimentation dudit poste par une ligne aérienne de 150 kV est admis. Le tracé de cette ligne fera l'objet d'examen et d'approbation par l'Exécutif régional wallon (article 8) »

Le plan de secteur de la commune de Gembloux reprenant l'ensemble des zones et des périmètres est présenté à la carte 27.

La définition et les prescriptions relatives aux différentes zones et périmètres sont reprises dans le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) du 5 juillet 1999 publié par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire du Logement et de l'Urbanisme (DGATLP) au ministère de la Région Wallonne.

Actuellement, le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a entamé une procédure de révision des plans de secteur pour l'ensemble de la Région wallonne. Cette procédure n'en est qu'à ses débuts et seul le plan de secteur de Liège est à l'ordre du jour.

Lors de la révision des plans de secteurs, le conseil communal joue uniquement un rôle d'avis.

Pour Gembloux, le plan de secteur n'a fait l'objet d'aucune révision majeure, seuls des petits périmètres, essentiellement via des Plans communaux d'aménagement, ont été concernés.

8.2. LES PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT

Anciennement appelés plans particuliers d'aménagement, les plans communaux d'aménagement sont des plans qui précisent le plan de secteur en le complétant.

Ces plans sont élaborés, après examen du schéma de structure (si il existe), par un auteur de projet agréé conformément à l'article 11 du CWATUP.

C'est le conseil communal, d'initiative ou dans le délai imposé par le Gouvernement, qui adopte ou révisé un ou des plans communaux d'aménagement.

Les plans communaux d'aménagement peuvent, sous certaines conditions (Art. 48 du CWATUP) déroger au plan de secteur et entraîner un changement partiel d'affectation d'une zone du plan de secteur.

Anciennement, les sections de Gembloux et Lonzée étaient couvertes par des plans particuliers d'aménagement (P.P.A.) approuvés et entrés en vigueur.

La section de Gembloux était couverte presque entièrement par 11 P.P.A. Le centre ainsi que les quartiers Sud de Lonzée, situés entre la N4 et la ligne de chemin de fer étaient couverts par 5 P.P.A.

L'ensemble de ces plans, sauf le plan dit « La Sucrierie » ont été abrogés lors du passage de la commune en décentralisation.

Il existe 9 PCA à divers stades d'élaboration sur le territoire de Gembloux. Six de ces PCA relèvent de l'initiative publique et 3 de l'initiative privée.

PCA d'initiative publique

- Le P.C.A. destiné à encadrer la réhabilitation du quartier de l'Orneau à Gembloux. Ce plan vise à mettre en évidence l'éperon rocheux naturel mais aussi et surtout l'Orneau. Il prévoit notamment la possibilité de création d'un quai piétonnier à l'image de ce qu'on peut voir dans les villes hollandaises. Ce P.C.A. a été réalisé par le bureau TOPOS et le CIGER. Ce PCA a été approuvé définitivement par le Conseil Communal du 13 novembre 2002 et par arrêté du Ministre Michel FORET du 11 avril 2003.
- Le P.C.A. dérogatoire dénommé « Descampe » réalisé également par le bureau d'étude TOPOS et le CIGER. Ce P.C.A. concerne une zone de 20,78 hectares délimitée par : la Rue du Buisson St Guibert, l'Avenue de la Station, la Rue du Coquelet, la Rue Hambursin, la Rue Chapelle Marion et la Rue de l'Agasse. Ce plan vise à priori à recomposer l'image urbaine par la construction de logements. Ce PCA a été approuvé définitivement par le Conseil Communal du 30 juillet 2002 et par arrêté du Ministre Michel FORET du 02 décembre 2002.
- Le PCA « Manufacture » dont l'objectif vise à la réaffectation de l'Ancienne Manufacture Belge (SAED) à destination d'une antenne du Ministère des Finances et à créer de nouveaux logements de niveau moyen. Le périmètre de ce PCA est délimité par : les rues Gustave Docq, Chapelle-Dieu, Elisabeth, Paul Tournay et Ste Adèle. Ce PCA a été approuvé définitivement par le Conseil Communal du 10 décembre 2003 avant d'être soumis à la Région wallonne pour approbation Ministérielle.
- Le PCA « Gare » qui vise à partir du reconditionnement de la Gare de Gembloux à développer un Parc d'affaire à proximité immédiate de la gare et des grands axes de circulation et le développement d'un tissu résidentiel sur la rive ouest de l'axe ferroviaire (aussi inclus une école fondamentale). Le périmètre de ce PCA est défini par la N4, la N29, les rues de la Station, du buisson Saint-Guibert et de l'Agasse, de l'ancienne ligne de chemin de fer Gembloux-Fleurus (futur RAVeL). Une étude d'Incidence va être réalisée par le Bureau d'Études Atelier 50 de Bruxelles (Attribution lors du conseil communal du 17 septembre 2003).
- PCA « Porte d'en Haut » dont l'objectif principal concentre ses effets sur le centre historique de Gembloux afin de préserver son patrimoine urbanistique par la requalification des petits bâtiments localisés dans les venelles et l'amélioration des conditions du logement locatif. Il s'agit d'un projet de cadre de vie assurant les conditions d'un multiple usage du centre ville. Le périmètre de ce PCA est limité par la ligne de chemin de fer Gembloux-Jemeppe-sur-Sambre, les rues Gibraltar, Reine Astrid, Saint-Guibert, Gustave Docq, Pierquien, la Place de l'Orneau et la limite de la propriété de la Faculté d'Agronomie et le rue Maréchal Juin.

-
- Le PCA « Porte Du Moulin » qui s’inscrit dans la continuité du PCA de l’Orneau et « Porte d’en Haut ». Son objectif est d’offrir une meilleure convivialité au centre urbain en revalorisant certains espaces, en offrant de meilleures conditions de vie aux résidents, en améliorant les conditions de logement locatif et de parcage aux abords du foyer communal. Le périmètre du PCA s’inscrit entre la Place de l’Orneau et les rue Damseaux, Malaise, Tremblez, Lucien Petit, les Oies et Sainte-Adèle. Une Étude d’Incidence sur l’Environnement devra être réalisée.

PCA liés à des promotions privées

- PCA « A Tous Vents » dont l’objectif est d’offrir des terrains susceptibles d’être principalement affectés au logement. La construction de logements sera effectuée après la réalisation de voiries et d’infrastructures techniques. Son périmètre est déterminé par la Chaussée de Namur, les rues de Baty (Fleurus), Tous Vents et Mazy.
- PCA « Enée » a pour objectifs d’assurer le développement d’un parc d’activité économique mixte en excluant le caractère industriel. Son périmètre est défini par les rues de la Posterie, l’ancienne ligne SNCB, la rue Rababy, la N4 et la N29. Une Étude d’Incidence sur l’Environnement va être réalisée par le bureau Poly’Art de Mons.
- PCA « Sucrierie » en révision totale. L’objectif de ce plan est de requalifier le site de l’ancienne sucrierie à destination de l’habitat et de surface commerciale. Le plan est circonscrit par la N29, la N4, la ligne SNCB 160 et la rue Victor Debecker. Le PCA dit sucrierie fut approuvé par A.R. le 22 décembre 1995. Le PCA est actuellement en révision complète par la décision du conseil communal du 05 novembre 2003. il est réalisé par le bureau TOPOS.

D’autres plans communaux d’aménagement sont à l’étude et devraient prochainement être discutés au conseil communal.

8.3. LE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

L’article 21 bis du CWATUP, définit le schéma de structure comme un document d’orientation, de gestion et de programmation du développement de l’ensemble du territoire communal. Ce document, contrairement aux différents plans ou règlements, n’a aucune valeur réglementaire. Il ne peut d’ailleurs déroger aux prescriptions du plan de secteur.

Le schéma de structure communal indique pour l’ensemble du territoire communal :

- 1 la situation existante de fait et de droit ;
- 2 les objectifs d’aménagement selon les priorités dégagées ainsi que l’expression cartographiée des mesures d’aménagement qui en résultent ;
- 3 l’affectation des zones (pas de valeur réglementaire comme le plan de secteur) ;
- 4 l’implantation des équipements et infrastructures ;
- 5 les orientations générales destinées à harmoniser et à intégrer les flux de circulation ;
- 6 les modalités d’exécution des mesures d’aménagement.

La commune de Gembloux en tant que commune décentralisée est dotée d’un schéma de structure communal.

Le projet de schéma de structure a été soumis à l'enquête publique du 1 au 30 juin 1994 et a été adopté par le conseil communal le 7 février 1996.

Prochainement, il va être révisé par le bureau d'étude TOPOS représenté par Pierre Cox, architecte urbaniste et auteur de projet agréé R.W

Dans le cadre du PCDR, il nous semble important de tenir compte du schéma de structure et d'essayer de mettre en œuvre des projets qui répondent aux objectifs d'aménagement mis en évidence. Un programme d'actions par village est repris dans la seconde partie du SSC.

Il est bien entendu que les futurs projets du PCDR doivent répondre aux attentes et aux préoccupations qui seront énoncées par la population lors de la seconde partie du PCDR. Néanmoins, le SSC, tout comme ce diagnostic, peuvent aider à avoir une réflexion plus large et transversale en matière de développement communal.

Le schéma de structure communal est consultable auprès des autorités communales.

8.4. LE RÈGLEMENT D'URBANISME

Le Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) est élaboré à l'initiative du Conseil communal et couvre tout ou partie du territoire communal.

Ce document complète le règlement régional d'urbanisme et ne peut y déroger. Il s'agit d'un document qui a un contenu et des effets juridiques au même titre que des lois, décrets et arrêtés.

Lors de l'élaboration d'un nouveau Règlement Communal d'Urbanisme, il ne peut être dérogé aux stipulations des plans d'aménagement en vigueur (plan de secteur et plan communal d'aménagement).

En plus du RCU, le centre historique de la ville de Gembloux est protégé par un règlement particulier.

Début 2001, le nouveau RCU de la commune de Gembloux a été adopté provisoirement par le conseil communal et mis à l'enquête publique. Ce règlement couvre l'ensemble du territoire communal. Le RCU a été révisé afin de se conformer au nouveau CWATUP. Le nouveau RCU a été approuvé par le Conseil communal du 26 mars 2003

8.5. LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (C.C.A.T.)

Sur la proposition du Conseil communal et après avis de la commission régionale, le Gouvernement institue une C.C.A.T. Après chaque nouvelle élection, le Conseil communal dispose de 3 mois pour mettre en place ou renouveler la C.C.A.T.

Le Conseil communal charge le Collège des bourgmestres et échevins de procéder à un appel public aux candidats dans le mois de sa décision d'établir ou de renouveler la C.C.A.T.

C'est le Conseil communal qui choisit les membres et le président de la commission.

La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire a une mission d'avis. Elle intervient principalement lors de la procédure d'élaboration du schéma de structure communal, des plans communaux d'aménagement et des règlements communaux d'urbanisme. Elle rend également un avis dans le cadre de l'instruction de permis demandés en dérogation.

La composition de la CCAT a été renouvelée durant l'année 2001.

8.6. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (C.L.D.R.)

L'article 4 du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural stipule que : « Dans les 6 mois de la décision de principe de mener une opération de développement rural, la commune crée une commission locale de développement rural... »

La C.L.D.R. est présidée par le bourgmestre ou son représentant. Elle compte 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants. Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du conseil communal. Les autres membres sont désignés parmi les personnes représentatives des milieux politiques, économiques, socio-professionnel et culturel de la commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âges de sa population.

Les communes qui disposent déjà d'une C.C.A.T. peuvent organiser une seule commission pour les deux matières, en constituant au besoin des sections distinctes.

Peuvent également assister aux séances de la C.L.D.R. : un représentant de la division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du Ministère de la Région wallonne et un représentant du chargé d'étude du PCDR.

Les rôles de la C.L.D.R. sont :

- Organe consultatif à la disposition de la commune, elle répond à toutes les demandes d'avis et s'exprime, au besoin, d'initiative.
- A la demande de la commune, elle dresse les axes directeurs et le cadre d'un projet de programme de développement rural
- Elle rédige un rapport annuel pour la commune faisant état des activités de la commission ainsi que l'avancement des différents projets du programme en cours. Ces rapports peuvent être consultés à l'administration communale.
- La C.L.D.R est associée à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi, de mise à jour et de révision du PCDR.

La CLDR a été officiellement installée le 26 juin 2003 et a débuté son travail le 15 octobre 2003. Elle se compose de 57 membres dont 47 membres issus de la population locale.

8.7. LE PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PICM)

La commune de Gembloux (en collaboration avec les communes proches : Chastre, Perwez, Sombreffe, Walhain) a entamé l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Mobilité dont le diagnostic a

Les objectifs partagés par toutes les communes dans le cadre du PICM sont

- Maîtriser la vitesse dans les villages et les agglomérations, c'est à dire réduire les vitesses du trafic automobile de manière à assurer l'intégration des autres usagers et leur sécurité
- Redistribuer l'espace public entre les différents modes de mobilité, c'est à dire améliorer les conditions de déplacements pour les piétons, personnes à mobilité réduite et les cyclistes en définissant des itinéraires continus, confortables, surs et directs.
- Aménager le trafic sur les axes d'important

-
- Améliorer la qualité et le lisibilité des espaces publics (Exemple Place de l'Orneau à Gembloux)
 - Développer l'utilisation du vélo
 - Renforcer l'attractivité des transports publics et améliorer l'intermodalité
 - Optimiser le stationnement, afin d'organiser cette consommation de l'espace.

Les objectifs plus spécifiques à Gembloux sont :

La réflexion sur le choix du contournement routier de Gembloux

- Aménager la N4 et la N29 de manière optimale
- Élaboration d'un plan de circulation du centre
- Désenclavement de la gare de Gembloux (Accès nord)
- Matérialiser un itinéraire cycliste entre le centre et la gare
- Améliorer l'accès aux haltes de Mazy et Loncée
- Maîtriser la circulation autour des écoles
- Favoriser le stationnement courte durée dans les axes commerçants du centre de Gembloux

Les projets découlant de ces objectifs sont en cours d'élaboration et devraient être rendu publics dans le courant du dernier trimestre 2004.

8.8. LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CCSR)

La Commission Consultative de la Circulation Routière (CCSR) a été mise en place, avec une première réunion de la Commission le 27 mars 1990, afin de constituer une plate-forme d'échange sur les problèmes de circulation routière (demande de la population, demandes internes des services, accidents, plan de circulation à envisager, ...).

La périodicité de rencontre de cette Commission est au minimum 3 fois par an mais des réunions peuvent être sollicitée chaque fois que nécessaire. L'ordre du jour se fait en fonction des demandes et la réunion pour être effective dans ses décisions doit réunir au minimum quatre membres de la Commission.

La composition de la commission est la suivante :

- Un président (le Bourgmestre ou l'échevin ayant la mobilité dans ses attributions),
- Un représentant de chaque parti politique,
- Un représentant du service des travaux,
- Un représentant de la police,
- Un secrétaire,
- Les membres de la commission.

Les votes s'effectuent à la majorité simple des membres effectifs et le procès verbal des réunions doit reprendre les p.v. des décisions et des avis motivés.

8.9. LES PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENT

Le remembrement est une opération qui consiste à remédier au morcellement excessif de la propriété rurale par un système d'échanges obligatoires et de reconfiguration de parcelles.

L'article 1 de la loi de 1970 fixe les objectifs qui doivent être atteint :

-
- regrouper de façon optimale et rationnelle les parcelles en fonction de l'affectation escomptée des sols et de la rentabilité maximale pour l'exploitation des terres ;
 - agrandir certaines exploitations dont la trop petite taille ne permet pas d'atteindre une rentabilité suffisante ;
 - entreprendre des travaux de génie rural ;
 - prendre en compte la préservation et l'aménagement des sites et de leur qualité écologique et paysagère.

LISTE DES CARTES

| | |
|--|-------------|
| Carte 1 : La commune de Gembloux au sein de la Région wallonne | 2 verso |
| Carte 2 : L'aire de polarisation de Gembloux | 4 verso |
| Carte 3 : Le relief | 6 verso |
| Carte 4 : La géologie simplifiée de la vallée de l'Orneau | 8 verso |
| Carte 5 : L'aptitude des sols à l'agriculture | 10 verso |
| Carte 6 : L'hydrographie et les captages | 11 verso |
| Carte 7 : Le plan de secteur | 18 verso |
| Carte 7bis : Le plan de secteur – Gembloux-centre..... | 19 verso |
| Carte 8 : Les sites naturels reconnus..... | 25 verso |
| Carte 9 : Les valeurs écologiques théoriques | 26 verso |
| Carte 10 : Occupation du sol de la ville de Gembloux | 27 verso |
| Carte 11 : Les sites d'intérêt paysager au plan de secteur | 32 verso |
| Carte 12 : Les monuments et sites classés (liste du 31/12/97) | 34 verso |
| Carte 13 : Les monuments et sites classés de Gembloux-centre (au 31/12/97) | 35 verso |
| Carte 14 : Le patrimoine monumental..... | 36 verso |
| Carte 15 : Répartition des habitants par secteur statistique (1999)..... | 46 verso |
| Carte 16 : Évolution de la population entre 1991 et 1999..... | 49 verso |
| Carte 17 : Age moyen de la population (1999) | 51 verso |
| Carte 18 : Évolution de l'âge moyen entre 1991 et 1999..... | 52 verso |
| Carte 19 : Indice de sénilité (+ de 60 ans / - de 20 ans, en %)..... | 53 verso |
| Carte 20 : Taille moyenne des ménages (1999)..... | 55 verso |
| Carte 21 : Proportion d'isolés (1999) | 56 verso |
| Carte 22 : Secteurs d'activités des emplois occupés sur le territoire communal..... | 63 verso |
| Carte 23 : Typologie socio-professionnelle | 64 verso |
| Carte 24 : Typologie socio-professionnelle dans Gembloux-centre | 65 verso |
| Carte 25 : Ratio population active occupée / population active totale | 68 verso |
| Carte 26 : Distance moyenne parcourue par les écoliers pour se rendre à l'école | 88 verso |
| Carte 27 : Distance moyenne parcourue par les actifs pour se rendre au lieu de travail | 89 verso |
| Carte 28 : Réseau hiérarchisé des voiries | 91 verso |
| Carte 29 : Suggestion d'un réseau lent..... | 93 verso |
| Carte 30 : Accidents de la route avec blessés ou tués entre 1995 et 1999..... | 94 verso |
| Carte 30 bis : Infrastructures..... | 97 verso |
| Carte 31 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Gembloux-centre et Grand-Manil..... | 145 annexes |
| Carte 32 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Ernage | 145 annexes |
| Carte 33 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Sauvenière | 145 annexes |
| Carte 34 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Lonzée..... | 145 annexes |
| Carte 35 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Beuzet | 145 annexes |
| Carte 36 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Bossière et Golzinne | 145 annexes |
| Carte 37 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement aux Isnes | 145 annexes |
| Carte 38 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Mazy..... | 145 annexes |
| Carte 39 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Bothey | 145 annexes |
| Carte 40 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Corroy-le-Château..... | 145 annexes |
| Carte 41 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Grand-Leez | 145 annexes |

ANNEXES

1. Liste des biens classés de la vallée de l'Orneau, arrêtée au 31 décembre 1997 [DIVISION DU PATRIMOINE, 1997]

| LOCALITÉ | DATE DE CLASSEMENT | DESCRIPTION DU BIEN |
|----------------------------|--------------------|---|
| Commune de Gembloux | | |
| Bossière | 22/02/1938 | Tour romane de l'église Notre-Dame (M) |
| Corroy-le-château | 15/01/1936 | Eglise Saint-Lambert (M), cimetière, mur d'enceinte et marronniers (S) |
| | 03/02/1973 | |
| Corroy-le-château | 10/06/1982 | Château de Corroy, rue du Château n°4 (M), parc et vallée du ruisseau (S) *** |
| | 16/03/1965 | |
| Gembloux | 01/02/1937 | Eglise Saint-Guibert, ancienne église abbatiale (M) |
| Gembloux | 13/01/1977 | Ancienne abbaye : certaines parties de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux et certains édifices voisins : parties anciennes de la Faculté ; ancienne ferme abbatiale ; mur devant l'entrée principale, vestige des remparts du 12 ^{ème} siècle ; beffroi, tour de l'ancienne église paroissiale, sise dans le jardin du presbytère ; deux arcades situées à côté de l'église (M)*** |
| | 23/06/1977 | |
| Gembloux | 31/12/1945 | Chapelle-Dieu (M) |
| Gembloux | 12/07/1978 | Edicule dit « Reposoir », place Saint-Guibert (M) |
| Grand-Leez | 17/10/1962 | Moulin à vent, rue Marache n°28 (M) |
| Grand-Leez | 15/02/1949 | Presbytère, rue de la Place, n°s 39-41 (M) |
| Grand-Manil | 08/09/1983 | Chapelle Saints-Pierre et Paul (M) |
| Lonzée | 13/01/1989 | Ancienne abbaye d'Argenton : porche avec annexes et deux tours d'angle, quartier abbatial, église abbatiale, pavement de la cour, aile est abritant les remises et écuries (M) et alentours (S) |
| | 03/01/1992 | |
| Lonzée | 11/09/1992 | Moulin de l'Arton et alentours (S+ZP) |
| Mazy | 29/03/1976 | Château-ferme de Falnuée, n°55 (M) et alentours (S) |
| Sauvenière | 11/10/1948 | Eglise Sainte-Foy, tour (M), perron, restes de l'ancien cimetière et esplanade bordée de tilleuls (S) |
| Sauvenière | 20/05/1987 | Château-ferme de Liroux (façades et toitures), n°14 (M) et alentours (S) |

*** PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

M : Monument S : Site ZP : zone de protection

2. Biens de la vallée de l'Orneau recensés au patrimoine monumental de la Belgique qui devraient faire l'objet d'un classement ou d'une protection [LANOTTE, 1975^A ; LANOTTE, 1975^B ; PIRLOT, 1974].

Commune de Gembloux

Site de l'ancien château des Comtes de Namur (détruit en 1430), petit château néo-classique (1804) [Bossière]

Ferme du Marais, ensemble chaulé (17^{ème} siècle) [Corroy-le-Château]

Grande potale classique en pierre et brique (1^{ère} moitié du 18^{ème} siècle) [Gembloux]

Chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs, construction en brique enduite et pierre blanche (1753) [Grand-Leez]

Ferme de Légillon, en brique et pierre chaulées (17^{ème} et 19^{ème} siècles) [Grand-Leez]

Ferme de la Couverterie, en brique et pierre bleue chaulées (18^{ème} siècle) [Grand-Leez]

Ferme des Dames Blanches, en moellons de grès chaulés (18^{ème} siècle) [Isnes]

Ferme d'Hermoye (16^{ème} au 18^{ème} siècle) [Mazy]

Chapelle Notre-Dame de Lorette, en brique (19^{ème} siècle) [Sauvenière]

3 : Liste complète des biens repris au patrimoine monumental de la Belgique pour la vallée de l'Orneau [LANOTTE, 1975^A ; LANOTTE, 1975^B ; PIRLOT, 1974].

| Commune de Gembloux | |
|--------------------------------------|--|
| Beuzet | |
| r. des Déportés, n°2 (Ferooz) | Château de Ferooz, en brique et pierre bleue (2 ^{ème} moitié du 18 ^{ème} siècle, remanié et agrandi au 20 ^{ème} siècle) |
| | Eglise paroissiale St-Pierre en brique et pierre bleue (1842) |
| r. de Bossière, n°16 | Ferme de l'Escaille, en brique et pierre bleue chaulées ou cimentées (19 ^{ème} siècle) |
| r. de Bossière, n°18 | Ancienne ferme en brique et pierre bleue (19 ^{ème} siècle) |
| r. Ste-Anne, n°1 (Ferooz) | Ferme du château, en brique et pierre bleue (19 ^{ème} – 20 ^{ème} siècles avec tour carrée du 16 ^{ème} siècle) |
| Bossière | |
| r. du Château, n°s 46-48 (Golzennes) | Site de l'ancien château des Comtes de Namur (détruit en 1430), petit-château néo-classique (1804)* |
| | Eglise paroissiale Notre-Dame, tour romane en moellons de grès et calcaire (12 ^{ème} , 17 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles) |

| | |
|--|--|
| r. des Ecoles, n°12 | Ferme en ordre dispersé de la 2 ^{ème} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| r. de la Ferme, n°12 | Petite ferme en brique chaulée (19 ^{ème} et 20 ^{ème} siècles) |
| r. de Marette, n°7 | Ferme de la Houblonnière, en brique, moellons et pierre bleue, entièrement chaulée (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. de Gembloux, n°2 | Ferme d'Alvaux, brique chaulée et pierre bleue (début 19 ^{ème} siècle) |
| r. du Moulin, n°126 (Golzinnes) | Ferme du moulin, logis de 1803, moulin désaffecté en brique chaulée et pierre bleue |
| r. Try d'Alaude, n°1 (Golzinnes) | Ferme du Coqueron, en brique et pierre bleue (milieu du 18 ^{ème} siècle) |
| Vichenet, n°12 | Ferme de Vichenet, style néo-gothique (2 ^{ème} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. des Ecoles, n°31 | Logis en moellons chaulés (18 ^{ème} siècle) |
| r. du Château, n°36 (Golzinnes) | Petite maison en moellons chaulés (19 ^{ème} siècle) |
| Impasse de la pompe | Maisons en moellons chaulés (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. Mautienne, n°24 (avant) | Potale cylindrique enduite (19 ^{ème} siècle) |
| r. du Château, n°48 (en face) (Golzinnes) | Potale en calcaire (2 ^{ème} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| r. Croix Rouge, n°28 (en face) (Golzinnes) | Potale classique en calcaire (1760) |
| Corroy-le-Château | |
| r. du Château, n°24 | Château de Corroy, forteresse de plaine (1 ^{ère} moitié du 13 ^{ème} siècle) |
| | Eglise paroissiale St-Lambert, en moellons de grès (13 ^{ème} siècle) |
| r. de l'Eglise, n°1 | Ferme du Marais, ensemble chaulé (17 ^{ème} siècle)* |
| r. de l'Eglise, n°6 | Ferme du Château, reconstruite au 19 ^{ème} à partir d'un ensemble de la 1 ^{ère} moitié du 17 ^{ème} |
| r. de la Gotalle, n°4 | Ferme de Villez, petite ferme en L (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| Chenemont, n°127 | Ferme de Chenémont, quadrilatère chaulé en brique et pierre bleue (17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles) |
| r. du Monty, n°2 | Ferme reconstruite au 19 ^{ème} siècle |
| r. des Ecoles, n°5 | Construction classique, en brique enduite et pierre bleue (3 ^{ème} quart du 18 ^{ème} siècle) |
| r. A. Quintens, n°s 5-7 | Maison en grès chaulé (début 17 ^{ème} siècle) |
| r. A. Quintens, n°38 | Maison en brique (1738) |
| r. du Presbytère, n°10 | Ancien presbytère (1 ^{ère} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| r. des Zairys | Constructions du 19 ^{ème} siècle en brique chaulée et pierre bleue |

| GEMBOUX | |
|----------------------------------|--|
| | Abbaye de Gembloux, abbaye bénédictine reconstruite en style classique (2 ^{ème} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| r. des Abbés Comtes | Beffroi communal ou tour de l'horloge, ancienne église paroissiale détruite en 1813 |
| Route de Mazy | Chapelle-Dieu construit au 18 ^{ème} en souvenir de la victoire en 1575 de Don Juan d'Autriche sur les Gueux |
| r. de la Vote, n°2 (à côté) | Chapelle Ste-Adèle (17 ^{ème} siècle) |
| | Eglise paroissiale St-Guibert, édifice en brique et pierre sur soubassement de calcaire (1762 – 1779) |
| | Ferme de l'abbaye, brique et pierre bleue chaulées (1762) |
| Chaussée de Tirlemont, n°s 51-53 | Ferme d'Enée, grand quadrilatère de volumes chaulés en brique et pierre bleue |
| r. des Abbés Comtes, n°16 | Maison en brique et pierre bleue enduite et peinte (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. G. Docq, n°1 | Maison du Bailli, en grès ferrugineux (16 ^{ème} siècle) |
| Grand-rue, n°49 | Maison classique en brique et pierre bleue enduites (1767) |
| Grand-rue | Grande potale classique en pierre et brique (1 ^{ère} moitié du 18 ^{ème} siècle)* |
| r. Hambursin, n°45 (en face) | Potale classique en calcaire (fin 18 ^{ème} siècle) |
| Route de Mazy, n°91 (en face) | Potale en calcaire (1832) |
| r. G. Docq, n°22 (devant) | Tour des remparts en ruine en grès schisteux |
| r. du Moulin, n°40 (après) | Tour d'angle de l'enceinte médiévale en grès schisteux |
| Grand-Leez | |
| | Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs, construction en brique enduite et pierre blanche (1753)* |
| r. Marache, n°28 (en face) | Chapelle St-Donat |
| Petit-Leez, n°43 | Château de Petit-Leez, en brique et pierre bleue (17 ^{ème} , 19 ^{ème} et 20 ^{ème} siècle) |
| | Eglise paroissiale St-Amand, en brique et pierre bleue (1786) |
| r. de Gembloux, n°1 | Porte d'origine du 3 ^{ème} quart du 18 ^{ème} siècle |
| r. de Gembloux, n°3 | Petite ferme en brique chaulée et pierre bleue (1 ^{er} quart du 19 ^{ème} siècle) |
| r. de Gembloux, n°6 | Ferme de Légillon, en brique et pierre chaulées (17 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles)* |
| r. de la Station, n°5 | Ferme de la Couverterie, en brique et pierre bleue |

| | |
|------------------------------|--|
| | chaulées (18 ^{ème} siècle)* |
| Repeumont, n°23 | Ferme de Repeumont, en brique enduite et pierre bleue (1 ^{ère} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| Taravisée, n°16 | Maison basse en colombage et brique |
| Taravisée, n°26 | Petite ferme en ordre dispersé en brique chaulée et pierre bleue (dernier quart du 18 ^{ème} siècle) |
| r. de la Place, n° 21 | Grosse maison classique en brique et pierre bleue (1784) |
| r. de la Place, n°s 39 et 41 | Presbytère et grange de la 1 ^{ère} moitié du 18 ^{ème} siècle |
| r. Marache, n°28 (en face) | Moulin Defrenne, moulin à vent en brique chaulée (1830) |
| Grand-Manil | |
| r. du Rivage, n°7 | Château de la Tour, donjon de plaine (13 ^{ème} siècle), ensemble néoclassique (1845) et chapelle Saints-Pierre et Paul |
| | Eglise paroissiale Ste-Thérèse de l'enfant Jésus, en brique (1930) |
| r. Bedauwe, n°10 | Ferme du moulin, en brique et pierre bleue blanchies (milieu 18 ^{ème} siècle) |
| Av. J. Bedoret, n°46 | Ferme de la Bouverie, en brique et pierre bleue chaulées (1661) |
| Isnes | |
| | Eglise paroissiale Saint-Adelin, en brique et pierre bleue (1859) |
| r. Bathy Saint-Pierre, n°83 | Ferme des Dames Blanches, en moellons de grès chaulés (18 ^{ème} siècle)\$ |
| r. Bathy Saint-Pierre, n°84 | Ferme en moellons chaulés (milieu 18 ^{ème} siècle) |
| r. des Bois | Petites maisons en moellons chaulés |
| r. du Chauffour, n°70 | Ferme de la Tour, en moellons de calcaire et brique (18 ^{ème} siècle) |
| r. du Chauffour, n°72 | Ferme de la Boverie, quadrilatère chaulé en rose, de brique, pierre bleue et moellons (19 ^{ème} siècle) |
| r. Herdal, n°s 172-173 | Ancienne petite ferme en moellons chaulés (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. Jennay, n°50 | Ferme de l'Etang (en brique, pierre bleue et moellons (19 ^{ème} et 20 ^{ème} siècles) |
| r. de Saussin, n°79 | Ferme cimentée en blanc (2 ^{ème} tiers du 18 ^{ème} siècles) |
| Lonzée | |
| | Ancienne abbaye d'Argenton, fondée au début du 13 ^{ème} siècle, ensemble en brique et pierre bleue en grande partie reconstruit au 18 ^{ème} siècle |

| | |
|------------------------------------|---|
| | Eglise paroissiale St-Roch, en brique et pierre bleue (1844) |
| r. de Liroux, n°12 | Ferme Dufrasne, quadrilatère de brique et pierre bleue (19 ^{ème} siècle) |
| r. de Saint-Denis, n°112 | Ferme en L en brique et pierre bleue (1811) |
| r. du Try Baudine, n°8 | Maison de brique chaulée et pierre bleue (2 ^{ème} tiers du 18 ^{ème} siècle) |
| r. du Zemont, n°29 | Maison en brique chaulée et pierre bleue (2 ^{ème} tiers du 18 ^{ème} siècle) |
| r. de Saint-Denis, n°114 | Moulin à eau (1741) |
| r. de Liroux, n°1 (derrière) | Moulin à vent en brique (19 ^{ème} siècle) |
| r. de Liroux, n°12 (à côté) | Potale en calcaire (1789) |
| Mazy | |
| | Eglise paroissiale Ste-Barbe, en brique et pierre bleue (1869) |
| Falnuée, n°55 | Ferme de Falnuée, quadrilatère en calcaire (17 ^{ème} siècle) |
| Hermoye, n°3 | Ferme d'Hermoye (16 ^{ème} au 18 ^{ème} siècles)* |
| Chaussée de Nivelles, n°4 | Grosse maison en brique peinte et pierre bleue blanchies (milieu du 18 ^{ème} siècle) |
| Chaussée de Nivelles, n°s 19-21 | Maison traditionnelle en grès (1 ^{ère} moitié du 18 ^{ème} siècle) |
| Chaussée de Nivelles, n°38 | Maison classique de brique et pierre bleue (1785) |
| r. du Manil, n°32 | Habitation en brique et pierre bleue (milieu 18 ^{ème} siècle) |
| r. des Déportés | Potale en calcaire (début 19 ^{ème} siècle) |
| Sauvenière | |
| r. de Liroux, n°20 | Chapelle Notre-Dame de Lorette, en brique (19 ^{ème} siècle)* |
| | Eglise paroissiale Ste-Foy, en brique et pierre bleue (1 ^{ère} moitié du 19 ^{ème} siècle) |
| r. de Liroux, n°14 | Ferme de Liroux, en brique et pierre bleue (17 ^{ème} siècle) |
| Chaussée romaine, n°264 (Baudecet) | Maison basse en brique et pierre bleue (1771) |
| r. du Village, n°9 | Grosse maison en brique blanchie et pierre bleue (fin 18 ^{ème} siècle) |
| Route de Grand-Leez | Moulin à vent en brique (19 ^{ème} siècle) |
| r. J. Suars, n°26a (à côté) | Potale votive en calcaire (1800) |
| Try Al Vigne, n°40 (devant) | Potale en brique chaulée (1829) |
| r. du Village, n°22 (à côté) | Potale en calcaire (1802) |

* biens qui devraient faire l'objet d'un classement ou d'une protection

Remarque : les adresses administratives ne sont plus toujours d'actualité.

5. Liste des arbres et haies remarquables

| Localisation | Essence (latin) | Essence (français) | Valeur |
|-----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Beuzet | | | |
| Rue de Chainisse | 10 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Chaussée de Namur | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Rue du Gotteau, 1 | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Rue du Gotteau, 1 | 25 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Chapelle St Pierre (Golzinne) | Quercus robur | Chêne pédonculé | Folklorique, religieux |
| Bossière | | | |
| Château de Ferooz | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Ferooz | Quercus robur | Chêne pédonculé | Taille exceptionnelle |
| Château de Ferooz | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Dendrologique |
| Château de Ferooz | 2 Platanus acerifolia | Platane commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Ferooz | Fagus sylvatica Atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Ferooz | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Taille exceptionnelle |
| Château de Ferooz | Taxodium distichium | Cyprès chauve | Dendrologique |
| Château de Ferooz | Platanus acerifolia | Platane commun | Paysager |
| Château de Ferooz | 2 Tilia europea | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Château de Ferooz | 3 Tilia cordata | Tilleul à petite feuille | Dendrologique |
| Château de Ferooz | 2 Tilia cordata | Tilleul à petite feuille | Paysager |
| Château de Ferooz | Quercus robur | Chêne pédonculé | Paysager |
| Rue Haute Bise, en face du n°17 | Quercus robur | Chêne pédonculé | Paysager |
| Chapelle St Anne - Chemin St Anne | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Folklorique, religieux |
| Place du village | Acer saccharinum Wieri | Érable argenté à feuilles laciniées | Historique |
| Rue des grands Ha | 2 Fagus sylvatica | Hêtre commun | Paysager |
| Château de Golzinne | Fagus sylvatica Atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Golzinne | Acer pseudoplatanus Leopoldii | Érable à feuilles panachées | Dendrologique |
| Château de Golzinne | Ginkgo biloba | Arbre aux quarante écus | Dendrologique |
| Château de Golzinne | Craetaegus monyga | Aubépine à une style | Taille exceptionnelle |
| Château de Golzinne | Liriodendron tulipifera | Tulipier de Virginie | Dendrologique et paysager |
| Château de Golzinne | Fagus sylvatica Atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Golzinne | Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Dendrologique |
| Château de Golzinne | Tilia europea | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Château de Golzinne | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleurant | Paysager et dendrologique |
| Château de Golzinne | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Taille exceptionnelle |
| Rue de l'étoile | Tilia europaea | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Rue de la croix rouge, 63 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Rue de la croix rouge, 63 | Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Dendrologique et paysager |
| Rue de la croix rouge, 63 | Craestugus sp | Aubépines sp | Haie remarquable |
| Bothey | | | |

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|--|
| Rue L. Burteau, 39 | Ilex aquifolium | Houx commun | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Rue L. Burteau, 39 | Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Dendrologique et paysager |
| Corroy-le-Château | | | |
| Château de Corroy | 51 Tilia platyphillos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Château de Corroy | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Château de Corroy | 6 Tilia platyphillos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Château de Corroy | Fagus sylvatica | Hêtre commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | 5 Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Quercus rubra | Chêne rouge d'Amérique | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Castanea sativa | Châtaignier commun | Paysager |
| Château de Corroy | Fagus sylvatica pendula | Hêtre pleureur | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Château de Corroy | Fagus sylvatica Atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Taxus baccata | If commun | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Fagus sylvatica Atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | 4 Taxodium distichum | Cyprès chauve | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Château de Corroy | Cedrus atlantica « Glauca » | Cèdre bleu de l'Atlas | Dendrologique |
| Château de Corroy | 2 Populus canescens | Peuplier grisard | Dendrologique |
| Rue Monty, 4 | 2 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue des Marronniers | 2 Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager et Folklorique |
| Rue de la maison d'Orbais, 23 | Tilia europea | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Rue de la maison d'Orbais, 23 | 2 Platanus acerifolia | Platane commun | Paysager |
| Place Nassau | Quercus robur | Chêne pédonculé | Paysager et historique |
| Rue de la Basse Hollande, 50 | Tilia europea | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Rue de la Basse Hollande, 9 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Rue de Villez, 38 | Crataegus monogyna | Aubépine à 1 style | Paysager |
| Château de Vichenet | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Vichenet | Sequoiadendron giganteum | Sequoia géant | Dendrologique |
| Château de Vichenet | Castanea sativa | Châtaignier commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Château de Vichenet | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Château de Vichenet | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Rue Quintens, 27 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Rue Vichenet | Crataegus sp | Aubépines sp | Haie remarquable |
| Rue Vichenet | Quercus robur | Chêne pédonculé | Paysager |
| Ernage | | | |
| Chaussée romaine | Crataegus sp | Aubépines sp | Haie remarquable |
| Rue E. Labarre, 18 | Tilia platyphillos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Rue E. Labarre - Presbytère | Fraxinus excelsior | Frêne à petites feuilles | Taille exceptionnelle et dendrologique |

| | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------------|--|
| Rue E. Labarre - Presbytère | 3 Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Rue E. Labarre - Presbytère | Fraxinus excelsior pendula | Frêne pleureur | Taille exceptionnelle et dendrologique |
| Rue E. Labarre | Acer pseudoplatanus Crimson King | Érable pourpre | Historique |
| Rue G. Balza, 50 | Craetugus sp | Aubépines sp | Haie remarquable |
| Rue E. Delvaux | 30 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Gembloux | | | |
| Rue de Mazy, 54 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Repère |
| Avenue des Combattants, 55A | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Avenue des Combattants, 57 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Avenue des Combattants, 57 | Acer monspessulanum | Érable de Montpellier | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Avenue des Combattants, 57 | Tilia euchlora (x) | Tilleul de Crimée | Dendrologique |
| Avenue des Combattants, 55 | Acer pseudoplatanus leopoldii | Érable à feuilles panachées | Dendrologique |
| Avenue des Combattants, 55 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Fraxinus excelsior Jaspidea | Frêne à bois jaune | Dendrologique |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Salix alba | Saule blanc | Taille exceptionnelle |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Platanus acerifolia | Platane commune | Paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Populus canadensis (x) Serotina de Sélys | Peuplier du Canada fastigié | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Liriodendron tulipifera | Tulipier de Virginie | Dendrologique et paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleureur | Dendrologique et paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | 3 Acer palmatum | Érable du Japon | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Chaussée de Charleroi, 29 | 10 Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Fagus sylvatica pendula | Hêtre pleureur | Dendrologique et paysager |
| Chaussée de Charleroi, 29 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Avenue des Combattants 57 | Castanea sativa | Châtaignier commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Avenue des Combattants 57 | Acer pseudoplatanus Woorleei | Érable sycomore | Dendrologique |
| Avenue des Combattants 57 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Avenue des Combattants 57 | Castanea sativa | Châtaignier commun | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Fraxinus excelsior pendula | Frêne pleureur | Dendrologique et paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Quercus robur Fastigiata | Chêne fastigié | Dendrologique |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Taxodium distichum | Cyprès chauve | Dendrologique |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 49 | Fraxinus excelsior Aurea | Frêne à feuilles dorées | Dendrologique |
| Chaussée de Tirlemont, 47 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Chaussée de Tirlemont, 47 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |

| | | | |
|---|-----------------------------|----------------------------------|--|
| Chaussée de Tirlemont, 47 | Quercus rubra | Chêne rouge d'Amérique | Dendrologique et paysager |
| Rue P. Tournay, 28 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | Quercus rubra | Chêne rouge d'Amérique | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | Sequoiadendron giganteum | Séquoia géant | Dendrologie |
| Chaussée de Charleroi 63 | 3 Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | 2 Aesculus hippocatanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | Liriodendron tulipifera | Tulipier de Virginie | Dendrologie |
| Chaussée de Charleroi 63 | Aesculus hippocatanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | Sequoiadendron giganteum | Séquoia géant | Dendrologie |
| Chaussée de Charleroi 63 | Sequoiadendron giganteum | Séquoia géant | Dendrologie |
| Chaussée de Charleroi 63 | Tilia europaea (x) | Tilleul de Hollande | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 63 | Pterocarya fraxinifolia | Ptérocaryer du Caucase | Dendrologie |
| Avenue de l'Arc d'Airain 1 | Tilia tomentosa | Tilleul argenté | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 44 | Fagus sylvatica pendula | Hêtre pleureur | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 44 | 2 Acer saccharinum | Érable argenté | Dendrologie |
| Chaussée de Charleroi 44 | 2 Ginkgo biloba | Arbre aux quarante écus | Dendrologie et taille remarquable |
| Chaussée de Charleroi 44 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Chaussée de Charleroi 44 | Carpinus betulus | Charme commun | Taille exceptionnelle |
| Chaussée de Charleroi 44 | Quercus rubra | Chêne rouge d'Amérique | Taille exceptionnelle |
| Avenue de la charte d'Hotton 9 | Liriodendron tulipifera | Tulipier de Virginie | Dendrologie |
| Avenue de la charte d'Hotton 9 | Fagus sylvatica pendula | Hêtre pleureur | Paysage |
| Rue Hambursin 45 | 2 Acer palmatum | Érable negundo | Dendrologique |
| Rue Hambursin 45 | Taxodium distichum | Cyprès chauve | Dendrologique |
| Rue des volontaires 1 | Aesculus hippocatanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Rue des volontaires 1 | Acer platanoides schwedleri | Érable plane à feuilles pourpres | Paysage |
| Rue des volontaires 1 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage et taille exceptionnelle |
| Rue des volontaires 1 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysage et taille exceptionnelle |
| Rue des volontaires 1 | Fagus sylvatica pendula | Hêtre pleureur | Paysage et taille exceptionnelle |
| Rue des volontaires 1 | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleureur | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Chaussée de Wavre 30 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Rue de la marcelle | Aesculus hippocatanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Grand-Leez | | | |
| Rue Follée, 40 | Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Dendrologique et paysager |
| Rue Perwez, 22 | Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Dendrologique et paysager |
| Rue de Perwez, derrière n°13 | 9 Salix Alba | Saule têtard | Paysager |
| Rue Taravisée | 3 Quercus robur | Chêne pédonculé | Paysager |
| Rue du Moulin à Vent – Chapelle N.D. des Champs | 2 Aesculus hippocatanum | Marronnier des Indes | Folklorique |
| Rue du Moulin à Vent , face n°6 | 5 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue Maugré, 18 | Tilia europaea (x) | Tilleul de Hollande | Paysager |

| | | | |
|--|-----------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Rue du Pont des Pages (Chapelle) | 2 Tilia europaea (x) | Tilleul de Hollande | Folklorique |
| Rue de la Marache | 2 salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue de Petit-Leez, 129 | Tilia orbicularis (X) | Tilleul argenté hybride | Dendrologique et paysager |
| Rue de Saucy (Chapelle St Roch) | 2 Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Folklorique |
| Grand-Manil | | | |
| Avenue Bédoret 7 | 2 Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Avenue Bédoret 7 | 7 Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Avenue Bédoret 7 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Avenue Bédoret 7 | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleureur | Dendrologique et paysager |
| Avenue Bédoret 7 | Carpinus betulus | Charme commun | Paysager et taille exceptionnelle |
| Avenue Bédoret 7 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager et taille exceptionnelle |
| Les Isnes | | | |
| Rue Baty st Pierre – Chapelle St Thérèse | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Folklorique |
| Rue du Chauffour 4 | Platanus orientalis | Platane oriental | Paysager |
| Rue du Chauffour 4 | Fagus sylvatica atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Rue du Chauffour 4 | Ginkgo biloba | Arbre aux quarante écus | Dendrologique |
| Rue du Chauffour 4 | Buxus sempervirens Aureomarginata | Buis à feuilles dorées | Dendrologique et taille remarquable |
| Rue du Chauffour 4 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Rue du Chauffour 4 | 3 Castanea savita | Châtaignier commun | Paysager et taille remarquable |
| Rue du Chauffour 4 | Fagus sylvatica atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Rue Chauffour 7 | Castanea sativa | Châtaignier commun | paysage |
| Rue Chauffour 7 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Taille exceptionnelle |
| Rue Chauffour 7 | 3 Taxus baccata | If commun | Dendrologique |
| Rue de la Polissoire | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Rue Chauffour 9 | 6 Castanea savita | Châtaignier commun | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Sequoiadendron giganteum | Séquoia géant | Dendrologique |
| Chaussée de Namur 228 | Tilia europaea | Tilleul de Hollande | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleureur | Dendrologique et paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysage |
| Chaussée de Namur 228 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Lonzée | | | |
| Rue de Lonzée 172 | Tilia europaea | Tilleul de hollande | Paysager |
| Rue de Lonzée 172 | Cornus mas | Cornouiller mâle | Dendrologique et taille remarquable |
| Vieux chemin de Namur | Tilia europaea | Tilleul de hollande | Paysager |
| Vieux chemin de Namur | Crataegus sp | Aubépine sp | Haie remarquable |
| Vieux chemin de Namur | 5 Carpinus betulus | Charme commun | Paysager |
| Mazy | | | |
| Rue St Pierre | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager et folklorique |

| | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| Rue St Pierre | Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue St Pierre | 2 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Tilia europeae | Tilleul de Hollande | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Fagus sylvatica | Hêtre commun | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Cedrus atlantica « Glauca » | Cèdre bleu de l'Atlas | Dendrologique |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Fagus sylvatica Purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 3 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 2B | 9 Tilia tomentosa | Tilleul argenté | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 5 | Magnolia soulangiana (x) | Magnolia | Paysager |
| Rue Marsannay-la-Côte, 57 | 3 Taxus baccata | If commun | Dendrologique |
| Rue Marsannay-la-Côte | Crataegus sp | Aubépine sp | Paysager et taille exceptionnelle |
| Rue des carrières | 4 Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Folklorique |
| Rue Monceau | Crataegus sp | Aubépine sp | Haie remarquable |
| Rue d'Hermoye | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Curiosité biologique, taille exceptionnelle et paysage |
| Rue d'Hermoye | Acer saccharinum | Érable argenté | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Rue d'Hermoye | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Rue d'Hermoye | Juglans nigra | Noyer noir d'Amérique | Taille exceptionnelle |
| Rue d'Hermoye | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Rue d'Hermoye | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Rue d'Hermoye | Acer pseudoplatanus leopoldii | Érable à feuilles panachées | Dendrologique |
| Chaussée de Nivelles 15 | Platanus acerifolia | Platane commun | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 15 | Tilia petiolaris | Tilleul argenté pleureur | Dendrologique et Paysager |
| Chaussée de Nivelles 15 | Fraxinus excelsior pendula | Frêne pleureur | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Chaussée de Nivelles 15 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Ruelle Alexis 12 | Quercus robur | Chêne pédonculé | Repère et paysager |
| Rue de Spy | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Fagus sylvatica atropunicea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Tilia platyphyllos | Tilleul à grandes feuilles | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Fagus sylvatica purpurea | Hêtre pourpre | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Acer negundo | Érable negundo | Dendrologique |
| Chaussée de Nivelles 34 | Platanus acerifolia (x) | Platane commun | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysager |
| Chaussée de Nivelles 34 | Acer platanoides | Érable plane | Paysager |
| Sauvinière | | | |
| Place du sablon | 15 Aesculus hippocastanum | Marronnier d'Inde | Paysage |
| Place du sablon | 3 Tilia cordata | Tilleul à petites feuilles | Paysage |
| Rue du village 81 | Fraxinus excelsior | Frêne commun | Paysager |
| Rue du village 81 | Acer pseudoplatanus | Érable sycomore | Paysager |

| | | | |
|----------------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|
| Chaussée de Tirlemont 246 | Ulmus hollandica (x) | Orme hybride | Dendrologique |
| Rue du tige, près du n° 57 | 3 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue Try al Vigne | 18 Salix alba | Saule blanc | Paysager |
| Rue du Stordoir 4 | Taxodium distichum | Cyprès chauve | Dendrologique et taille exceptionnelle |
| Rue du Stordoir 4 | Fagus sylvatica heterophylla | Hêtre commun à feuilles laciniées | Dendrologique |

5. Cartes 31 à 41 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement

Carte 31 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Gembloux-centre et Grand-Manil

Carte 32 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Ernage

Carte 33 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Sauvenière

Carte 34 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Lonzée

Carte 35 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Beuzet

Carte 36 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Bossière et Golzinne

Carte 37 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement aux Isnes

Carte 38 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Mazy

Carte 39 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Bothey

Carte 40 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Corroy-le-Château

Carte 41 : Loisirs pour les jeunes et Enseignement à Grand-Leez